CTB

AGENCE BELGE
DE DÉVELOPPEMENT

EVALUATION FINALE

PROJET D'ASSAINISSEMENT DU QUARTIER URBAIN DE DAROU A SAINT LOUIS (PAUDA-SL)

SENEGAL

CODE DG D : NP 3001562
CODE NAVISION : SEN 06 015 01

VERSION FINALE 7 DECEMBRE 2010

LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES 3
LISTE DES TABLEAUX 6
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS 7
FICHE ANALYTIQUE 9

RÉSUMÉ EXÉCUTIF 10

1 INTRODUCTION 13
1.1 BRÈVE DESCRIPTION DU PROJET 13
1.2 OBJECTIFS ET CONTEXTE DE L'ÉVALUATION 15
1.3 MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION 16

2 CONTEXTE DU PROJET 17
2.1 L'ASSAINISSEMENT URBAIN AU SÉNÉGAL 17
2.1.1 .....Politique nationale 17
2.1.2 .....Les acteurs sectoriels 18
2.1.3 .....Etat des lieux 20
2.2 LA VILLE DE SAINT LOUIS 21
2.2.1 .....Données de base 21
2.2.2 .....Les acteurs 23
2.2.3 .....La situation en matière d'assainissement 24
2.3 LE QUARTIER DE DAROU 26
2.4 LA COOPÉRATION BELGE DANS LE SECTEUR ET LES EXPÉRIENCES OPÉRATIONNELLES 28

3 SUIVI DES RECOMMANDATIONS 29
3.1 EVALUATION MI PARCOURS ET RAPPORTS DE SUIVI 29
3.2 RECOMMANDATIONS DE LA SMCL 29

4 DESCRIPTION DES RÉSULTATS 30
4.1 RÉSULTAT 1 : RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT À DAROU 30
4.1.1 .....Résultats atteints 30
4.1.2 .....Appréciation 31
4.2 RÉSULTAT 2 : STATION DE POMPAGE ET CONDUITE DE REFOULEMENT 33
4.2.1 .....Résultats atteints 33
4.2.2 .....Appréciation 34
4.3 RÉSULTAT 3 : SENSIBILISATION DES POPULATIONS 35
4.3.1 .....Résultats atteints 35
4.3.2 .....Appréciation 36
4.4 RÉSULTAT 4 : RENFORCEMENT DES ACTEURS LOCAUX 37
4.4.1 .....Résultats atteints 37
4.4.2 .....Appréciation 38

5 ANALYSE DE L'INTERVENTION 40
5.1 CRITÈRES DE PERFORMANCE 40
5.1.1 .....Pertinence 40
5.1.2 .....Efficience 41
5.1.3 .....Efficacité 42
5.1.4 .....Cohérence 44
5.1.5 .....Impact 44
5.1.6 .....Durabilité 44
5.2 CRITÈRES HARMO 45
5.2.1 .....Harmonisation 45
5.2.2 .....Alignement 46
5.2.3 .....Gestion axée sur les résultats 46
5.2.4 .....Responsabilité mutuelle 47
5.2.5 .....Appropriation 47
5.3 THÈMES TRANSVERSAUX 48
5.3.1 .....Marqueurs CAD et Rio 48
5.3.2 .....Genre 49
5.3.3 .....Environnement 49
5.3.4 .....Economie sociale 49
5.3.5 .....Droits des enfants 50
6 GESTION DU CYCLE DE PROJET 51
6.1 IDENTIFICATION ET FORMULATION 51
6.2 ARCHITECTURE DE MISE EN ŒUVRE 51
6.3 QUALITÉ ET GESTION DES RESSOURCES 52
6.4 SUIVI ET ÉVALUATION 53
6.5 GESTION DES CONNAISSANCES ET INNOVATION 53
7 LEÇONS APPRISES 54
7.1 POUR LES ACTEURS LOCAUX 54
7.2 POUR LA SMCL 54
7.3 POUR LA CTB 54
7.4 POUR LE DONATEUR 55
8 CONCLUSIONS 56
8.1 CONSTATS ET ANALYSES 56
8.1.1 .....Critères de performance 56
8.1.2 .....Critères HARMO 56
8.1.3 .....Thèmes transversaux 57
8.1.4 .....Gestion du Cycle de Projet 57
8.2 RECOMMANDATIONS 58
8.2.1 .....Pour la finalisation du Projet 58
8.2.2 .....Pour la pérennisation des acquis 60
8.2.3 .....Pour de futures interventions 61

9 ANNEXES 62
9.1 TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ÉVALUATION FINALE 62
9.2 CRITÈRES ET QUESTIONS D'APPRÉCIATION 77
9.3 CADRE LOGIQUE DE L'INTERVENTION 80
9.4 RÉFÉRENCES 85
9.5 DÉROULEMENT DE LA MISSION 87
9.6 PERSONNES RENCONTRÉES 90
9.7 COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE RESTITUTION FINALE 91
9.8 ILLUSTRATIONS 94
9.9 LOCALISATION ET DESCRIPTION DES OUVRAGES 96

Liste des tableaux

Tableau 1 : Fiche analytique 9
Tableau 2 : Historique du Projet 13
Tableau 3 : L'impact et la pérennité des extrants 15
Tableau 4 : Les OMD en matière d'eau et d'assainissement au Sénégal 20
Tableau 5 : Taux de réalisation du PEPAM en assainissement urbain 21
Tableau 6 : Caractéristiques de Darou 27
Tableau 7 : Suivi des recommandations de la SMCL 29
Tableau 8 : Activités du Résultat 1 30
Tableau 9 : Activités du Résultat 2 33
Tableau 10 : Activités et Indicateurs du Résultat 3 35
Tableau 11 : Activités et Indicateurs du Résultat 4 37
Tableau 12 : Situation budgétaire 42
Tableau 13 : Indicateurs de l'objectif spécifique 43
Tableau 14 : Marqueurs des thèmes transversaux 48
Tableau 15 : Jugement des critères de performance 56
Tableau 16 : Jugement des critères HARMO 56
Tableau 17 : Jugement critères des thèmes transversaux 57
Tableau 18 : Jugement critères de Cycle de Projet 57
Tableau 19 : Critères et questions d'appréciation 79
Tableau 20 : Cadre Logique de l'intervention 82
Tableau 21 : Programme de la mission d'évaluation 89
Tableau 22 : Personnes rencontrées 90

Acronymes et abréviations

ADC	Agence de Développement Communal
ADEETELS	Association de Défense des usagers de l'Eau, de l'Electricité, des Télécommunications et des Services
AEI	Analyse Environnementale Initiale
AFD	Agence Française de Développement
APD	Avant-Projet Détaillé
ASCOSEN	Association des Consommateurs du Sénégal
ASUFOR	Association des Usagers du Forage
AT	Assistant Technique
CAD	Comité d'Appui au Développement
CE	Commission Européenne
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CLP	Comité Local de Pilotage
CS	Convention Spécifique
CTB	Coopération Technique Belge
CUI	Cadre Unifié d'Intervention
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DCMP	Direction Centrale des Marchés Publics
DDI	Direction de la Dette et de l'Investissement
DET	Direction des Etudes et Travaux
DG D	Direction Générale chargée de la coopération au Développement
DN	Diamètre Nominal
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
DTF	Dossier Technique et Financier
EF	Evaluation Finale
EM	Electromécanique
EMP	Evaluation Mi-Parcours
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
F.CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine (1 EUR = 655,957 F.CFA)
GC	Génie Civil
GIE CETOM	Groupe d'Intérêt Economique Collecte, Evacuation et Transformation des Ordures Ménagères
HAMS	Hygiène et Assainissement en Milieu Scolaire
HARMO	(*Harmonization, Alignment, Results management, Mutual responsibility and Ownership*) Harmonisation, Alignement, gestion axée sur les Résultats, responsabilité Mutuelle et Appropriation
IEC	Information, Education et Communication
JMP	Joint Monitoring Program

LPSEPA	Lettre de Politique Sectorielle sur l'Eau Potable et l'Assainissement
M&E	Monitoring et Evaluation
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MUHHA	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et de l'Assainissement
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONAS	Office National de l'Assainissement du Sénégal
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAN-SL	Projet d'Appui au Nettoiement de Saint Louis
PAQPUD	Programme d'Assainissement des Quartiers Péri-Urbains de Dakar
PAUDA-SL	Projet d'Assainissement du quartier Urbain de Darou A Saint Louis
PCM	*Project Cycle Management* (Gestion du Cycle de Projet)
PDA	Plan Directeur d'Assainissement
PELT	Projet Eau à Long Terme
PEPAM	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
PHAST	Participatory Hygiene And Sanitation Transformation
PIC	Programme Indicatif de Coopération
PN	Pression Nominale
PSE	Projet Sectoriel Eau
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PVC	Polyvinyle Chloride
RI	Résultat Intermédiaire
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale
SONES	Société Nationale des Eaux au Sénégal
SPAB	Station de Pompage A & B
SPEPA	Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement
SRH	Service Régional de l'Hygiène
STM	Services Techniques Municipaux
UGP	Unité de Gestion du Projet
USAID	United States Agency for International Development
VAD	Visite A Domicile

Fiche analytique

N° d'intervention DGCD	NP3001562
Code Navision CTB	SEN 06 015 01
Institution partenaire	Ministère de l'Economie et des Finances. Ministère chargé de l'Assainissement par le biais de l'Office National d'Assainissement du Sénégal (ONAS).
Durée de l'intervention	32 mois pour l'exécution. 48 mois à partir de la signature de la CS (27 Novembre 2006).
Date de l'intervention	Mars 2008 à Novembre 2010.
Contribution du pays partenaire	1.503.147 EUR (986.000.000 F.CFA)
Contribution belge	2.500.000 EUR (1.639.892.500 F.CFA)
Secteur (codes CAD)	14020
Brève description de l'intervention	Le Projet met en place un réseau d'évacuation des eaux usées pour une population de 7 à 10.000 habitants dans un des quartiers déshérités de Saint Louis. Pour une meilleure fonctionnalité et durabilité, le Projet améliore les compétences et comportements des habitants et des institutions impliquées. L'Etat sénégalais prend en charge la réhabilitation de la station centrale de pompage et de la conduite de refoulement pour un meilleur fonctionnement de l'ensemble du réseau qui dessert environ 60.000 habitants (30% de la population urbaine).
Objectif global	Le cadre de vie des habitants de Darou est amélioré.
Objectif spécifique	Le réseau d'évacuation des eaux usées de Darou est réalisé durablement.
Résultats	R1. Les infrastructures nécessaires à l'assainissement des eaux usées du Quartier de Darou régulier sont mises en place et opérationnelles. R2. La station de pompage SP14 et la conduite de refoulement vers le lagunage sont réhabilitées et fonctionnelles. R3. Les populations du Quartier de Darou sont sensibilisées aux problématiques de l'hygiène en général et de l'assainissement des eaux usées. R4. Les structures de l'ONAS, les STM et l'ADC sont renforcées et coordonnées dans la gestion du réseau d'assainissement en accord avec le plan directeur d'assainissement de Saint Louis.
Equipe d'évaluation	Assane GUEYE & Stef LAMBRECHT.
Période d'évaluation	Du 4 au 15 Octobre 2010.

Tableau 1 : Fiche analytique

RESUME EXECUTIF

Le Projet améliore directement la situation sanitaire, économique et environnementale d'environ 10.000 personnes[1] (966 habitations) et, avec la contribution sénégalaise, 50 à 60.000 personnes supplémentaires se voient leur système d'évacuation des eaux usées pérennisé. Ces résultats physiques dépassent les prévisions. Les infrastructures mises en place sont pertinentes et contribuent incontestablement à la réalisation des objectifs spécifique et général.

Les résultats et impact en matière d'action communautaire et d'appui organisationnel se situent presque exclusivement au niveau de l'acceptation, de la bonne utilisation et de l'exploitation performante du réseau d'évacuation des eaux usées. Cependant, il n'y aura pas d'incidence sur les défis d'ordre institutionnel, ni influence sur les dynamiques communautaires de type « quartier propre » ou en terme d'effet levier, de démonstration ou d'alimentation de stratégies ou pratiques.

La première année et demie a connu des difficultés très importantes avec un taux d'avancement négligeable, en grande partie dues à une répartition des responsabilités inadéquate et mal comprise, d'abord au niveau de l'ONAS. Notons que ce montage en cogestion, ainsi que le souhait de la partie belge pour une responsabilisation des acteurs locaux, était nouveau et pas en phase avec la culture institutionnelle de l'ONAS. Ce n'est que vers juillet-septembre 2009 que les mesures adéquates ont été prises pour débloquer le Projet.

Les engagements qui sont pris aujourd'hui permettront d'avoir fonctionnel :

- Un service régional de l'ONAS qui est – sur le plan technique – suffisamment équipé pour ses tâches (déjà réalisé) ;
- Une population qui est prête à se connecter et qui connaît plus au moins les pratiques d'hygiène et d'utilisation du système d'évacuation des eaux usées (fin novembre 2010) ;
- Une conduite de refoulement de la station centrale vers la station de lagunage qui est réhabilitée pour les besoins jusqu'en 2020 ou 2025 (fin octobre 2010);
- Une station centrale de refoulement réhabilitée en conséquence et mieux équipée pour garantir un service adéquat (fin janvier 2011) ;
- Un réseau d'évacuation des eaux usées fonctionnel pour Darou loti et une partie de Darou non-loti (fin janvier 2011) ;
- Une station de pompage intermédiaire dimensionnée pour les eaux usées de Darou et le quartier Ndiolofène – où il n'existe pas encore un réseau d'évacuation (fin janvier 2011).

Ceci correspond plus au moins aux résultats énoncés dans le DTF. Les risques de s'arrêter à ce point sont cependant jugés importants. Une partie du quartier ne sera pas connectée et les populations ne seront plus informées/accompagnées dans cette phase cruciale des travaux, des connexions et du démarrage de l'exploitation.

[1] Le DTF avait prévu de réaliser d'infrastructures uniquement dans la partie lotie du quartier de Darou, ciblant quelques 5 à 7.000 bénéficiaires. Le budget et les conditions techniques permettent une extension sur la partie non-lotie du quartier, ce qui semble devenu une condition nécessaire pour une acceptation sociale du Projet entier.

Dans un scénario de couverture totale pour le quartier de Darou, les résultats suivants peuvent également être atteints avant fin mai 2011, tout en respectant le budget disponible :

- Un réseau d'évacuation des eaux usées qui couvre la totalité du quartier avec une couverture proche de 100% ;
- Une population informée, accompagnée et organisée pour soutenir l'exploitation du réseau, surtout la partie dite semi-collective qui demande une responsabilisation des usagers en complémentarité aux tâches de l'ONAS (pour e.a. la vidange des fosses).

L'impact du Projet sera important pour les bénéficiaires directs, mais reste local et le coût par bénéficiaire dépasse légèrement les normes nationales et internationales. La durabilité à court et moyen terme peuvent être garanties si l'on arrive à bien sensibiliser les futurs usagers et à mettre en place une structure d'interface entre cette communauté et l'ONAS, exploitant du réseau. A plus long terme, des réformes s'imposent, notamment en matière d'articulation des différentes sous-composantes de l'assainissement urbain, de la responsabilisation des acteurs locaux et du financement des services d'assainissement.

La performance du Projet a été négativement influencée par son isolation dans le programme de la coopération sénégalo-belge et par un démarrage difficile du partenariat avec l'ONAS. A partir de mi-2009, la SMCL et l'Office se sont réellement appropriés du Projet. Cette appropriation est beaucoup moins prononcée au niveau des institutions locales.

Les thèmes transversaux de la coopération belge ainsi que les principes de l'Efficacité de l'Aide (Déclaration de Paris) n'ont pas fait l'objet de stratégies spécifiques, à l'exception du thème de l'environnement et des principes de l'alignement et de la responsabilité mutuelle qui sont au cœur respectivement de l'objet du Projet et de sa stratégie de mise en œuvre. Les femmes et les enfants en seront cependant les bénéficiaires privilégiés puisqu'elles/ils sont davantage confronté(e)s aux problèmes d'assainissement dans la maison et dans le quartier.

Les recommandations portent principalement sur la finalisation du Projet et incluent :

- Des propositions concrètes pour la continuation de l'IEC et du renforcement du Comité de Gestion dans le quartier, appelé à jouer le rôle d'interface entre les usagers et l'ONAS, ce qui sera particulièrement important dans la partie du quartier qui est desservie par un système semi-collectif.
- Des propositions détaillées pour garantir un déroulement adéquat des travaux d'infrastructure qui doivent absolument être achevés en avril 2011, avec entre autres la mise en place des mécanismes de suivi rapproché et un calendrier contraignant pour l'ensemble des parties impliquées.

Pour un meilleur impact et durabilité des acquis du Projet il sera important :

- De poursuivre les réformes au niveau de l'ONAS. Il s'agit notamment i) d'une responsabilisation progressive des services régionaux ; ii) de la mise en place des mécanismes de partenariat avec des communautés des usagers, surtout dans la périphérie où les systèmes sont semi-collectifs ou autonomes, ainsi qu'avec les collectivités locales et iii) de revoir les mécanismes de financement des services.
- De mettre en place, voir dynamiser, un mécanisme de contrôle sur le respect des règles d'hygiène environnementale.

L'expérience du PAUDA-SL a démontré l'importance :

- D'une concentration de la coopération bilatérale, avec une approche plus programmatique qui permet d'investir dans un partenariat plus profond et d'intervenir sur les différents niveaux des problématiques du secteur.
- D'une bonne connaissance du contexte politico-institutionnel si l'on s'engage dans de nouveaux secteurs et partenariats.
- D'un pilotage déterminé dans la phase de démarrage d'un projet, et pas forcément en se basant sur les évolutions physiques et financières, mais beaucoup plus sur une feuille de route qui met en exergue la séquence des actions à entreprendre, ainsi que la répartition des tâches et responsabilités, pour s'assurer ainsi que chacun joue son rôle.
- D'un engagement conjoint des différents acteurs et par rapport aux différents domaines de l'assainissement si l'on veut réellement déclencher une dynamique locale qui amène à un assainissement intégré et durable dans un quartier urbain périphérique.

1 INTRODUCTION

1.1 Brève description du projet

Le Projet, objet de cette évaluation finale, vise à réaliser des infrastructures d'assainissement à Darou, un quartier périphérique de la commune de Saint Louis. La problématique de la gestion des ordures ménagères ainsi que de l'évacuation des eaux usées et pluviales constitue, aussi bien pour les populations que pour les organismes en charge de ces questions et pour les autorités publiques, une question majeure d'utilité et de salut public. Darou, à l'instar des autres localités de la ville, est de plus en plus confronté à une dégradation continue des conditions de vie des populations. La pauvreté y toucherait plus de 50% de la population. Concernant l'assainissement liquide, le taux moyen de raccordement à Saint Louis est de 25% alors qu'à Darou il est nul, aucun réseau n'existait au démarrage du Projet.

La composante d'infrastructure du Projet s'aligne sur le Plan Directeur d'Assainissement de la ville de Saint Louis, réalisé en 1985 et entièrement actualisé en septembre 2005, ainsi que sur le « 'Projet de réhabilitation, de renforcement et d'extension des infrastructures d'assainissement de la ville de Saint Louis », daté de novembre 2006. Le PAUDA-SL a été formulé en mai 2007, mais le Projet fait partie du PIC 2001-2006.

Octobre 2001	Inclusion de la demande de projet dans le PIC 2001-2006
Juillet 2002	Fiche d'Identification élaborée par l'ONAS, ciblant les quartiers lotis de Ndiolofèle, Darou et Leona
Septembre 2003	Rapport d'identification, élaboré conjointement par l'ONAS et la CTB et centré maintenant sur le quartier de Darou
Mai 2004	Acceptation du projet par le Comité des Partenaires
Décembre 2004	Mise en attente du projet par les autorités sénégalaises vu les réformes et programmes en cours et en préparation : Lettre de Politique Sectorielle (Juin 2005), formulation du PEPAM 2005-15, études institutionnelles pour l'ONAS (2005-07) et le PDA de Saint Louis (septembre 2005)
Février 2006	Reprise du Projet par le Comité des Partenaires après les inondations à Saint Louis
Juin 2006	Dossier d'identification actualisé présenté par le Ministère des Finances
Novembre 2006	Signature de la Convention Spécifique pour une durée de 48 mois
Mai 2007	Mission de Formulation, réalisée par les bureaux TECASS & Senagrosol
Juillet 2007	Validation du DTF par les deux Parties
Mars 2008	Démarrage officiel du Projet par la réunion de lancement de la SMCL
Mai 2008	Arrivée de l'AT international à Saint Louis
Novembre 2009	Démarrage effectif de la composante IEC
Mars 2010	Démarrage effectif des travaux financés par la partie sénégalaise (R2)
Juillet 2010	Démarrage effectif des travaux financés par la partie belge (R1)

Tableau 2 : Historique du Projet

Le Cadre Logique de l'intervention se présente comme suit :

Objectif Global:	Le cadre de vie des habitants de Darou est amélioré.
Objectif Spécifique:	Le réseau d'évacuation des eaux usées de Darou est réalisé durablement.
Résultats	R1. Les infrastructures nécessaires à l'assainissement des eaux usées du quartier de Darou régulier sont mises en place et opérationnelles.
	R2. La station de pompage SP14 et la conduite de refoulement vers le lagunage sont réhabilitées et fonctionnelles.
	R3. Les populations du quartier de Darou sont sensibilisées aux problématiques de l'hygiène en général et de l'assainissement des eaux usées.
	R4. Les structures de l'ONAS, les STM et l'ADC sont renforcées et coordonnées dans la gestion du réseau d'assainissement en accord avec le plan directeur d'assainissement de Saint-Louis.

Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs ont été définis pour chacun des Résultats, ainsi que pour l'Objectif Spécifique. Pour R1 et R2, ces indicateurs se réfèrent aux travaux et à la fonctionnalité des ouvrages. Au travers du Résultat 3, le Projet espère un taux de couverture du réseau d'évacuation auprès de 70% des habitations et une meilleure connaissance des liens entre eau, assainissement, hygiène et santé. Les indicateurs du R4 portent sur le bon déroulement du Projet.

La stratégie initiale du Projet était orientée autour des grands axes suivants :

- L'équipement du quartier de Darou régulier en infrastructures d'assainissement des eaux usées, pendant que la composante de sensibilisation vise l'ensemble de la population du quartier (régulier et irrégulier) ;
- Le renforcement des capacités de l'ONAS à Saint-Louis en matière de gestion des projets d'assainissement dans la ville en accord avec le PDA et de maintenance préventive et curative des ouvrages existants et à venir ; et de l'ADC en matière de sensibilisation en matière d'hygiène et d'assainissement.

La Convention Spécifique du Projet expire le 27 novembre 2010. Le budget global est d'environ 4 M d'€ - dont une contribution belge de 2,5 M d'€, qui finance entre autres la présence d'un Assistant Technique pour une période de 2 ans. La contribution de l'Etat sénégalais, à l'hauteur de 1,5 M d'€ et financé à travers le Ministère de l'Economie et des Finances, prend entièrement en charge le financement du R2.

Le Projet est réalisé selon les modalités de la « cogestion », à l'exception de certains postes budgétaires, telle que l'AT. L'ONAS est chargé de la mise en œuvre du Projet, et assumera également la responsabilité de la pérennisation des infrastructures réalisées.

Le pilotage est assuré par une SMCL qui regroupe toutes les parties prenantes au niveau national, communal et local. Une Unité de Gestion du Projet (UGP) est chargée de l'exécution journalière. Elle est composée de:

- ✓ Un Responsable national au sein de l'ONAS ;
- ✓ Un Coresponsable, Assistant Technique international, recruté par la CTB.

L'UGP est intégrée au sein des services de l'ONAS à Saint Louis.

1.2 Objectifs et contexte de l'évaluation

Jusqu'en septembre 2009, le Projet a connu des problèmes d'exécution. La planification et la mise en œuvre des activités ont accusé un tel retard que la direction du Projet a été changé. Le taux de réalisation des activités ne justifiait pas l'organisation d'une évaluation à mi parcours.

Il a été soumis à l'approbation de la SMCL de février 2010, l'organisation de l'évaluation finale durant le 3ième trimestre de 2010 et de sursoir à l'évaluation à mi parcours. Le Projet tend vers sa fin, même si les travaux d'infrastructure peuvent encore durer quelques mois et que le service amélioré d'assainissement n'est donc pas encore fonctionnel.

Les Termes de Référence de l'évaluation finale du Projet PAUDA SL ont été élaborés par la CTB et sont joints en Annexe 9.1. Ils comportent trois dimensions complémentaires :

1°) Analyser dans quelle mesure le Projet a atteint ses résultats et objectifs et donner une ***appréciation externe de la performance de l'intervention***, et ceci selon trois groupes de critères :

- Les critères de base selon la méthodologie du PCM ;
- Les critères HARMO qui apprécient la cohérence avec les engagements de la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide ;
- Les critères transversaux qui apprécient la contribution du Projet aux quatre objectifs transversaux de la coopération belge.

L'Annexe 9.2. présente ces différents critères, ensemble avec leurs questions spécifiques d'évaluation et les moyens de vérification et d'analyse utilisés par l'équipe d'évaluation.

2°) Donner des recommandations pour finaliser le Projet et pour optimiser son impact et la durabilité de ses extrants pendant cette dernière phase du Projet, pour son hand-over et pour la pérennisation par les acteurs locaux. Le cadre suivant a orienté la collecte et l'analyse des données :

Extrants	Aspects d'évaluation	Cibles des recommandations
Réseau d'évacuation des eaux usées dans le quartier de Darou	Conduite et suivi des travaux Durabilité technique, sociale, financière, organisationnelle et environnementale Equité et durabilité d'accès	Bureau d'Ingénieurs Conseils ONAS SMCL & UGP
Station de pompage et conduite de refoulement	Durabilité technique, sociale, financière, organisationnelle et environnementale	ONAS SMCL & UGP
Population sensibilisée	Conduite de l'IEC Impact sur les comportements Utilisation du réseau d'évacuation	Comités du quartier Equipe IEC UGP & SMCL
Acteurs locaux renforcés et coordination améliorée	Performance de l'ONAS à Saint-Louis Collaboration des acteurs locaux Stratégie, approche et compétences pour la gouvernance du secteur d'assainissement	ONAS Mairie, STM, ADC Conseil de Quartier SMCL & UGP

Tableau 3 : L'impact et la pérennité des extrants

3°) Tirer des leçons pour des interventions futures.

- Leçons par rapport à la Gestion du Cycle de Projet : formulation, planification, mise en œuvre, monitoring, architecture du projet et mécanismes de pilotage, rôle de l'Assistance Technique, efficience et efficacité, impact et durabilité.
- Leçons pour un impact et durabilité optimal des projets/services d'assainissement en quartier périphériques de villes secondaires.
- Leçons par rapport à la position stratégique de ce type de projets : cohérence avec d'autres interventions, harmonisation et alignement, équilibre entre le « hardware » et le « software », l'équilibre entre le développement local et les capacités de levier pour impacter les éventuels blocages au niveau national (en termes de politique, praxis, compétences…).

1.3 Méthodologie de l'évaluation

L'équipe d'évaluation était composée de :

- Ingénieur Assane GUEYE, ingénieur hydraulicien et énergéticien, spécialiste en assainissement urbain et membre du Cabinet IBG ;
- Ingénieur Stef LAMBRECHT, ingénieur en génie civil, spécialiste en eau et assainissement et consultant indépendant.

La mission a séjourné au Sénégal du 4 au 15 octobre 2010, dont 6 jours entiers à Saint Louis.

L'évaluation finale a appliqué une approche participative et apprenante, y compris :

- L'acquisition d'une bonne compréhension du contexte spécifique, et ceci à travers :
    - La lecture des documents pertinents relatifs au secteur d'eau et d'assainissement en milieu urbain au Sénégal – voir la liste des références en Annexe 9.4.
    - Des rencontres avec des responsables au niveau des ministères et directions concernés, y compris l'Unité de Coordination du PEPAM.
    - Les visites de terrain et discussions avec les acteurs locaux.
- L'acquisition d'une bonne compréhension des visions et stratégies des partenaires principaux, notamment l'ONAS et les interventions de la coopération belge en matière d'eau et d'assainissement.
- Des discussions intensives avec différents groupes de bénéficiaires directs et indirects à Saint Louis.
- Des rencontres avec les institutions concernées au niveau local, régional et national.
- Un atelier d'analyse et de restitution avec l'ensemble des acteurs locaux à la fin de la mission à Saint Louis.
- Un debriefing avec les partenaires nationaux à Dakar, sur base d'un Aide-mémoire qui présente les premières analyses et recommandations. Le compte-rendu est joint en Annexe 9.7.

Les différentes activités menées par l'équipe sont reprises en Annexe 9.5. Les personnes rencontrées, outre les bénéficiaires et collaborateurs à Darou même, sont listées en Annexe 9.6.

2 CONTEXTE DU PROJET

2.1 L'assainissement urbain au Sénégal

2.1.1 Politique nationale

Durant les années '90, la première reforme du secteur d'hydraulique urbaine a mené à la dissociation entre d'une part, les services d'eau potable, et, d'autre part, l'évacuation des eaux usées. Pour l'eau potable, les réformes ont mené à un meilleur professionnalisme dans le secteur et à un équilibre financier. Ces réformes ont été accompagnée d'un programme d'investissements importants à travers notamment le Projet Sectoriel Eau (PSE) et le Projet Eau à Long Terme (PELT) qui ont permis de mobiliser un financement équivalent à 260 milliards de F.CFA (400 M €) sur la période 1996-2006.

A partir du début des années 2000, des efforts considérables ont été faits pour coordonner le secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal, obtenir une meilleure planification et améliorer la circulation de l'information entre les acteurs. Ce mouvement a abouti à la mise sur pied du Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire. Le PEPAM 2005-2015 constitue le cadre programmatique du secteur : il fixe les objectifs en termes de taux d'accès à l'eau potable et l'assainissement d'ici 2015 en s'alignant avec les OMD ; il définit un programme d'investissement, fédère et pilote l'ensemble des initiatives conduites sur le territoire national ; il répartit les rôles et les responsabilités de chacune des « agences d'exécution » du PEPAM. C'est notamment le PEPAM qui organise les revues sectorielles annuelles, qui rassemblent des représentants de l'ensemble du secteur au Sénégal.

Le Sénégal a adopté en 2008 la loi sur le Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement (SPEPA), qui organise le service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif dans tout le pays. Le pays s'est également doté depuis 2007 d'un Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) et travaille actuellement à la mise en place du Code de l'Assainissement.

En milieu urbain cette nouvelle stratégie repose sur quatre axes :

- L'évolution des cadres organisationnels et institutionnels de l'hydraulique et de l'assainissement issus de la première série de réformes de 1996, avec la mise en œuvre des réformes dites « de deuxième génération » ;
- Le renforcement et la consolidation des infrastructures techniques, en vue de faire face à l'augmentation de la demande, améliorer la qualité de service et étendre la desserte ;
- L'atteinte des équilibres financiers à long terme, pour chacun des sous-secteurs de l'hydraulique et de l'assainissement ;
- La contribution du programme à la lutte contre la pauvreté par la mise en place d'un programme d'accès aux services d'eau et d'assainissement ciblant spécifiquement les ménages urbains les plus pauvres.

Pour ce qui concerne l'assainissement urbain, ces réformes de deuxième génération ont permis :

- La mise en place d'un instrument contractuel entre l'Etat et l'ONAS : le Contrat de performance 2008-2013 ;

- L'intégration de la problématique eaux pluviales dans la stratégie, même que la répartition des responsabilités entre l'ONAS et les communes n'est pas encore claire pour cette composante de l'assainissement liquide ;
- D'accélérer l'accès en exploitant la complémentarité entre assainissement collectif, semi-collectif et autonome ;
- La réduction des impacts environnementaux en augmentant la capacité de traitement des eaux usées et de dépôt des boues de vidange ;
- L'amélioration progressive de l'équilibre financier de l'ONAS, notamment par la mise en place d'une nouvelle tarification (redevance de 15% sur la facture SDE, indépendamment si le client SDE est connecté sur un réseau d'évacuation des eaux usées).

2.1.2 Les acteurs sectoriels

Les institutions publiques en présence

Au niveau central, l'eau et l'assainissement étaient répartis entre deux ministères différents. Ils ont été réunis en 2009 au sein du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MUHHA), qui assure la définition des politiques nationales, la planification sectorielle, la régulation des services publics et la maîtrise d'ouvrage des grandes infrastructures. Le MUHHA supervise plusieurs directions techniques : de l'Hydraulique Urbaine (DHU), de l'Assainissement (DAS), de l'Hydraulique Rurale (DHR), de l'Exploitation et de la Maintenance (DEM) et de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE). Les ministères de la Santé et de l'Education sont impliqués par le biais de la Direction de l'Hygiène et de la Cellule Eau et Hygiène à l'Ecole.

En milieu urbain spécifiquement, deux entités publiques et une entité privée ont été mises en place dans le cadre des réformes qui ont débuté dans les années 1990 :

- La Société Nationale des Eaux du Sénégal (SONES) est chargée du patrimoine et des investissements en matière d'eau potable dans les grandes villes. Elle assure pour le compte de l'Etat la planification des investissements, les études, la maîtrise d'ouvrage, la recherche de financements pour l'exécution des investissements, l'information et sensibilisation des usagers de l'eau et le contrôle de l'exploitation du service.
- La Sénégalaise des Eaux (SDE) est le délégataire du service public de l'eau chargé de l'exploitation dans les centres dont la SONES a la charge. C'est une entreprise privée (dont l'actionnaire principal est l'entreprise française Bouygues) et liée à l'Etat du Sénégal par un contrat d'affermage et avec la SONES par un contrat de performance. Ces contrats doivent être renouvelés en 2011.
- De création plus récente, l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) est l'agence de patrimoine et d'investissement chargée pour le compte de l'Etat de la planification, des études, de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, ainsi que de l'exploitation du service d'assainissement des eaux usées (domestiques et industrielles) et pluviales dans les grandes villes où intervient la SONES.

L'ONAS a été créé par la Loi N°96-02 du 22 février 1996 sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), dont l'organisation et le fonctionnement sont régis par le Décret N°96-662 du 7 août 1996. L'ONAS est chargé de la collecte, du traitement, de la valorisation et de l'évacuation en zone urbaine et périurbaine tant des eaux

usées que des eaux pluviales[2]. Il est chargé de:

- la planification et la programmation des investissements et des travaux d'infrastructures ;
- la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux d'infrastructures pour les eaux usées et pluviales ;
- l'exploitation des ouvrages d'assainissement ;
- le développement de l'assainissement autonome ;
- la valorisation des sous-produits des stations d'épuration et de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Cette configuration pourra encore évoluer dans le cadre des réformes de l'hydraulique et de l'assainissement urbains dites « de troisième génération » prévues pour 2011. Le constat est effectivement que l'ONAS a du mal à trouver son équilibre financier, pendant que le Contrat de performance impose à l'office de prendre en charge l'ensemble des coûts d'exploitation, de gestion, d'entretien, ainsi que du renouvellement de tous les équipements qui ont une durée de vie de moins de 15 ans.

Les collectivités locales

Les communes urbaines et les communautés rurales exercent la responsabilité locale de planification et de maîtrise d'ouvrage des projets d'eau et d'assainissement de petite envergure en collaboration avec les services techniques de l'Etat. Elles assurent l'harmonisation des interventions sur le territoire dans la mesure de leurs moyens (qui sont faibles). En revanche, la gestion des infrastructures et le développement des plus gros équipements (tels que les forages ou les stations de traitement) n'est pas une compétence décentralisée, et restent assurés directement par l'Etat. Au contraire d'autres pays de la sous-région, les compétences confiées aux collectivités locales sont finalement assez limitées, et il n'est pas prévu que cette situation évolue prochainement.

La société civile

La société civile est très active au Sénégal, et elle s'implique dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement au travers de trois principaux types d'acteurs :

- Les ONG et leurs plates-formes : elles assistent les collectivités locales ou les communautés bénéficiaires pour les investissements et l'appui à la gestion des services. Le degré de formalisation de leur intervention est variable. Certaines ONG ne respectent pas les principes d'intervention recommandés par le PEPAM dans le Cadre Unifié d'Intervention (CUI).
- Les associations de consommateurs : deux associations actives au niveau national (une spécialisée sur les services publics, l'ADEETELS et l'autre plus généraliste, l'ASCOSEN) siègent au Comité de pilotage du PEPAM. De part leur histoire, ces associations sont plus à même de défendre les consommateurs urbains, qui reçoivent leur service de la part d'une entreprise nationale.
- Les associations d'usagers qui jouent un rôle fondamental dans le secteur de l'hydraulique rurale.

[2] D'autres textes confient la responsabilité de l'évacuation des eaux pluviales aux communes, qui peuvent en déléguer l'exploitation à l'ONAS, dans quel cas, l'Etat s'engage à mettre à la disposition de l'ONAS les financements nécessaires pour l'entretien.

Le secteur privé

L'hydraulique urbaine a conduit à l'émergence d'un acteur privé de référence, la SDE, dont les performances sont reconnues à l'échelle du continent.

Le secteur privé formel national est activement présent depuis une trentaine d'années à tous les stades d'exécution des projets d'hydraulique rurale. Ce dynamisme fait que la capacité de réalisation ne constitue pas véritablement un frein au Sénégal.

Le Sénégal dispose également d'un réseau de petits opérateurs privés locaux, formels ou informels, qui participent au service de l'eau potable : fontainiers, livreurs d'eau (notamment dans les quartiers périphériques des grandes villes), artisans-réparateurs en milieu rural. Ces milliers d'acteurs contribuent chacun à fournir un service aux usagers.

Le secteur privé est également très développé dans le secteur de l'assainissement, qu'il s'agisse d'opérateurs formels comme les dizaines de camions qui vidangent les fosses de latrines dans les grandes villes, les milliers d'artisans qui construisent les ouvrages d'assainissement, ou encore les opérateurs informels comme les vidangeurs manuels de fosses, un métier dangereux et mal considéré, mais encore très demandé.

2.1.3 Etat des lieux

Les objectifs définis dans le cadre du PEPAM visent un taux de desserte en eau potable de 82% (64% en 2004) et en services d'assainissement de 59% (17% en 2004) pour l'an 2015. En milieu rural comme en milieu urbain, lorsque l'on regarde la situation de manière globale, le Sénégal progresse à grands pas vers l'atteinte des objectifs du millénaire.

		Gouvernement[3]	JMP[4][5]	Réalisation financière du PEPAM 05-15
Eau potable	Rural	73,6%	62%	83%
	Urbain	97,0%	92%	33%
Assainissement	Rural	29,0%	38%	41%
	Urbain	63,6%	69%	59%

Tableau 4 : Les OMD en matière d'eau et d'assainissement au Sénégal

Le taux d'exécution financière remarquable pour l'assainissement urbain (déjà 59% des financements budgétisés pour la période décennale, réalisés dans les 5 premières années) montre les capacités de mobilisation de l'ONAS. Ces financements concernent des dons (24 millions de F.CFA), des prêts (88 millions), mais aussi une forte contribution de l'Etat (18 millions, ou la totalité de la somme budgétisée, grâce au montage particulier avec l'ONAS permettant de verser la contribution étatique directement sur le compte de l'ONAS au début de l'exercice budgétaire).

[3] Données de 2009 ; source : Revue Annuelle Conjointe 2010.
[4] Source : Joint Monitoring Program. Estimations faites à la fin de l'année 2009.
[5] L'écart entre les chiffres du gouvernement sénégalais et ceux du JMP s'explique par une différence de méthode. Le gouvernement se base sur les ouvrages en service et leur utilisation effective ; le JMP compile les enquêtes ménages réalisées récemment dans le pays, et estime une tendance sur le long terme.

Les objectifs du PEPAM en matière d'assainissement urbain portent sur:

- Le taux d'accès à l'assainissement de 56,7% en 2004 passera à 78% en 2015 ;
- Le taux de traitement des eaux usées de 19% en 2004 passera à 61% en 2015 ;
- Le taux de dépollution de 13% en 2004 passera à 44% en 2015.

Les besoins en financement nécessaires pour ces réalisations sont évalués à 220,6 milliard de F.CFA

Force est cependant de constater que les indicateurs physiques du PEPAM sont loin d'être réalisés, comme le montre le tableau suivant :

	Unité	Cible 2015	Réalisé fin 2009	% de l'objectif
Assainissement collectif				
Longueur réseau des eaux usées	km	800	527	66%
Capacités de traitement des eaux usées	m^3/jour	94.242	13.665	14%
Nombre de branchements	U	92.400	35.815	39%
Assainissement autonome				
Nombre de systèmes autonomes	U	135.300	35.455	26%
Nombre d'édicules publics	U	160	0	0%

Tableau 5 : Taux de réalisation du PEPAM en assainissement urbain

L'assainissement collectif en milieu urbain ne concerne d'ailleurs que les six centres urbains du périmètre concédé (et seules les villes de Dakar et Saly sont dotés d'installations complètes). Et le réseau collectif ne couvre qu'une faible partie des usagers urbains – environ 100.000 ménages sur l'ensemble du Sénégal, dont 85.000 à Dakar. Le réseau géré par l'ONAS est composé d'environ 700 km de canalisation à Dakar et 70 km répartis dans 5 autres villes du Sénégal (Kaolack, Louga, Saint Louis, Thiès et Saly). Il compte actuellement 61 stations de pompage et 7 stations d'épuration.

Le reste des usagers ont accès à l'assainissement via une latrine ou une fosse septique. La progression du taux d'accès est actuellement faible et inférieure aux prévisions. Les indicateurs relatifs au traitement et à la dépollution ne seront certainement pas atteints avant 2015. Cet essoufflement de l'assainissement urbain constitue aujourd'hui une préoccupation majeure.

2.2 La ville de Saint Louis

2.2.1 Données de base

Saint Louis est une ville côtière au Nord du Sénégal avec une population d'environ 200.000 habitants. A 260 kilomètres de Dakar et avec une superficie de 4 580 hectares, Saint Louis offre le visage d'une ville maritime et fluviale, où vivent en parfaite communion toutes les ethnies du Sénégal et de plus en plus un grand nombre de touristes.

La ville a été fondée en 1659 par Louis Caullier et fut capitale du Sénégal et de l'Afrique occidentale française jusqu'en 1958. Depuis cette date, Saint Louis représente le chef lieu de la région.

Saint Louis a perdu toute son importance au moment de l'indépendance au profit de la nouvelle capitale Dakar qui de plus a attiré à elle tous ses intellectuels et tous ses fonctionnaires. La ville, qu'on surnommait la « Venise africaine », est classée au répertoire du patrimoine mondial par l'Unesco depuis l'an 2000. Elle s'est lancée dans un ambitieux programme de rénovation de ses anciens bâtiments et a commencé à transformer les entrepôts en restaurants et en hôtels.

La communauté des pêcheurs de Saint Louis est l'une des plus importantes de l'Afrique de l'Ouest et comprend plus de 4.000 équipages. Guet Ndar est le quartier des pêcheurs, où vivent plus de 25.000 personnes, sur une étroite langue de sable. C'est aujourd'hui la plus importante activité économique de la ville. La ville de Saint Louis ne dispose pas d'installations industrielles de grande importance.

Saint Louis se situe au nord de la zone des Niayes qui se caractérise d'un point de vue des précipitations par :

- une saison humide concentrée sur trois mois (juillet, août et septembre),
- et une saison sèche qui dure les autres neuf mois.

La température mensuelle moyenne la plus chaude oscille autour de 28,1°C et survient en juillet et août. De novembre et à février, la température maximale est inférieure à 28°C et la température minimale est inférieure à 18°C.

La position géographique de la ville implique une relation forte avec l'eau. En effet, la ville est bâtie sur les bancs sableux dans le delta du fleuve Sénégal, au point où se rejoignent l'Atlantique, le Sahara et le Soudan Occidental. L'omniprésence de l'eau est la caractéristique essentielle du site, entièrement plat, avec une altitude moyenne ne dépassant pas 2,5 mètres.

L'urbanisation s'est opérée le plus souvent sur des remblais, cette situation présente au niveau hydrographique l'inconvénient de rendre Saint Louis vulnérable aux inondations pluviales et fluviales qui sévissent à chaque hivernage.

Saint Louis en période d'hivernage

2.2.2 Les acteurs

Par le Code des Collectivités Locales de 1996 et la loi 96-07 du 22 Mars 1996 portant transfert de compétences, la ***commune de Saint Louis*** est chargée de sept compétences transférées, dont le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles, avec entre autres :

- la gestion des déchets, la lutte contre l'insalubrité, les pollutions et nuisances ;
- la protection des ressources en eaux souterraines et superficielles.

Un des maires adjoints est le point focal pour tout ce qui concerne l'environnement et l'assainissement.

La commune gère un budget annuel d'environ 2 milliards de F.CFA (3 millions d'€ ou 15 € par habitant). La commune exerce ses compétences techniques principalement à travers :

Les Services Techniques Municipaux (STM) : ils s'occupent exclusivement de tous les travaux initiés par la Mairie dans l'espace communal. Ses attributions concernent:

- la planification et la programmation des investissements et des travaux d'infrastructures ;
- le suivi et l'entretien des ouvrages ;
- la réalisation des travaux d'aménagement et d'urbanisme ;
- l'appui conseil en partenariat avec les services techniques dans le cadre des projets de développement local.

Les STM comptent en leur sein le Service de Nettoiement, avec 120 employés, et chargé de la collecte et du transfert des ordures ménagères.

L'Agence de Développement Communal (ADC) : elle s'occupe exclusivement de l'Ingénierie Sociale dans l'espace communal. Ses missions sont centrées sur:

- le renforcement des capacités des différentes associations de quartier dans le montage des Conseils de quartiers ;
- le suivi des réunions et sensibilisation au niveau des quartiers sur l'assainissement ;
- la mise en place et l'animation de groupes thématiques sur l'assainissement ;
- l'élaboration de plans d'action sur l'assainissement au niveau des quartiers ;
- l'Appui conseil en partenariat avec les services techniques dans le cadre des projets collectifs financés par l'ADC à travers le Fonds de financement du développement local.

Le ***Service Régional de l'Hygiène*** de Saint Louis (SRH) : entité interne du Ministère chargé de l'Assainissement, il est le bras exécutif de la Direction de l'Hygiène dans le cadre de la prévention des problèmes environnementaux qui pourraient déboucher sur des problèmes de santé publique. Ses attributions concernent entre autres :

- l'hygiène au niveau des ménages à travers la préservation du cadre de vie des populations ;
- le contrôle de l'alimentation ;
- le contrôle des latrines ;
- le contrôle sur le respect des règles d'hygiène en matière approvisionnement en eau ; la collecte et l'évacuation des ordures ménagères.

Le Service d'Hygiène est faiblement équipé et la commune vient d'engager, à ses propres frais, 15 nouveaux employés, appelés la « brigade d'hygiène » qui viendra en appui au Service.

Les ***Conseils de Quartiers*** correspondent à une association fédérative de l'ensemble des associations formelles et informelles présentes dans un quartier. Les associations qui y sont représentées sont de type sociales (clubs de sport…), éducatives (écoles…), religieuses (imams, …), commerciales (GIE, notables…)…

2.2.3 La situation en matière d'assainissement

La plupart des quartiers construits dans des dépressions à proximité du fleuve sont sujets de juillet à septembre à des ***problèmes d'inondation***. En effet, les eaux de submersion ne trouvent pas d'exutoire naturel pour s'écouler et ne s'infiltrant que très difficilement vu la proximité de la nappe phréatique. Par ailleurs, il est arrivé que certaines portions des ouvrages d'endiguement du fleuve soient submergées lors de crues importantes, aggravant d'autant plus les inondations.

Les principaux problèmes rencontrés au niveau sanitaire sont liés à :

- Une réutilisation d'eau usée brute (non traitée) pour des activités d'irrigation notamment maraîchère. Celles-ci utilisent même des eaux de vidange de fosses septiques.
- Des débordements occasionnels d'eau usée dans les rues, et des stagnations d'eau pluviale dans les quartiers bas, ce qui conduit à des problèmes de santé publique pour les populations riveraines.
- Une contamination plus ou moins forte du sous-sol par l'infiltration des eaux usées à proximité des sites de débordement, et par une mauvaise maîtrise des systèmes d'assainissement autonome.

Dans le cadre d'un programme financé par USAID, Plan International mène une campagne de préparation et de renforcement des capacités défensives des populations dans 11 quartiers de Saint Louis, dont le quartier de Darou et le sous-quartier Medina-Marmiyal.

Pour la collecte et ***l'évacuation des ordures***, la ville a élaboré en 1996 un Plan Global de Nettoiement. Il dissociait la partie principale de la ville où cette filière est organisée en régie par le Service de Nettoiement de la commune, et les quartiers périphériques où des GIE CETOM ont été créés pour la pré-collecte et transport jusqu'au sites relais. Avec l'appui de la coopération belge dans les années 2007-08, le Service de Nettoiement a été équipé et un Centre d'Enfouissement Technique (CET) fut installé à 10 km du centre-ville.

Force est toutefois de constater que le système ne fonctionne pas de façon optimale. Le CET est devenu un simple décharge ; les équipements mobiles de la commune n'arrivent pas à évacuer l'ensemble des ordures et les charges de fonctionnement peuvent difficilement être assurés par la commune ; les GIE CETOM semblent continuer à vendre les ordures comme matériaux de remblais et les habitants n'utilisent pas de façon systématique les poubelles, containers ou sites de relais qui sont cependant assez éparpillés sur l'ensemble de la ville. L'Annexe 9.8. montre quelques photos de la situation à Darou. Le GIE-CETOM de Ndiolofène et Xor vient intervenir à Darou en collectant des ordures des ménages moyennant une contrepartie de 1000 F.CFA par mois et par maison abonnée.

Le réseau d'***assainissement des eaux usées*** de Saint Louis a été réalisé en plusieurs phases de travaux :

- une première phase lors de l'époque coloniale : le réseau mis en place se situe essentiellement au niveau de l'île ;
- une deuxième phase réalisée à partir du plan directeur élaboré en 1981, qui a permis d'assainir une partie des quartiers de Ndar Tourte, Sor Nord, Balacoss, Diamaguène, HLM, Léona et quelques maisons à Ndiolofène ; cette phase a principalement été financée par la coopération italienne et comprend la station centrale de refoulement (SP14) et la conduite vers la station de lagunage ;
- un réseau reprenant les effluents de l'Université pour se raccorder sur le réseau de la ville de Saint Louis.

Le réseau d'assainissement se compose de :

- 34 km de canalisations gravitaires ;
- 10 km de canalisations en refoulement, dont 7 km entre la station de pompage SP14 et la station de lagunage.

Les canalisations sont majoritairement en PVC, excepté au niveau de l'île où une grande partie du réseau est ancienne et est posée en amiante ciment. Leurs diamètres sont compris entre 150 et 450 mm. Sur l'île, le réseau est d'ailleurs mixte et évacue également les eaux pluviales. Le quartier de Pikine par contre dispose d'un système de drainage des eaux pluviales, mais n'est pas couvert par un réseau d'évacuation des eaux usées (avec tous les problèmes qu'on s'imagine pour éviter que les gens utilise le système de drainage également comme déversoir pour leurs eaux grises et noires).

La ville compte 10 stations de pompage d'eaux usées. Les eaux vers une station de lagunage qui est constitué d'une lagune de type aérobie à microphytes. Elle est composée de deux bassins fonctionnant en série.

Depuis 1996, l'ONAS prend en charge l'exploitation du réseau. Le volume traité est de 3.300 m^3/jour en moyenne, ou environ 50% de la capacité installée. Pendant les périodes de pluie, cette capacité peut être entièrement mobilisée. En fin de saison sèche, seul 2.000 m^3 sont pompés par jour, pour une consommation d'eau qui doit dépasser les 15.000 m^3 pour l'ensemble de la ville. Outre le chef du service, l'ONAS de Saint Louis dispose de 6 employés fixes et de deux contractuels, qui interviennent pendant la période des pluies. Rappelons d'ailleurs que l'ONAS de Saint Louis exploite également 5 stations de pompage d'eaux pluviales sur son périmètre. L'évacuation des eaux de pluie dans les autres quartiers est prise en charge par les sapeurs pompiers.

Le réseau d'évacuation des eaux usées compte 3.670 branchements, totalisant probablement 30 à 40.000 personnes, ou un taux de raccordement de moins de 20% pour l'ensemble de la ville. Plus de 1.000 connexions ont été réalisées dans le cadre de branchements sociaux et la ville a pris en charge les frais d'abonnement auprès de l'ONAS. Selon les quartiers, le taux de raccordement est très variable. Seule l'île est le secteur complètement assaini par un réseau datant, en grande partie, de l'époque coloniale. Dans le quartier de Darou, le taux de raccordement est de 0%.

Le service régional s'occupe également du réseau d'évacuation des eaux usées de la ville de Matam et de quelques stations de pompage d'eaux pluviales à Richard Toll et à Matam.
Le chef du service répond au Directeur d'Exploitation de l'ONAS à Dakar. En suivant des canevas très détaillés, et axés sur les indicateurs repris dans le Contrat de performance entre l'Etat et l'ONAS, le chef de service produit des rapports journaliers, hebdomadaires et mensuels. Ses mandats sont limités et la presque totalité des dépenses est gérée par le siège. La petite caisse n'excède pas 350.000 F.CFA (530 EUR), ou les dépenses moyennes de fonctionnement pour un mois. L'autorisation explicite du siège est nécessaire pour chaque transaction qui excède 50.000 F.CFA (76 EUR).

2.3 Le quartier de Darou

Le quartier de Darou est un des quartiers pauvres (80% des populations vit en dessous du seuil de pauvreté) et partiellement « irrégulier » de la ville, avec une population d'environ 11.000 habitants, dont 5.000 dans le périmètre « régulier ». Le quartier est né de l'extension de la ville et s'est créé d'une façon régulière pour la première partie et irrégulière pour l'autre partie durant ces dernières années de sécheresse. Darou se situe dans une zone où la nappe est très proche du terrain naturel.

D'une superficie de 76,5 hectares, le quartier de Darou comporte une vaste zone inondable non construite. La zone dite irrégulière était une décharge d'ordures ménagères ou a été remblayée avec du tout venant. La décharge relais située à la périphérie de ce quartier pose également un problème de gestion des ordures ménagères qui séjournent très longtemps dans cette zone. L'inondation des alentours durant la saison des pluies pose aussi un problème de gestion de l'environnement.

Avant l'arrivée du Projet, l'assainissement de certaines maisons se faisait d'une manière autonome par le biais de fosses septiques (dont les vidanges, pour un coût de 15.000 F.CFA, sont assurées par des camions vidangeurs qui sont à leur tour vidés au niveau de la station de lagunage, ou de façon clandestine dans le fleuve ou des terrains inhabités).

Le quartier de Darou a été retenu pour ce projet d'assainissement, d'une part par la pertinence et priorité de la problématique, d'autre part vu sa pauvreté, mais, plus encore par le capacité organisationnelle et cohésion sociale du quartier.

Une Analyse Environnementale Initiale a été menée en septembre 2008. En novembre 2009, le Projet a mené une enquête auprès de 200 ménages. Ces études avancent les données suivantes:

Nombre d'habitants (2007)	9.444
Population active dont revenu fixe	37% 48%
Taille des familles	10,5 pers/famille
Ménages avec une femme en tête	29,7%
Chefs de ménage ayant suivi au moins l'éducation de base	63%
Propriétaires de leur habitat	91,7%
Chefs de ménage épargnants	16%
Chefs de ménage débiteurs	41%
Branchement sur le réseau SDE	89,7%
Vidange des fosses par camion Vidange manuelle	46% 54%

Tableau 6 : Caractéristiques de Darou

Quelques cartes et photos aériennes en Annexe 9.9. situent le quartier.

2.4 La coopération belge dans le secteur et les expériences opérationnelles

La coopération entre la Belgique et le Sénégal date de 1968. La CTB au Sénégal est active dans deux secteurs importants : celui de l'eau et de l'assainissement, d'une part, et celui de la santé, d'autre part. Cette concentration sectorielle a été reconfirmée lors de la 12ième Commission mixte, qui s'est tenue à Dakar le 7 décembre 2009. Le nouveau programme de coopération, pour la période 2010-2013, est doté d'une enveloppe de 52,5 millions d'euros. Les régions de Kaolack, Diourbel, Fatick et Kaffrine, communément appelées le bassin arachidier, sont les zones de concentration de la coopération belge. Dans la zone côtière de Dakar à Saint Louis, le réseau des mutuelles d'épargne et de crédit est également appuyé.

Le programme phare est l'appui au développement du secteur d'eau potable et d'assainissement de base en milieu rural dans le bassin arachidier. Durant les 15 dernières années, la coopération belge y a construit plus de 50 réseaux qui alimentent aujourd'hui près de 450.000 personnes. Mais la valeur ajoutée de ce programme se situe surtout par rapport à l'approche de responsabilisation et d'organisation des usagers, notamment à travers la création d'ASUFOR et leur fédération au niveau régional.

La Belgique fait un effort de capitalisation d'expérience dans le secteur de l'hydraulique: l'atelier de Mbodiène en 2008 a réuni des participants de 11 pays opérant dans le secteur d'eau. Une plate-forme d'échange entre les AT actifs dans le secteur est créée.

Deux projets ont été appuyés dans la ville de Saint Louis : le PAUDA-SL, objet de cette évaluation, et le Projet d'Appui au Nettoiement de la ville de Saint Louis, en partenariat avec la ville de Saint Louis (budget de 1.999.948 €, clôturé en 2008).

3 SUIVI DES RECOMMANDATIONS

3.1 Evaluation Mi Parcours et rapports de suivi

Il était prévu une évaluation à mi-parcours après 18 mois. Vu les retards importants dans le démarrage effectif des activités, cette EMP n'a pas eu lieu.

Le siège de la CTB a mené 3 missions de suivi, entre autres en février et juin 2009. Les recommandations ont porté sur :

- Une réflexion sur l'éventuelle externalisation du contrôle des travaux ;
- Le report de l'EMP ;
- La mise en place effective du Groupe de Coordination au niveau local ;
- La mise à disposition d'un assistant junior en appui à l'IEC et à la communication.

3.2 Recommandations de la SMCL

SMCL	Recommandations stratégiques	Suivi
22 mai 2007	• Réaliser une étude environnementale • Intégrer le ministère de l'Environnement dans la SMCL • Importance du Comité de Coordination au niveau local • Nommer le responsable régional de l'ONAS comme responsable national	• Réalisée en septembre 2008 • Cette décision n'a pas été concrétisée • Le Comité n'a pas été mis en place • Cette décision a été suivie, mais semble avoir contribué au blocage du projet
13 mars 2008	• Expropriation pour la parcelle de la SPAB • Prise en charge des branchements domiciliaires	• Décret d'attribution promulgué en 3ième trimestre 2009 • Réalisée sur les économies réalisées pour les autres travaux
6 février 2009	• Intégrer la contribution sénégalaise dans le suivi financier • Dynamiser une équipe de coordination locale des différents programmes • Prise en compte de Darou irrégulier avec un réseau à faible diamètre • Mettre l'accent sur la mise en œuvre du R4 • Renforcer la coordination sur l'ingénierie sociale	• Les travaux sont suivis par le même bureau et réunions, mais les dépenses ne sont pas intégrées dans le système • N'a pas pu être réalisé • Intégrée dans le DAO et dans le marché • Réalisé mais timidement • Cette coordination, notamment avec l'ADC et autres n'a pas été optimale
20 août 2009	• Mettre en exergue l'absence de la Direction de l'ONAS ainsi que celle du responsable national à la réunion de la SMCL • Prendre les décisions idoine pour le démarrage effectif des travaux	• Le responsable national a été changé, ainsi que le responsable du service régional de l'ONAS ; dorénavant, la DET de l'ONAS s'engage directement dans la cogestion du projet
29 octobre 2009	• Recruter un bureau externe pour le contrôle de l'ensemble des travaux • Internaliser l'IEC au sein de l'ONAS • Prolonger le contrat de l'AT international	• Le bureau a démarré en août 2010 • L'équipe IEC de l'ONAS a démarré en novembre 2009 • Le contrat a été prolongé jusqu'en novembre 2010
18 mars 2010	• Mettre tout en œuvre pour un démarrage effectif des travaux avant le 15 mai 2010	• Les travaux ont effectivement démarré début juillet 2010
17 juin 2010	• Proroger les activités IEC jusqu'en fin octobre • Prolonger les contrats du personnel clé • Préparer un plan de clôture	• Le Protocole expire le 19 septembre • Les contrats sont prolongés • Un premier plan a été élaboré

Tableau 7 : Suivi des recommandations de la SMCL

4 DESCRIPTION DES RESULTATS

4.1 Résultat 1 : Réseau d'assainissement à Darou

4.1.1 Résultats atteints

Résultat # 1 : Les infrastructures nécessaires à l'assainissement des eaux usées du Quartier de Darou régulier sont mises en place et opérationnelles.

Remarque : Le Cadre Logique du DTF n'a pas défini de réels indicateurs pour les Résultats 1 ou 2, mais uniquement les « produits » des activités (« conduites posées », « station fonctionnelle », « raccordements réalisés »).

ACTIVITES (DTF)	REALISATIONS
A.1. Réaliser l'analyse environnementale initiale (AEI) relative aux travaux d'assainissement prévus dans l'APD initial.	Réalisée en septembre 2008. L'AEI donne un bon aperçu des caractéristiques physiques et sociales de la ville et du quartier.
A.2. Réaliser les études de détail. Réaliser deux appels d'offres distincts : le premier pour la partie génie civil (GC) et le second pour la partie électromécanique (EM).	Etudes réalisées fin 2008, basées sur un APD existant ; décision d'intégrer également la partie « irrégulière » de Darou. Les premiers dossiers d'appel d'offres ont été introduits auprès de la DCMP en avril 2009 – une année après le démarrage du projet. Les marchés ont été notifiés en juillet 2010 et les travaux de GC ont démarré immédiatement.
A.3. Poser les conduites de collecte primaire et secondaire ainsi que la conduite de refoulement.	Le pompage et l'évacuation des eaux pluviales stagnantes le long de l'emprise du réseau ont été effectués. Travaux de piquetage terminés. Travaux de pose des conduites de collecte primaires et mise en place des regards sont en cours et l'avancement des travaux est de 25%. Préfabrication des regards de visite (avancement à 80%). Pose conduite de refoulement de la station SPAB en attente de la réalisation des ouvrages de GC.
A.4. Construire la station de pompage SPAB et travaux de GC.	Implantation des ouvrages de GC de la station SPAB. Amené du matériel et engins pour la mise en place des palplanches. Le chantier est approvisionné mais les travaux n'ont pas encore démarré. Pour la partie EM, l'entreprise a fourni le dossier d'exécution qui est en attente d'approbation.
A.5. Réaliser les raccordements des foyers du Quartier de Darou régulier ayant demandé un raccordement et payé leur cotisation.	En attente de terminer les travaux de pose des conduites de collecte primaires et secondaires. La demande semble totale.

Tableau 8 : Activités du Résultat 1

4.1.2 Appréciation

L'AEI donne un aperçu exhaustif de la situation et des impacts attendus des travaux du Projet, et ceci pas uniquement sur l'environnement physique, mais également en terme d'impact social et organisationnel. L'étude propose une série de mesures d'atténuation de risques pour les effets négatifs, résumées dans un Plan de Gestion Environnemental et Social. La plupart des propositions sont évidentes et ont été mises en œuvre.

Il a fallu 27 mois entre le lancement du Projet et le démarrage effectif des travaux, pour un dossier qui n'est cependant pas complexe (APD existant, pas d'obligation d'études connexes complémentaires, technologie très classique). Parmi les causes de ce retard exorbitant, on peut citer i) un ancrage inapproprié du pilotage au niveau de l'ONAS-régional ; ii) une mauvaise compréhension de la répartition des responsabilités dans un montage de co-gestion ; iii) des lignes de communication et de guidance peu optimales au sein de l'ONAS ; iv) l'introduction d'un nouveau Code des marchés publics à partir de 2008 ; v) une situation foncière discutable du terrain pour l'implantation de la station de pompage ; et probablement aussi un suivi de la part de la CTB des comportements personnels et institutionnels de ses partenaires[6] qui était trop peu contraignant pendant les 15 premiers mois.

Depuis septembre 2009 la gestion du Projet à été ramenée à la Direction des Etudes et Travaux de l'ONAS, et, depuis lors, la mise en œuvre des activités correspondantes aux Résultats 1 et 2 est jugée très performante.

Le suivi et contrôle de l'ensemble des chantiers est confié à un seul bureau d'ingénieurs-conseils, là où le concept initial avait seulement prévu un budget pour le suivi de l'activité 3 (mise en place du réseau) et ceci par un technicien supérieur. Ce choix est fortement appuyé par l'équipe d'évaluation et la qualité du bureau d'ingénieurs conseils semble acquise.

Notons encore que le DAO initial de la composante « réseau primaire et secondaire de collecte » n'a pas été complet. Les travaux à réaliser pour une couverture totale du quartier de Darou, ainsi qu'une vingtaine de maisons du quartier de Ndiolofène (habitations aux alentours de la station de pompage) sont environ 30% plus importants que le devis estimatif du DAO. Un avenant au contrat de base semble s'imposer, mais risque d'augmenter les délais d'exécution avec encore 3 mois supplémentaires. En théorie, on pourrait limiter cet avenant aux travaux supplémentaires essentiels – ramenant ainsi le délai supplémentaire à 1 ou deux mois, mais il est peu probable que ce scénario puisse être socialement accepté.

Les travaux ont eu du mal à démarrer pendant la période hivernale, ce qui complique bien-sûr la pose de canalisations dans un quartier sans système de drainage et avec une nappe peu profonde pendant cette saison. Dans la semaine même de notre présence, l'entreprise a augmenté considérablement la cadence et le marché de base peut très probablement être achevé avant fin janvier 2011.

Avant l'arrivée du Projet dans le quartier de Darou, l'assainissement de certaines maisons se faisait d'une manière autonome par le biais de fosses septiques dont les vidanges sont assurées par des camions ou des « bay pelles » (travailleurs journaliers ou à la tâche qui font le travail de façon manuelle et qui vident certainement le contenu des fosses à des endroits non-protégés); d'autres maisons ne disposaient pas de fosses.

[6] Ce qui est probablement lié aux changements de personnel à la Représentation, à la distance avec Saint Louis, à une connaissance plutôt partielle du cadre politico-institutionnel du sous-secteur.

Grâce au PAUDA-SL, le problème de l'assainissement des eaux usées sera résolu par deux solutions. Les maisons seront raccordées de la manière suivante :

- Réseau d'assainissement collectif : un raccordement au réseau le plus proche si c'est possible pour les habitants situés dans des zones où les rues sont bien loties et surtout accessibles aux engins des travaux. Ce type de réseau préconise de conduites de diamètre supérieur à 150 mm et à des profondeurs importantes pouvant aller jusqu'à 5 mètres.
- Réseau d'assainissement semi-collectif : la pose d'abord d'une petite fosse de décantation connectée à la grande fosse existante des maisons et branchée au réseau primaire. Ce type d'assainissement est préconisé dans les quartiers irréguliers où souvent les rues sont très étroites. L'étroitesse des rues ne permet pas d'effectuer des fouilles profondes aux risques de créer des éboulements au niveau des fondations des maisons. Le système d'assainissement par sur-verse admet la pose de petit diamètre (DN 63) à des profondeurs maximales de 0,80 mètre. Bien évidement cette solution entraine un entretien périodique des grandes fosses par vidange.

Cette solution permettra de raccorder 998 habitations, dont 650 dans la partie non-lotie de Darou. Ceci représente plus de 90% des ménages du quartier ou un total d'environ 10.000 habitants.

Au démarrage du Projet, il était prévu de raccorder seulement 70% des ménages de la partie lotie du quartier de Darou. La solution de raccorder les maisons situées dans la partie irrégulière de Darou en mettant en place un réseau semi-collectif est une très bonne initiative et évitera des frustrations dans le quartier pour ceux qui ne seraient pas raccordés du fait de se situer dans une zone où les rues sont très étroites.

Les travaux proprement dits à la station de pompage n'ont pas encore démarré. Ils sont assez complexes avec une fouille jusqu'à 8 mètres de profondeur. Cependant, il semble à la mission d'évaluation que toutes les dispositions viennent d'être mises en place pour un déroulement adéquat de ce chantier (connaissance du sous-sol, plans détaillés d'exécution, méthodologie, alimentation de chantier, équipement de rabattement de nappe et battement de palplanches…). Les travaux de génie civil de la station sont réalisés par la même entreprise chargée du réseau d'évacuation.

L'équipement de la station sera réalisé par l'entreprise RCC, d'origine portugaise mais basée à Saint Louis. Les plans d'exécution sont en phase d'approbation par le bureau d'ingénieurs conseils. Dû à certaines petites modifications, le coût serait légèrement supérieur au montant prévu dans le marché de base, mais l'entreprise semble accepter de l'exécuter pour le prix contractuel afin d'éviter tout retard et démarche administrative complémentaire.

Les réunions de chantier hebdomadaires mobilisent le bureau d'ingénieurs conseils, les Responsables du Projet et les deux entreprises, ainsi que l'entreprise qui travaille sur le Résultat 2.

L'Annexe 9.8. montre quelques photos des travaux, prises par l'équipe d'évaluation.

L'Annexe 9.9. donne les détails des travaux à réaliser.

4.2 Résultat 2 : Station de pompage et conduite de refoulement

4.2.1 Résultats atteints

Résultat # 2 : La station de pompage SP14 et la conduite de refoulement vers le lagunage sont réhabilitées et fonctionnelles.

ACTIVITES (DTF)	REALISATIONS
A.1. Vérifier les études de détail (APD) du Plan Directeur d'Assainissement de Saint Louis et réaliser deux appels d'offres distincts : le premier pour la partie génie civil (GC) et le second pour la partie électromécanique (EM).	Les plans sont basés sur le Plan Directeur d'Assainissement (PDA). L'étude a été réalisée en 2008 et le dépouillement des offres avait déjà lieu en janvier 2009. Le processus d'attribution de marchés a connu les mêmes problèmes et retards que les marchés pour le réseau d'évacuation et la SPAB. Les deux marchés ont été attribués à la même entreprise avec une notification datée du 2 février 2010. La totalité du financement, apporté par le Gouvernement sénégalais semble se trouver sur le compte de l'ONAS ; le coût des travaux est largement inférieur aux prévisions.
A.2. Réhabiliter les équipements électromécaniques de la station de pompage principale SP 14.	Les équipement ont été commandés et les travaux sont en attente de la livraison des pièces (prévue pour fin novembre). L'entreprise promet de finaliser son chantier avant fin décembre 2010.
A.3. Réhabiliter la conduite de refoulement en génie civil de la SP14.	Ces travaux ont démarré en mai 2010 et sont presque terminés, ils concernent environ la moitié de la conduite (3.230 mètres linéaires). Un autre tracé a été choisi, puisque la conduite existante se trouve entre-temps en dessous des habitations. La conduite de refoulement a été remplacée par un DN 400 PN 10 pendant que le PDA avait prévu un DN 350. Cette modification a été acceptée par les différentes parties – et semble une optimisation du design – mais l'avenant de contrat n'est pas encore signé. Les essais de pression sont retardés par manque de pompe de secours pour véhiculer les eaux chargées pendant les testes – les pompes étant occupées actuellement par le refoulement des eaux d'inondations.

Tableau 9 : Activités du Résultat 2

4.2.2 Appréciation

Le chantier semble entièrement sous contrôle.

La décision de combiner le suivi de ce chantier avec les deux chantiers dans le quartier de Darou est jugé très judicieuse. La décision de recruter un bureau externe a été prise tardivement. Les travaux à la conduite de refoulement (R2) ont démarré en mai 2010 et l'entreprise SVTP avait déjà reçu l'ordre de démarrage pour le réseau d'évacuation (R1) début juillet, pendant que le bureau d'ingénieurs conseils n'a démarré son contrat que le 18 août. Ce décalage a causé un retard supplémentaire (qui restait minime puisque les travaux avaient du mal à démarrer pendant cette période hivernale).

Les réhabilitations sont jugées très pertinentes et permettront d'optimiser l'ensemble du réseau d'évacuation des eaux usées : diminution des ruptures du service dues à la surcharge du système existant et à l'absence d'un dispositif anti-bélier, avec de multiples cassures du tuyau + augmentation de la capacité de refoulement et donc possibilité de futures extensions.

Les options techniques du design, y compris les quelques légères modifications, sont appuyées par l'équipe d'évaluation.

L'augmentation du diamètre de la conduite de refoulement en DN 400 est très appréciable pour les performances de fonctionnement surtout durant les périodes d'inondation. Rappelons que la partie du réseau sur l'île est de type mixte. A Darou par contre, il n'existe pas de drainage des eaux pluviales et on peut donc s'attendre à une infiltration dans le réseau des eaux pendant les inondations.

Le fait de sortir l'armoire de commande, le transformateur et le groupe électrogène du local des électropompes contribuera à l'augmentation de la durée de vie de ces équipements.

Le marché de base représente un montant de 450 M F.CFA. Avec l'avenant lié à l'augmentation du diamètre et les taxes inclus, on arrive à environ 550 M. Le solde du budget disponible ne permet pas de réhabiliter la deuxième moitié de la conduite (ce qui n'était d'ailleurs pas prévu dans le projet initial). Un deuxième avenant ne serait plus autorisé par le Code des marchés puisque le montant global dépasserait alors les 130% du montant du marché de base. Une requête d'inscription sur le budget 2011 d'une enveloppe de 100 M supplémentaires est en cours pour éventuellement lancer un DAO pour cette partie en 2011 ou 2012. Ces travaux ne conditionnent cependant pas la bonne exploitation du réseau pour les premières années.

4.3 Résultat 3 : Sensibilisation des populations

4.3.1 Résultats atteints

Résultat # 3 : Les populations du quartier de Darou sont sensibilisées, éduquées et mobilisées aux problématiques de l'hygiène et de l'assainissement des eaux usées.

ACTIVITES ET INDICATEURS (DTF)	REALISATIONS
A.1. Organiser en début de projet et avant le démarrage des travaux des ateliers participatifs, séminaires et formations à l'attention des représentants des populations et du Conseil de Quartier de Darou ; puis relayer ces formations vers les populations du Quartier de Darou et obtenir un maximum d'adhésion au projet.	Cette activité n'a démarré qu'en novembre 2009 – ou 18 mois après le démarrage du projet. Le DTF avait prévu d'externaliser la mise en œuvre de cette activité – probablement dû au fait que le service IEC à l'ONAS n'était pas encore opérationnel au moment de la formulation. La méthodologie utilisée est basée sur les expériences de l'ONAS dans les quartiers périphériques de Dakar. Les activités menées incluent : - Une communication de masse ; - Des formations PHAST ; - Des communications de proximité par focus-groupes et VAD ; - Des supports de sensibilisation (T-shirts, calendriers, flyers…). L'accompagnement par l'équipe IEC de l'ONAS inclut l'élaboration de la méthodologie, la mise à disposition des outils, la formation des animateurs et un accompagnement de proximité à raison de deux visites par mois.
A.2. Sensibiliser et mobiliser tout au long du projet les populations en organisant des formations, ateliers participatifs et actions concrètes en matière d'hygiène et d'assainissement.	
A.3. Organiser des actions concrètes d'assainissement en synergie avec les services municipaux et structures chargés du nettoiement ; et sensibiliser les populations à une vision globale de l'assainissement (déchets solides et liquides).	Cette activité n'a pas été réalisée. Quelques formations sur des thèmes d'assainissement ou connexes (genre) sont organisées en invitant également les services municipaux et l'ADC.
I.1. 70% des foyers du Quartier de Darou régulier ont demandé un raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées.	La demande sera proche de 100% et inclut également la partie « irrégulière » de Darou. La demande est soutenue par une réduction du coût de raccordement à un montant plutôt symbolique de 7.000 F.CFA (50% du coût de vidange d'une fosse familiale).
I.2. Au moins 50% des usagers (Darou régulier et Darou irrégulier) connaissent les risques liés à l'eau, l'hygiène et l'assainissement.	Début 2010, avant le démarrage de la campagne IEC, une étude de base a été réalisée, avec une enquête auprès de 200 ménages (20%). Le questionnaire ne donne cependant pas une analyse claire sur les connaissances déjà acquises – la seule conclusion qu'on peut tirer est que la presque totalité de la population connaît les maladies hydriques et pratiques à éviter.

Tableau 10 : Activités et Indicateurs du Résultat 3

4.3.2 Appréciation

Le processus qui devrait mener au recrutement d'un bureau externe pour mettre en œuvre cette composante a été mal géré. Le choix d'exécuter finalement les activités en partenariat avec l'équipe IEC de l'ONAS est jugé très pertinent. Toutefois, l'accompagnement méthodologique des animateurs n'est pas optimal. D'une part, l'équipe de l'ONAS n'est pas en mesure d'assurer un appui de proximité vue la distance. D'autre part, l'intégration de l'assistante junior de la CTB dans ce partenariat n'est pas bien valorisée.

La méthodologie de mise en œuvre repose sur les concepts plutôt traditionnels de l'IEC qui interviennent d'abord sur les connaissances des populations, sans pour autant instaurer une dynamique endogène par laquelle la communauté se définit sa propre vision, ses propres priorités, son plan d'action, ses mécanismes de « régulation locale »… relatifs à sa perception partagée d'un quartier « propre ».

L'IEC est d'abord un instrument pour faire « accepter » le projet, pour faciliter la réalisation des travaux d'infrastructure, pour stimuler les connexions domiciliaires et, une fois le réseau opérationnel, pour éviter que son exploitation pose problèmes suite à de comportements inappropriés des usagers. Cet objectif semble en voie d'être atteint.

Mais les activités ne pourront certainement pas déclencher un changement de comportements en profondeur, et les mauvaises pratiques en matière d'ordures ménagères, d'occupation anarchique de terrains inondables, de remblayage avec les tas d'ordures ainsi que l'absence de contrôle social ou d'organisation communautaire autour de la propreté du quartier restent évidents.

Dans ces circonstances, et même si l'on arrive à informer les populations sur les maladies hydriques (voir indicateur), il est peu probable que ça puisse contribuer à un changement radical en matière d'hygiène personnelle et environnementale.

L'initiative récente de se rapprocher des écoles est à encourager. Les enfants sont directement concernés comme « causes innocentes » et comme « victimes » d'un mauvais assainissement. Il faut cependant développer une méthodologie appropriée pour les enfants – de type HAMS – qui s'inscrit donc dans la durée, qui est soutenue par des actions concrètes et qui intègre l'ensemble de la communauté scolaire. Il n'est pas évident que le temps et l'expertise technique soient disponibles pour mener encore une démarche pareille.

La collaboration avec les autres acteurs de la filière « assainissement » n'est pas optimale. Le PAUDA-SL cherche à les inclure à travers les formations et les rencontres personnalisées, mais la réponse reste très timide. Ce blocage ne peut être surmonté qu'avec une meilleure visibilité de l'action – ce qui demande des moyens (p. ex. spots radio et télé…), du temps et un portage plus prononcé, par exemple par un artiste local, un journaliste, un club de mères ou d'entrepreneurs…

Le floue qui existe en matière des compétences relatives à l'assainissement ne contribue certainement pas à un portage politique adéquat ou à une dynamique de redevabilité – ce qui complique donc davantage la prise de responsabilités dans les quartiers, où la cohésion sociale a ses limites, pendant que les comportements sont encore partiellement inspirés sur une vie en milieu rural.

4.4 Résultat 4 : Renforcement des acteurs locaux

4.4.1 Résultats atteints

Résultat # 4 : Les structures de l'ONAS, les STM et l'ADC sont renforcées et coordonnées dans la gestion du réseau d'assainissement en accord avec le plan directeur d'assainissement de Saint Louis.

ACTIVITES ET INDICATEURS (DTF)	REALISATIONS
A.1. Réaliser en début de projet une étude préalable pour : 1) définir les personnes relais à former (ONAS / ADC) en matière d'ingénierie sociale, et 2) déterminer les méthodologies de formation et de sensibilisation à l'assainissement.	Cette étude n'a pas été réalisée. Suite à la décision de confier la sensibilisation à l'équipe de l'ONAS et de recruter des animateurs locaux pour le travail de terrain, les méthodes pratiquées déjà par l'ONAS ont été poursuivies.
A.2. Former les personnes relais (ONAS / ADC - A.4.1) aux problématiques de l'assainissement et leur donner les méthodes pour sensibiliser, former et mobiliser les populations autour de la problématique de l'assainissement ; et pour promouvoir l'adhésion au réseau.	6 animateurs (3H/3F) et un superviseur ont été recrutés en novembre 2009 et formés par l'équipe IEC de l'ONAS-centrale. Les 6 animateurs sont des leaders d'opinion du quartier même ; le superviseur est d'un autre quartier de Saint Louis. Ils ont un contrat avec l'ONAS.
A.3. Organiser des tables rondes et séminaires entre les équipes techniques en charge du nettoiement (STM, GIE CETOM, ADC) et les équipes techniques en charge de l'assainissement des eaux usées et dégager des synergies efficaces.	Cette activité n'a pas été réalisée. Cependant, quelques rencontres ont eu lieu et les cadres des STM et ADC sont invités à quelques formations.
A.4. Organiser des formations techniques (mise en œuvre de travaux d'assainissement) et de '*on site*' coaching (maintenance et entretien des équipements) du personnel du Service Régional de l'ONAS par l'UGP.	Cette activité n'a pas été réalisée. L'ONAS estime disposer des compétences nécessaires ; le nouveau réseau n'est pas encore fonctionnel – et n'a pas trop d'innovations. Une formation en électromécanique est encore prévue (en Suède).
A.5. Fournir du matériel adapté au Service Régional de l'ONAS à Saint Louis.	Equipement technique acheté : tracteur et benne remorque ; souffleur/ extracteur d'air ; obturateur et pompe manuelle avec manomètre, détecteur de métaux; pompe de vidange ; groupe électrogène pour les bureaux (non prévu). Equipement bureautique et quelques aménagements aux locaux.
I.1. Les différents travaux sur le réseau (réhabilitation, construction, entretien) sont coordonnés et ne se télescopent pas.	Il existe une bonne coordination des travaux avec un seul bureau d'ingénieurs-conseils et des réunions de chantier hebdomadaires conjoints. La coordination avec d'autres actions d'assainissement est très sporadique.
I.2. Les termes du Plan Directeur d'Assainissement sont respectés.	Les interventions s'alignent sur le Plan, à l'exception du réseau dans le quartier « irrégulier », ce qui n'est prévue dans le Plan.

Tableau 11 : Activités et Indicateurs du Résultat 4

4.4.2 Appréciation

Là où le Résultat # 3 porte sur le renforcement du savoir et de la conscience des futurs usagers, le Résultat # 4 visait un renforcement de capacités des institutions impliquées dans le sous-secteur de l'assainissement des eaux usées et dans l'assainissement en général. Ce résultat devrait donner une réponse à trois nécessités complémentaires : i) une pérennisation des actions de sensibilisation et de mobilisation communautaires par les acteurs locaux (ADC et ONAS), ii) une optimisation de la performance – surtout technique – de l'ONAS, iii) une meilleure coordination entre l'ensemble des acteurs locaux concernés par l'assainissement dans ses différentes composantes.

A ce jour, seule l'activité portant sur l'équipement de l'ONAS a été réalisée (A.4.5.). Les équipements proposés dans le DTF ont tous été achetés et livrés et cette liste semble correspondre aux besoins prioritaires de l'ONAS à Saint Louis. La liste initiale a été complétée par l'achat d'un groupe électrogène pour les bureaux, ce qui est également justifié, aussi bien pour la performance de l'équipe du Projet que pour l'ONAS.

Les activités portant sur le renforcement organisationnel de l'ONAS et des différents services municipaux – qui représentent seulement 1% du budget à charge de la contribution belge – n'ont pas été réalisées. Trois raisons sont avancées pour cette situation :

- La complexité de la répartition des rôles, des relations et un déficit d'engagement au niveau des acteurs concernés.
- Des réflexions parallèles de réorganisation au sein de l'ADC et de l'ONAS face auxquelles le PAUDA-SL, avec son budget et expertise limités en matière de changement organisationnel, n'était pas considéré comme un partenaire privilégié.
- La priorité qui a été donnée durant les premiers 18 mois à la composante infrastructure, et plus particulièrement à la gestion de toute la procédure de préparation des marchés – qui semble avoir consommée toute énergie et qui a empêché l'instauration d'une dynamique partenariale.

Ce Résultat doit d'ailleurs être apprécié en parallèle avec l'analyse du fonctionnement des structures de pilotage. Il était effectivement prévu la mise en place d'un Groupe de Coordination à Saint Louis, ayant comme mission d'appuyer l'ONAS dans la coordination de tous les projets et travaux liés à l'assainissement liquide. Le Groupe devrait également être impliqué dans les activités IEC. L'UGP n'a pas pu trouver les voies et moyens pour le lancement de ce Groupe, malgré les deux rappels par la SMCL. Les frictions entre le Conseil de Quartier et l'ADC, la disponibilité partielle de plusieurs acteurs locaux et une politisation des débats peuvent partiellement expliquer cette lacune. D'autre part, il semble aussi à la mission d'évaluation que l'énergie investie et la lucidité de l'équipe du Projet n'étaient pas de taille pour inverser cette situation complexe.

Le Projet investit depuis quelques mois dans la mise en place de structures communautaires ayant comme mission de consolider la mobilisation des populations et de contribuer à une mise en œuvre et exploitation adéquates du réseau d'évacuation des eaux usées.

Le Comité de Pilotage joue un rôle d'interface entre la population et le Projet durant cette phase de travaux. D'une part, il veille aux intérêts de la population dans l'organisation des chantiers. D'autre part, il permet à l'équipe d'IEC de véhiculer ses messages à l'ensemble de la population. Ce deuxième rôle semble aujourd'hui le plus important : les réunions sont le plus souvent convoquées par l'équipe IEC, le Comité n'est pas représenté dans les réunions

de planification de chantier et sa connaissance sur les aspects financiers et administratifs des travaux n'est que partielle.

Le Comité de Gestion ne concerne que la partie du quartier qui sera desservie par le réseau semi-collectif. Il s'agit d'environ 550 habitations. Les missions du Comité sont de i) sensibiliser les usagers pour un comportement adéquat, ii) mobiliser les moyens financiers en cas de besoin pour l'entretien ou réparation du réseau, iii) surveiller le réseau sur, entre autres, des branchements clandestins, des vols de pièces ou autres, iv) jouer l'interface avec l'ONAS pour veiller aux intérêts de la population. Le Comité est encore en phase de constitution.

Ces deux Comités mobilisent plusieurs personnalités du Conseil de Quartier, et fonctionnent en fait sous son patronage (mais vu les relations difficiles avec l'ADC, le fonctionnement irrégulier du Conseil et le centrage exclusif sur la problématique de l'assainissement liquide, on a préféré une autre nomination).

Même si les tâches du Comité de Gestion sont plus délicates dans un système semi-collectif, les rôles de sensibilisation, de surveillance et d'interface ont leur importance pour l'ensemble du réseau.

Toute la répartition des rôles, les relations et le périmètre d'intervention du Conseil de Quartier, du Comité de Pilotage, du Comité de Gestion et de l'ONAS pour la phase après-construction restent à préciser. Une feuille de route adéquate pour l'acquisition des compétences, position et mécanismes nécessaires à chacun de ces acteurs peut difficilement être définie avant que ce débat sur les rôles soit décanté. A six semaines avant la clôture du Projet, il est évident que les ambitions doivent être limitées.

La réflexion sur l'organisation de l'ONAS est bien évidemment logée au niveau national. Déjà depuis le démarrage, il était clair que l'ONAS n'avait pas l'ambition d'utiliser le Projet comme un espace de recherche pour revoir les relations entre le niveau central et le niveau régional, entre l'ONAS et la collectivité locale, ou entre l'ONAS et ses clients. Le Résultat 4 était donc d'abord perçu comme un budget d'équipement.

Pour la mission d'évaluation, il est évident que cette composante du Projet a été mal formulée, son contenu n'est pas défini sur base d'une analyse approfondie de la problématique et/ou des facteurs de changement, la méthodologie et budget retenus ne sont pas appropriés et il n'a jamais été reprécisé au cours du Projet. Même si un projet de petite taille comme le PAUDA-SL n'est probablement pas l'instrument optimal pour déclencher des changements organisationnels et institutionnels, la problématique de l'assainissement à Saint Louis est de taille et une amélioration durable de la situation passera obligatoirement par une re-précision des responsabilités, des rôles et des relations en fonction desquels les capacités individuelles, organisationnelles et institutionnelles doivent être construites/ renforcées.

La non-réussite de ce Résultat aura certainement des conséquences sur l'impact du PAUDA, sur son potentiel de levier, et probablement aussi sur la durabilité du réseau d'évacuation des eaux usées – même si ceci peut encore être surmonté par les réformes nationales du sous-secteur qui sont aujourd'hui dans un stade de réflexion.

5 ANALYSE DE L'INTERVENTION

5.1 Critères de performance

5.1.1 Pertinence

- L'objectif et le domaine d'intervention du Projet sont pertinents face aux stratégies du Gouvernement sénégalais et au Cible # 10 (OMD 7) des Objectifs du Millénaire pour le Développement.
  L'OMD en matière d'eau et d'assainissement est réalisé à travers le PEPAM, qui priorise l'assainissement en milieu urbain (35% de la programmation budgétaire pour la décade 2005-15 cible ce sous-secteur, contre 27% pour l'hydraulique rurale, 23% pour l'hydraulique urbaine et 15% pour l'assainissement rural).
  L'Axe 2 du DSRP II (2007-2010) vise effectivement un meilleur accès aux services de base, dont l'eau et l'assainissement, pour lutter contre la pauvreté. L'Axe 4, qui porte sur la bonne gouvernance, investit entre autres dans une amélioration de la qualité des services publics.

- La stratégie préconisée pour la mise en œuvre du Projet, notamment en privilégiant une dynamique de collaboration entre les acteurs du développement local, et en responsabilisant le service régional, la collectivité et la communauté locale était d'ailleurs en phase avec cet Axe 4 du DSRP II. Comme nous l'avons constaté lors de l'appréciation des Résultats, cette stratégie a eu du mal à être confirmée durant le vie du Projet.

- Le Projet est pertinent face aux objectifs de la coopération belge en général, et de la coopération belgo-sénégalaise en particulier. Rappelons que la coopération belge a choisi 5 secteurs de concentration, dont les infrastructures de base telles que l'assainissement, ainsi que 4 thèmes transversaux, dont le genre, les droits des enfants et l'environnement – des thèmes qui sont pris en compte directement par le Projet. Au Sénégal, l'eau et de l'assainissement est d'ailleurs le secteur prioritaire de la coopération belge.

- Le Projet est également pertinent face aux besoins locaux dans la mesure où i) la population de Darou est une population généralement pauvre et vulnérable, ii) que l'assainissement est une priorité objective pour le quartier, et iii) que l'évacuation des eaux usées est perçue comme prioritaire par les populations, même que les enquêtes réalisées en l'an 2000 pour l'élaboration du Plan de Développement du Quartier ont relevés encore d'autres domaines plus prioritaires (comme par exemple l'insécurité).

- Force est toutefois de constater que l'analyse de la problématique n'a pas été suffisamment approfondie et le Projet s'est trop limité à une intervention en matière de construction, avec les R3 et R4 comme mesures d'accompagnement pour la réussite du service d'évacuation des eaux usées. Dans ce sens, la pertinence du Projet n'est pas totale puisqu'il n'intervient pas sur certains facteurs cruciaux, d'ordre institutionnel et organisationnel, pour une amélioration durable de l'assainissement et du cadre de vie.

5.1.2 Efficience

- Les différentes activités ont été présentées en chapitre 4.
  Il est encore prématuré pour s'exprimer sur la qualité des travaux (R1 et R2), mais les entreprises ont mobilisé les moyens nécessaires pour une conduite adéquate des chantiers. Les modifications techniques apportées au design initial sont appuyées par l'équipe d'évaluation. Le dispositif de contrôle, d'accompagnement, de coordination et de surveillance des chantiers est performant à ce stade du Projet. En § 8.2.1. nous faisons quelques recommandations pour maintenir cette efficience jusqu'à l'achèvement des travaux.
  La qualité des actions d'IEC et de structuration des acteurs locaux (R3 et R4) peut être jugée de passable. Elles ont démarré très tardivement et sont orientées vers une acceptation sociale du réseau d'évacuation par les populations, ainsi que leur organisation et mobilisation pour un bon usage et entretien.

- La procédure de préparation et de passation de marché a été très mal gérée, et le planning n'a pas pu être respecté. Comme le Projet a été perçu presque exclusivement dans sa dimension « infrastructures », les autres composantes ont également souffert de ce retard. Une fois la problématique des marchés surmontée, la gestion des ressources a été plutôt efficiente.

- L'assistance technique consiste d'un ingénieur senior, présent sur le projet à temps plein et depuis mai 2008 jusqu'à novembre 2010, ainsi que d'une assistante junior qui est venue renforcer l'équipe fin 2009 pour les domaines de la communication et de l'IEC. L'ingénieur est le Co-responsable du Projet et le « coach » de l'assistante junior. L'équipe d'évaluation est d'avis que leur présence n'a pas été valorisée de façon optimale. Pendant une première période, la communication et la collaboration avec le Responsable (qui était le chef du service régional de l'ONAS) n'était pas fluides. L'assistante junior n'est pas considérée comme un membre à part entière de l'équipe d'accompagnement des animateurs. L'ONAS n'a d'ailleurs pas pu déterminer les domaines ou actions pour lesquels il souhaiterait un appui technique ou méthodologique de la part de l'assistance technique – outre bien-sûr la cogestion du PAUDA lui-même.

- Le coût par bénéficiaire s'élève à environ 250 EUR, non-compris la contribution sénégalaise qui est investie dans la réhabilitation des parties centrales du réseau. Ce montant est élevé et dépasse les normes nationales et internationales. La composante assainissement urbain du PEPAM prévoit un budget de 1.500 EUR par ménage (2.500 EUR dans le cadre du PAUDA). Le Rapport du Développement Humain de 2006 estime le coût moyen pour un système simple d'évacuation à 200 EUR/personne, y compris donc les parties primaires du réseau.
  Parmi les raisons, on compte i) l'inclusion de la SPAB dans ce coût moyen du PAUDA, pendant que cette station est déjà dimensionnée pour relever également les eaux du quartier de Ndiolofène (qui n'est pas encore doté d'un réseau de collecte) ; ii) les coûts élevés des travaux d'excavation à Saint Louis vu la présence d'une nappe presque affleurante ; iii) la présence d'une assistance technique internationale pendant deux ans et demi pour un projet de taille limité (la complexité et les coûts de la tâche auraient été les mêmes pour un réseau de 20 ou 30.000 bénéficiaires, avec donc un coût inférieur par personne).

- La mise à disposition des contributions des deux Etats a parfaitement respecté les engagements. Le statut de l'ONAS (EPIC) permet de mobiliser effectivement la contribution étatique au début de l'année budgétaire.

- Le taux d'exécution financière pour la contribution belge au 31 août 2010 était de 21% pour les coûts d'activités et de 84% pour les moyens généraux :

Rubrique	Budget	Dépenses 31/08/2010	%
R1 : Réseau à Darou et SPAB	1.772.310	284.804	16%
R2 : SP14 et conduite de refoulement	4.000	3.930	98%
R3 : Sensibilisation des populations	95.420	62.342	65%
R4 : Renforcement des organisations	82.430	57.840	70%
Moyens généraux	545.840	456.760	84%
Budget global	2.500.000	865.677	35%

Tableau 12 : Situation budgétaire

A ces dépenses, il faut bien-sûr ajouter les engagements des contrats qui sont actuellement en cours d'exécution, et qui incluent 1.049.740 EUR de travaux, 36.992 EUR pour le contrôle des travaux et 25.440 EUR pour la sensibilisation.
Ensemble avec les Responsables, l'équipe d'évaluation a parcouru les besoins résiduels pour une finalisation correcte du Projet, y compris une couverture totale du quartier de Darou, une continuation des activités d'IEC jusqu'à la livraison du réseau d'évacuation, ainsi que la mise en place d'un dispositif adéquat de suivi. Les engagements déjà pris, ensemble avec ces besoins résiduels vont probablement absorber la presque totalité du budget disponible.

5.1.3 Efficacité

- Sans modifications, les Résultats 1 et 2 peuvent être atteints fin janvier 2011. Ils dépasseront les prévisions dans la mesure où i) le réseau d'évacuation couvrira également une partie du quartier non-loti de Darou et ii) le diamètre (et donc la capacité) du tuyau de refoulement est légèrement supérieur au plan initial. Avec un avenant au contrat de génie civil, pour une valeur d'environ 335.000 EUR et un délai supplémentaire d'environ deux mois et demi, il sera possible de couvrir la presque totalité du quartier de Darou, ce qui amène le nombre actuel de bénéficiaires à environ 10.000 (contre 5.000 dans le DTF).

- Le Résultat 3 est partiellement atteint dans la mesure où la population bénéficiaire « accepte » le Projet et se raccordera au réseau – mais l'objectif en terme d'assainissement du quartier ou de changement de comportement ne sera pas entièrement atteint.

- Le Résultat 4 est partiellement atteint dans la mesure où le service régional de l'ONAS est équipé et qu'il dispose des moyens et des capacités pour exploiter les infrastructures construites. Le renforcement organisationnel des acteurs locaux

engagés dans les différentes composantes de l'assainissement n'est pas réalisé. Leur coordination n'est pas améliorée. Il n'est pas certain que les Comités créés dans le quartier seront en mesure d'assumer pleinement un rôle d'appui à l'exploitation et à la régulation locale.

- Dans son ensemble, l'objectif spécifique est plutôt atteint, comme le montrent les indicateurs suivants :

Indicateur (DTF	**Valeur estimée en fin de projet (avenant inclus)**
A la fin du projet, les canalisations primaires et éventuellement secondaires d'évacuation des eaux usées sont installées et fonctionnelles dans le Quartier de Darou (*régulier*).	Les canalisations primaires et secondaires seront installées et fonctionnelles dans le quartier loti, mais également dans une très grande partie du quartier non-loti. Près de 1.000 branchements seront réalisés.
70% des foyers (*de Darou régulier*) ont demandé et obtenu le raccordement au réseau d'évacuation des eaux usées	100% des foyers de Darou régulier. Plus de 80% de Darou « irrégulier ». Environs 20 foyers de Ndiolofène aux environs de la SPAB.
Les concessions et les rues du quartier de Darou ne font plus l'objet de déversements sauvages d'eaux usées	Cet indicateur sera probablement atteint.
La station de pompage SP14 est réhabilitée et fonctionnelle	Cet indicateur sera atteint.
Maladies d'origine hydrique diminuées de 50% dans la population ciblée	Cet indicateur ne sera très probablement pas atteint, puisque le paludisme est la maladie d'origine hydrique la plus répandue dans le quartier et liée aux eaux stagnantes et à un manque de protection. L'influence du Projet sur ces deux causes sera négligeable.

Tableau 13 : Indicateurs de l'objectif spécifique

- Les hypothèses du Projet, telles que spécifiées dans le Cadre Logique (voir Annexe 9.3.) ont été concrétisées pour les R1 et R2, ainsi que pour l'Objectif Spécifique. Pour les Résultats 3 et 4, l'analyse semble avoir été trop optimiste :
    - L'implication des acteurs locaux a été plutôt partielle.
    - Il n'y a pas eu de synergies avec les actions de nettoiement des déchets solides.
    - L'autonomisation de son service régional ne s'inscrit pas dans les stratégies à court terme de l'ONAS.
      Notons que l'ONAS a mené, depuis la formulation du PAUDA, plusieurs réflexions relatives à sa réorganisation. Une des pistes a certainement été une déconcentration progressive, mais ceci est fortement lié à l'équilibre financier de l'office, permettant le recrutement et l'équipement adéquat des services régionaux. Les décisions politiques par rapport aux choix financiers et institutionnels laissent attendre et le model organisationnel en dépendra certainement.

5.1.4 Cohérence

- Le Projet est cohérent avec les objectifs du partenaire sénégalais, avec le Plan Directeur d'Assainissement de Saint Louis et avec les OMD.

- Le Projet ne s'inscrit pas entièrement dans les stratégies actuelles en matière d'assainissement, où l'on met plus l'accent sur le changement de comportements, sur les « drivers of change » et sur une approche plus holistique, prenant en compte les différentes sous-composantes de l'assainissement et de l'hygiène, ainsi que les dimensions de « l'avoir, le savoir, le pouvoir et le vouloir ».

- Des synergies avec d'autres interventions n'ont pas été trouvées et il semble à l'équipe d'évaluation que ceci n'a pas été priorisé par l'équipe du Projet.

5.1.5 Impact

- Il y aura certainement un impact sur :
    - la santé : diminution de certaines maladies hydriques, grâce à une évacuation plus adéquate des excréta et des eaux usées ;
    - la situation économique : diminution du nombre de vidanges des fosses, ce qui coûte 15.000 F.CFA (23 EUR), rappelons que la moitié des foyers vide la fosse au moins une fois par année et 10% des familles le fait au moins 4 fois par année ;
    - l'environnement (voir § 5.3.3.) ;
    - le cadre de vie en général : moins d'eaux stagnantes, odeur, moins de vidanges sauvages…

- L'impact aurait pu être optimisé à travers une approche plus intégrée de la composante de sensibilisation et de structuration du quartier et des acteurs locaux de l'assainissement.

- Un impact qui n'était pas directement recherché, mais qui est évident, porte sur un sentiment de dignité des populations. Grâce à la prise en compte de la partie non-lotie du quartier, les habitants y retrouvent une confirmation de leur citoyenneté. Le travail des animateurs, habitants du quartier d'ailleurs, a permis de réunir le quartier et à pu canaliser les questions et inquiétudes des habitants. La prise en compte de ces questions a valorisé les animateurs.

5.1.6 Durabilité

- La viabilité du service d'assainissement des eaux usées à plus long terme dépendra des évolutions au sein de l'ONAS, structure reconnue pour la maîtrise d'ouvrage et pour l'exploitation de tous les réseaux d'évacuation des eaux usées en milieu urbain sénégalais. Les défis de l'ONAS se situent notamment sur le plan de i) la responsabilisation des services régionaux, ii) l'équilibre financier et iii) les relations avec les acteurs locaux, notamment la collectivité et la communauté locale.

- Le service régional de l'ONAS dispose certainement des équipements et des capacités techniques pour une exploitation correcte du réseau. Le financement de l'exploitation

et de l'entretien doit être assuré par le siège de l'ONAS, qui est donc financé à travers la redevance de 15% sur les factures du SDE. Ces redevances sont entièrement gérées au niveau central et le service régional dispose uniquement d'une caisse pour les petites dépenses (environ 350.000 F.CFA par mois). Chaque intervention de taille doit être validée par la direction centrale et dépend des priorités et de la situation financière de l'ensemble de l'office (qui est d'ailleurs préoccupante du fait que l'Etat n'arrive pas à payer les factures de ses administrations). Au fur et à mesure que le périmètre de l'ONAS s'étend, ses problèmes financiers ne font qu'aggraver puisque les dépenses augmentent, pendant que les recettes stagnent (chaque client du SDE paie la redevance ONAS, indépendamment du fait qu'il est servi ou pas par l'office et le nombre de clients SDE dépasse de loin le clientèle actuel de l'ONAS).

- Le bon fonctionnement du système de collecte des eaux usées dépend également du comportement de ses usagers. Il arrive effectivement que les habitants utilisent le réseau pour des matières solides, ce qui est particulièrement néfaste pour la partie semi-collectif du réseau où les diamètres sont de petite taille. Le Projet compte atténuer ces risques à travers i) l'éducation des usagers et ii) la mise en place d'un Comité de Gestion pour la partie non-lotie du quartier, et qui aura donc comme tâche de veiller aux bons comportements. Les multiples regards construits par le Projet faciliteront d'ailleurs le nettoyage du réseau. Les risques semblent donc plus au moins maîtrisés, à condition que la sensibilisation puisse encore continuer quelques mois et que le Comité de Gestion joue son rôle.

5.2 Critères HARMO

5.2.1 Harmonisation

- Le Projet n'a pas été très dynamique dans la recherche de synergies avec d'autres intervenants à Saint Louis. La coordination du développement local dans la ville ne semble d'ailleurs pas optimale. En principe, c'est l'ADC qui devrait y jouer un rôle pivot. Avec un budget de fonctionnement de 50 millions de F.CFA et 13 employés, cette agence a cependant du mal à consolider sa présence comme coordonnateur et animateur. Elle se concentre sur certains programmes dont elle assume des tâches opérationnelles, tels que l'Agenda 21, avec UN-Habitat, ou le Programme Patrimoine, en collaboration avec la coopération espagnole.
  Avec une enveloppe et présence limitée, le Projet n'a pas voulu jouer un rôle catalyseur dans la coordination.

- L'engagement de la Belgique dans deux composantes de l'assainissement à Saint Louis n'a pas permis de créer, voir renforcer les bases pour une gestion plus adéquate de la problématique de l'assainissement.

- Au plan national, la Belgique joue un rôle important dans la plateforme eau & assainissement en milieu rural. Le milieu urbain fait l'objet d'une autre plateforme, avec l'AFD et la CE comme chefs de fil. La participation à ces plateformes a probablement contribué à la crédibilité de la Belgique dans le secteur, mais ne semble pas avoir eu une influence directe sur le PAUDA.

5.2.2 Alignement

- Le Projet s'aligne entièrement sur les stratégies et sur les systèmes sénégalais en vigueur pour le sous-secteur de l'assainissement urbain. Ces stratégies et systèmes sont précisés dans le PEPAM (voir § 2.1.3.). Le Projet a d'ailleurs adopté les dernières évolutions d'approche sur lesquelles il commence à y avoir un consensus :
    - L'intégration d'une composante d'IEC et de marketing social, expérimenté pour la première fois au Sénégal dans le cadre du Programme d'Assainissement des Quartiers Péri-Urbains de Dakar (PAQPUD).
    - L'intégration de systèmes semi-collectifs pour les zones périphériques à forte densité de population.

  Toujours dans le cadre du PEPAM, l'Etat sénégalais met progressivement en place un Cadre Unifié des Interventions. Le Contrat de performance entre l'Etat et l'ONAS, signé en mars 2008, s'inscrit dans cette démarche. Le PAUDA, qui est mis en œuvre par l'ONAS, respecte entièrement ces principes.

- La maîtrise d'œuvre du Projet est réalisée par l'ONAS et on a bien évité de créer des structures parallèles pour l'exécution. L'Unité de Gestion du Projet doit ainsi être vue comme un bras exécutif de l'ONAS, qui profite de l'appui technique et de la proximité des décisions et du suivi par le bailleur à travers la présence d'un Assistant Technique Co-responsable dans cette UGP.

- Au démarrage du Projet, son ancrage opérationnel n'était pas optimal, puisque le Responsable du Projet était alors le chef du service régional. Il entretenait apparemment des relations peu fluides avec la direction centrale, chargée des études et des travaux. Le choix du Responsable était en phase avec les souhaits de la partie sénégalaise (voir PV de la SMCL du 22 mai 2007), mais a induit une dilution des responsabilités et une série de malentendus. Cet « ancrage déconcentré » était certainement à l'encontre des pratiques et de la culture institutionnelle de l'ONAS et a largement contribué aux retards. Grâce aux interventions décidées de la partie sénégalaise au cours du 3ième trimestre de 2009, la situation a pu être redressée.

- Le montage en cogestion, faiblement compris par le partenaire sénégalais – pour lequel cette expérience est d'ailleurs unique – n'a pas facilité la dimension d'assistance technique au profit du partenaire.

5.2.3 Gestion axée sur les résultats

- Les indicateurs au niveau des Résultats sont plutôt des « produits » que des indicateurs d'un changement. Le système de suivi est alors plutôt centré sur la gestion des ressources, sur la conduite des activités et sur l'état d'avancement des travaux. Les résultats attendus en matière de changement des savoirs ou de comportement individuel, communautaire ou institutionnel sont beaucoup moins explicites et leur évolution ne fait pas partie d'un suivi.

- Une étude de base a été réalisé début 2010, mais il n'existe pas un système ou approche pour le suivi des évolutions en matière de connaissances, attitudes ou pratiques des (futurs) bénéficiaires.

- Les données en matière de planification et de réalisation physique et financière sont intégrées dans la base de données du PEPAM, mais les indicateurs utilisés par le PAUDA ne sont pas les mêmes.

5.2.4 Responsabilité mutuelle

- Le principe de la cogestion et du pilotage par la SMCL permettent en théorie une responsabilité mutuelle. Il a pris une année et demie pour que ce mécanisme devienne performante. C'est à partir du mois d'août de 2009 que la SMCL est devenue vraiment un organe actif de pilotage pour le Projet.
  Il est évident que l'ONAS n'a pas entièrement pris sa responsabilité durant les 15 premiers mois, notamment suite au flou sur l'ancrage et le pilotage opérationnel. Mais on s'imagine aussi que cette responsabilisation du service régional était encouragée par la partie belge (pendant que toute l'historique ainsi que les mécanismes internes de l'ONAS font preuve du contraire[7]) et que les relations et communications institutionnelles entre l'ONAS et la CTB n'étaient, à cette époque, pas suffisamment développées pour bien cerner les défis et redresser la situation à court terme.

- Les deux composantes d'infrastructure – l'une financée par la partie belge et l'autre par la partie sénégalaise – sont gérées en synergie, en appliquant les mêmes mécanismes de planification et de suivi. Ce mécanisme fonctionne très bien.

- Les engagements financiers et techniques des deux parties ont été entièrement respectés. La contribution du Gouvernement sénégalais a été mobilisée selon les prévisions et n'a causé aucun retard dans la mise en œuvre du Projet. L'appui technique apporté par l'ONAS répond également aux engagements.

- La responsabilisation des acteurs locaux n'a été que partielle. Depuis quelques mois, un Comité Local de Pilotage assure l'interface entre le Projet et l'équipe d'IEC, mais sa responsabilité reste limitée. Le Groupe de Coordination n'a jamais été installé.

- La transparence entre les partenaires est jugée comme bonne, notamment grâce aux rapports narratifs et financiers qui sont partagés et la bonne collaboration qui existe actuellement entre les Responsables. Quelques malentendus ont cependant troublé la bonne communication, notamment dans la composante IEC (concertation peu optimale lors de l'introduction de l'assistante junior, compréhensions divergentes sur les modalités de rapportage relatif au Protocole d'accord).

5.2.5 Appropriation

- Le service régional de l'ONAS suit l'évolution du Projet et participe à certaines rencontres, mais l'organisation de l'ONAS ne prévoit pas une réelle appropriation des projets d'infrastructure ou de l'IEC par le niveau régional. Après la réception provisoire des travaux et équipements, les ouvrages sont remis au service régional. La prise en charge de l'exploitation et l'entretien du réseau par l'ONAS est garantie.

[7] Notons dans ce cadre que le premier Responsable national, chef du service régional de l'ONAS à Saint Louis, répondait à la Direction de l'Exploitation, pendant que tous les travaux sous maîtrise d'ouvrage de l'ONAS sont pilotés par la Direction des Etudes et Travaux.

- Le service IEC de l'ONAS centrale s'implique depuis une année dans le Résultat 3 mais l'articulation avec les deux Responsables du projet, avec le service régional ou avec l'assistant junior n'est pas optimale.

- Les structures communautaires ont été mises en place de façon tardive, leur rôle et relations sont encore à préciser – et elles n'ont donc pas pu s'approprier le Projet. Toutefois, l'évacuation collective des eaux usées est perçue comme prioritaire par les populations et tout laisse prévoir qu'elles vont s'approprier de ce service.

- Etant donné aussi la fragmentation des compétences dans le secteur de l'assainissement urbain, pendant que les eaux usées sont une compétence qui n'a pas été décentralisée, avec d'ailleurs une forte degré de politisation, la commune ne s'est pas entièrement investie dans le Projet. Elle a toutefois facilité la libération des emprises pour les travaux et la mise à disposition du terrain pour la SPAB.

- Le renforcement des compétences des acteurs locaux et des institutions partenaires a été très limité, malgré que cette dimension avait été avancée comme objectif dans le DTF, mais sans pour autant y réserver les moyens techniques et financiers nécessaires. La demande ou ouverture du côté des partenaires n'est d'ailleurs pas explicite, contrairement aux besoins.

5.3 Thèmes transversaux

5.3.1 Marqueurs CAD et Rio

CAD mainstreaming		
Genre	**1**	Les femmes sont les premières bénéficiaires d'un meilleur assainissement de leur quartier.
Environnement	**2**	Impact évident par une diminution de la pollution de la nappe ainsi que des décharges clandestines des boues des fosses.
Bonne gouvernance	**0**	
Trade development	**0**	
Rio markers		
Désertification	**0**	
Biodiversité	**0**	
Changements climatiques	**0**	
Economie sociale	**0**	
Milieu urbain	**2**	Meilleur cadre de vie d'un quartier urbain pauvre
Droits de l'enfant	**0**	
Hiv/SIDA	**0**	

Tableau 14 : Marqueurs des thèmes transversaux

2 = Thème prioritaire
1 = Thème secondaire

5.3.2 Genre

- La sensibilisation dans le quartier se fait à travers des binômes (homme et femme) pour une meilleure communication avec les femmes.
- Une formation « genre » aura lieu dans la semaine du 18 octobre. Elle s'adresse d'abord aux animateurs du PAUDA, mais la partie théorique est ouverte aux cadres des structures et services municipaux et régionaux.
- Le Projet ne dispose pas d'indicateurs genre-sensibles ou genre-spécifiques, ni d'un budget ou d'activités genre-spécifiques.
- L'évacuation des eaux usées à travers le système de drainage impactera davantage les femmes que les hommes puisque ce sont elles qui sont chargées de la gestion des eaux usées et de la propreté à l'intérieur et autour de l'habitation.

5.3.3 Environnement

- Le Projet aura certainement un impact sur l'environnement dans le quartier même de Darou, grâce à l'élimination totale des eaux usées stagnantes, une diminution de l'infiltration des eaux polluées ainsi que des vidanges non-contrôlées des fosses septiques (par un camion vidangeur ou de façon manuelle, les boues semblent le plus souvent être évacuées à des endroits non-appropriés).
- La charge sur la station d'épuration ne risque cependant pas d'augmenter de façon significative, puisque la moitié des bénéficiaires du Projet utiliseront encore des fosses septiques à domicile avant l'évacuation des eaux pré-traitées. Notons aussi que le Projet financera l'installation de 170 fosses plastiques pour remplacer les dispositifs de mauvaise qualité.
- Les défis environnementaux du quartier n'ont pas été traités de façon intégrée et les mauvaises pratiques par rapport aux ordures ménagères, l'évacuation des eaux pluviales ou l'occupation anarchique de l'espace ne seront donc très probablement pas modifiées, de même d'ailleurs pour les pratiques en matière d'hygiène corporelle ou de sauvegarde de l'environnement.
- L'équipe du Projet vient de démarrer une campagne pour une gestion sensible à l'environnement au niveau du service régional de l'ONAS et par l'équipe des animateurs (utilisation de papier, eau, courant…).

5.3.4 Economie sociale

- Les travaux sont exécutés par de grandes entreprises, dont une qui est dirigée par un entrepreneur originaire de Darou. Cette approche à l'entreprise est généralisée sur tous les chantiers de l'ONAS et permet une meilleure dissociation des rôles de conception, de mise en œuvre et de contrôle.
- Vue les délais d'exécution et la relative complexité des travaux, on n'a pas envisagé une méthodologie privilégiant les recrutements locaux, mais l'entrepreneur l'applique où il le juge opportun.

- L'ONAS est l'exploitant du réseau, mais l'institution est fort centralisée.
- Les animateurs ont été recrutés dans le quartier.
- Les « perdants » du Projet sont les entreprises et GIE vidangeurs. L'impact sur leurs activités reste cependant limité (<5% de leur clientèle) et leurs pratiques actuelles ne s'alignent pas forcément sur les principes de l'économie sociale ou de respect de l'environnement.

5.3.5 Droits des enfants

- Jusqu'à récemment, il n'existait pas d'approche spécifique pour l'implication des enfants dans le Projet, notamment à travers la composante de sensibilisation. Récemment, l'initiative a été prise de travailler avec les écoles coraniques, mais l'approche n'est pas encore intégralement développée ou insérée dans le programme global. Maintenant que l'année scolaire vient de démarrer, il est également envisagé de les rapprocher pour des séances de sensibilisation.
- Les enfants seront cependant impactés de façon privilégiée par le Projet, puisqu'ils sont souvent chargés de l'évacuation des eaux usées, sont plus sensibles aux maladies d'origine hydrique et nécessitent davantage un habitat propre pour leur épanouissement.

6 GESTION DU CYCLE DE PROJET

6.1 Identification et formulation

- Les mobiles pour un engagement de la coopération belge dans l'assainissement urbain au Sénégal ne sont pas très claires, et encore moins pour un engagement à Saint Louis, qui est situé en-dehors de la zone de concentration de la coopération belge. Rappelons que la coopération belge joue un rôle important dans l'appui au secteur d'eau et d'assainissement dans le milieu rural, notamment à travers sa présence soutenue dans le bassin arachidier, où plus de 400.000 personnes ont déjà bénéficié d'un ouvrage, mais également en matière d'innovation et de dialogue politique. Mais le sous-secteur du milieu urbain connaît d'autres acteurs, un millefeuille institutionnel, une autre logique d'intervention et de viabilisation. Il demande d'ailleurs des moyens financiers plus imports (le coût d'investissement par bénéficiaire est deux ou trois fois plus élevé qu'en milieu rural).

- En son temps, le Projet a été initié comme un projet d'infrastructure, sans suffisamment tenir compte du cadre politico-institutionnel du sous-secteur de l'assainissement urbain – pour lequel les réformes s'imposent et conditionnent l'impact et la durabilité de chaque action.

- En § 1.1., Tableau 2, nous avons présenté l'historique du Projet. Il en ressort que la phase d'identification a été interrompu entre 2002 et 2006, dû à des réflexions importantes au niveau des partenaires sénégalais. Une fois la Fiche d'identification définitive soumise à la partie belge, le processus de formulation et de préparation du Projet s'est déroulé de façon efficace, et avec des délais raisonnables : 5 mois entre la signature de la CS et la mission de formulation, 2 mois entre cette formulation et la validation du DTF par les partenaires, un démarrage 8 mois plus tard.

- La formulation a été fort détaillée et bien structurée quant à la composante infrastructure, pour laquelle les études et choix existants ont formé une base solide. La partie sociale et organisationnelle (R3 et R4) sont formulées comme instruments pour la réussite des travaux et pour la durabilité technique du réseau, mais ils ne forment pas de composantes ayant leur valeur ajoutée propre.

- Une analyse plus approfondie du cadre politico-institutionnel, ses contraintes et facteurs de changement, aurait probablement permis un montage plus approprié et un démarrage plus fluide du Projet. Cette intervention est le premier projet de collaboration avec l'ONAS, qui n'a d'ailleurs aucune expérience avec les modalités de la cogestion, propres à la coopération belge. Une meilleure connaissance réciproque des « co-gestionnaires » aurait pu être intégrée dans la démarche de formulation.

6.2 Architecture de mise en œuvre

- Le DTF avait prévu une SMCL avec la participation des acteurs nationaux, communaux et locaux, ainsi qu'un Groupe de Coordination au niveau local.
  La SMCL a certainement joué son rôle après le débâcle de sa réunion du 20 août 2009 quand le Responsable national, ainsi que le représentant de la direction centrale de

l'ONAS sont restés absents, pendant que tous les dossiers restaient bloqués. La relance du Projet en septembre 2009 ainsi que le lobbying pour débloquer la contrepartie sénégalaise, l'expropriation du site pour la SPAB et l'attribution des marchés ont été des contributions importantes de la SMCL. La composition de la SMCL ne nous semble cependant pas une garantie pour une réelle participation des acteurs locaux ou pour un pilotage avec fermeté.
En même temps, le Groupe de Coordination ne s'est jamais réuni et on n'a jamais pu instaurer une dynamique de partenariat local autour du Projet ou par rapport à l'assainissement plus intégré du quartier.

- La mise en œuvre du Projet est confiée à une légère Unité de Gestion du Projet, composée d'un Responsable désigné par l'ONAS, d'un Co-responsable, AT et recruté par la CTB, d'un comptable et de deux chauffeurs. L'ONAS est la partie contractante avec les prestataires externes et les mécanismes d'Avis de Non-Objection et de co-signature garantissent une implication responsable de la part de la CTB.
  Ce montage n'a cependant pas fonctionné pendant les 15 premiers mois. Les différentes causes ont déjà été mentionnées en § 4.1.2.
  Depuis septembre 2009, la répartition des rôles et les lignes de communication et de guidance sont bien comprises et cohérentes.

- L'ONAS n'a pas profité suffisamment de l'espace offerte en matière de renforcement de ses capacités – aussi bien sur le plan technique ou managériale (pour une meilleure maîtrise des tâches par le service régional), qu'au niveau d'approches innovatrices en matière de sensibilisation, mobilisation et structuration des usagers.

- Les choix d'externaliser le contrôle des chantiers et d'internaliser l'accompagnement méthodologique des animateurs pour l'IEC sont appuyés par l'équipe d'évaluation.
  Un contrôle externe permet effectivement de mieux dissocier les rôles et de mobiliser des expertises complémentaires pour des tâches plus pointues.
  L'ONAS de sa part a intérêt à se construire une expertise institutionnelle en matière d'ingénierie sociale et de montage partenarial avec des organisations des usagers, surtout pour les quartiers périphériques avec un système semi-collectif.

6.3 Qualité et gestion des ressources

- Le concept technique des travaux d'infrastructure semble répondre aux besoins et aux normes. Le DAO initial pour le réseau d'évacuation des eaux usées était de qualité médiocre et les plans d'exécution, élaborés par l'entreprise titulaire du marché, et contrôlés par le bureau d'ingénieurs conseils ont constaté des quantités de travaux largement supérieurs. Ils font l'objet d'un avenant qui était en phase de négociation au moment de l'évaluation.

- Les prestataires recrutés pour la réalisation et le contrôle des travaux semblent à la hauteur de leur tâche et l'atmosphère de chantier est constructif. Chaque jeudi, l'ensemble des prestataires se retrouve pour une réunion de chantier, coordonnée par le chef de mission du bureau d'ingénieurs. Les PV sont corrects. Le bureau produit un rapport mensuel qui est suffisamment exhaustif.

- Les rapports financiers et narratifs produits par l'UGP sont de qualité normale.

- Quelques marges de progrès ont été constatées relatives à la documentation (gestion dispersée des données et documents, faible systématisation du calvaire relatif au processus d'attribution de marché ou de la léthargie du projet jusqu'à mi-2009…). De même pour le suivi des procédures financières, lié à une volonté de pragmatisme et/ou la maîtrise partielle des mécanismes en vigueur.

- Au 15 octobre, le rapport mensuel de septembre du bureau d'ingénieurs conseils, ainsi que le suivi budgétaire mensuel de la part de l'UGP n'étaient pas encore disponibles[8]. Vu le rythme auquel les chantiers doivent maintenant évoluer si l'on veut respecter la planification physique et financière, il est important de raccourcir davantage les délais entre la clôture de la période et la présentation de ces rapports.

6.4 Suivi et évaluation

- Maintenant que les activités sont en pleine exécution, le système permet un suivi adéquat des actions et de l'utilisation des ressources.
  Le bureau d'ingénieurs conseils est chargé du suivi des R1 et R2 et mobilise à cet effet un ingénieur, chef de mission, un ingénieur en électromécanique, ainsi qu'un technicien supérieur en génie civil et un topographe. Ces derniers sont chaque jour sur les chantiers. Le cahier des charges du bureau est explicite et complet. Le rapportage mensuel est exhaustif et précis.
  Le suivi du travail d'IEC est garanti par l'équipe IEC, rattachée à la Cellule Communication et relations Publiques de l'ONAS. Deux visites par mois sont effectuées. Le rapportage se fait à fréquence trimestrielle.

- Durant la première année et demie il n'existait pas une Feuille de route ou mécanisme de suivi permettant de bien monitorer l'avancement des travaux préparatoires ou de mettre en exergue la répartition des tâches, responsabilités et mandats.

- Des indicateurs en matière de changement comportemental, organisationnel ou institutionnel n'ont pas été définis. L'étude de référence réalisé dans le quartier en novembre 2009 est plutôt un instrument pour l'affinement de l'approche IEC qu'un outil de suivi et d'évaluation.

6.5 Gestion des connaissances et innovation

- L'approche n'est pas très innovante et des mécanismes d'upscaling ne sont pas prévus.

- Le Projet a été relativement handicapé par son isolation dans le programme global de la coopération belgo-sénégalaise (unique projet avec l'ONAS et dans le sous-secteur, absence de dialogue politique, absence d'échange d'expériences).

- L'assistante junior essaie de documenter les actions d'IEC, mais vu les relations plutôt brouillées avec l'équipe IEC de l'ONAS, reste à voir dans quelle mesure ce travail puisse être valorisé.

[8] Le rapport narratif attendait la validation par la direction du bureau d'ingénieurs conseils. Le suivi budgétaire devait encore intégrer certaines données des comptes en régie.

7 LEÇONS APPRISES

7.1 Pour les acteurs locaux

1°) Un quartier assaini demande un engagement conjoint de l'ensemble des acteurs concernés par l'assainissement. Les différentes composantes de l'assainissement (eaux pluviales, eaux usées, ordures, excréta) sont tellement liées qu'elles demandent une stratégie intégrée, avec d'une part la mise en place d'infrastructures, de dispositifs et de services, d'autre part une bonne conscience auprès des populations, et, finalement, un mécanisme de « régulation locale » qui limite/évite les comportements inappropriés. Le « saucissonnage » du sous-secteur ne contribue pas à cette vision partagée et engagement conjoint.

2°) Même si l'évacuation des eaux usées comporte une composante importante d'infrastructure, la sensibilisation et l'organisation des parties prenantes est également cruciale pour une bonne conduite du projet et pour une pérennité du service installé. Surtout dans des quartiers urbains périphériques et avec des options techniques qui font appel à la conscience et au civisme des usagers, cette dimension « soft » mérite autant d'attention que la dimension « hard ».

3°) L'agence de mise en œuvre, notamment l'ONAS dans ce cas, doit s'efforcer à bien comprendre la logique de ses partenaires techniques et financiers, et ceci dès le processus de formulation de nouveaux projets.

7.2 Pour la SMCL

4°) Un portage local de ce type de projets est essentiel, mais ne doit pas être confondu avec le pilotage stratégique, qui ressort de la SMCL. Il peut donc être opportun de dissocier les rôles, avec une SMCL qui est plus restreinte en composition et qui est chargée des orientations stratégiques et de (l'atténuation et de) la gestion des conflits. Un Comité de suivi au niveau local permet de regrouper l'ensemble des acteurs locaux pour une dynamique partenariale. Le Comité local doit être installé par la SMCL à laquelle il rend compte.

5°) Un pilotage déterminé d'un nouveau projet et d'un nouveau partenariat est crucial dans sa phase de démarrage. C'est à l'occasion de ces rencontres que les différentes parties ont l'opportunité de mieux se connaître et d'identifier les risques. Les rapports classiques qui se limitent aux réalisations physiques et financières ne sont pas très parlants à ce stade où la mise en œuvre physique des activités est encore en préparation. D'autres mécanismes de suivi, de type Feuille de route, sont plus appropriés pour s'assurer que la séquence des actions et la répartition des tâches et responsabilités soient pertinentes, perçues de la même façon et respectées.

7.3 Pour la CTB

6°) Avant de s'engager dans un nouveau secteur et avec un nouveau partenaire, il est crucial de bien connaître le contexte politique et institutionnel, y compris la culture, les défis et facteurs de changement.

7°) L'intégration de l'assistance technique doit être bien concertée avec le partenaire local et ceci sans tabous ou conditions. Les domaines dans lesquels le partenaire cherche un appui doivent être précisés au préalable, sinon les différentes parties doivent comprendre que l'assistance se limitera à l'accompagnement du projet strictu sensu. Les assistants juniors peuvent également apporter une valeur ajoutée au partenariat et au projet, mais leur position et cahier des charges doivent être discutés en toute transparence avec le partenaire.

8°) Au démarrage de projet, il est utile de bien préciser avec l'ensemble des parties impliquées, les mécanismes de la co-gestion et l'organisation des tâches et responsabilités, ensemble avec l'élaboration consensuelle d'une feuille de route qui met en exergue les différentes responsabilités, dates buttoir et mécanismes de reddition des comptes/ production des résultats. Il est ensuite utile de documenter les dysfonctionnements par rapport à cette répartition de responsabilités et feuille de route consensuelles pour se rassurer que les interprétations ne soient pas divergentes, et pour optimiser de façon continue la collaboration entre les parties impliquées.

7.4 Pour le donateur

9°) L'identification et la formulation du PAUDA-SL datent de l'époque « avant la Déclaration de Paris ». Les leçons qui sont aujourd'hui généralement connues sont encore illustrées par les limites de l'approche appliquée ici, et invitent les donateurs :

- A se concentrer sur les secteurs dans lesquels ils ont une compétence institutionnelle, des opportunités d'échange et de benchmarking entre projets, permettant ainsi de s'investir dans un partenariat plus profond et qui s'inscrit dans la durée.
- A appliquer une approche plus programmatique où l'on intervient simultanément au niveau de l'action concrète de terrain qu'au niveau du renforcement de capacités et institutionnel.

10°) Un engagement dans deux domaines complémentaires (et dans le cas du PAUDA-SL et du PAN-SL même indissociables) et dans une même ville, demande une mise en synergie dès l'identification. L'approche « projet » avec des CS, SMCL, partenaires, budgets et missions de formulation différents permet difficilement de récupérer cette cohérence en cours de route.

8 CONCLUSIONS

8.1 Constats et analyses

8.1.1 Critères de performance

Critère	Jugement	Commentaires
Pertinence	**bien**[9]	Un engagement réel dans le renforcement de compétences des individus et des institutions aurait amélioré le score. L'assainissement n'est pas considéré dans son ensemble.
Efficience	**faible**	Le respect de la planification a été très faible pendant la première moitié du projet. La qualité des activités du R1 et R2 est très bonne, bonne pour R3 et médiocre pour R4. Le coût par bénéficiaire est élevé.
Efficacité	**très bien**	Les résultats seront atteints, même dépassés en matière d'infrastructure. L'assainissement du quartier sera cependant très partiel.
Cohérence	**bien**	Cohérent avec le PDA, le PEPAM et les OMD. Très peu de synergies.
Durabilité	**bien**	Assurée à court terme, à condition d'une sensibilisation soutenue et d'un contrôle social. A plus long terme, des réformes du secteur s'imposent.
Impact	**très bien**	Sur la santé, la pauvreté, l'environnement et la dignité.

Tableau 15 : Jugement des critères de performance

8.1.2 Critères HARMO

Critère	Jugement	Commentaires
Harmonisation	**bien**	Peu de synergies, même pas avec la composante de déchets solides financée par la coopération belge. L'approche est similaire à d'autres interventions.
Alignement	**très bien**	Alignement sur les stratégies, institutions et systèmes de passation de marché et de gestion des données. Les circuits financiers et le dispositif de suivi ne sont pas entièrement alignés.
Gestion axée sur les résultats	**bien**	Très bien pour R1 et R2 depuis septembre 2009. Plutôt orienté sur les activités et les moyens pour R3 et R4.
Responsabilité mutuelle	**très bien**	Excellent depuis septembre 2009. Responsabilités plutôt diluées durant les 15 premiers mois.
Appropriation	**bien**	Très bien pour l'ONAS, bien pour la communauté bénéficiaire, mais faible pour les autres acteurs locaux

Tableau 16 : Jugement des critères HARMO

[9] Sur une échelle de excellent – très bien – bien – passable – médiocre – faible – très faible

8.1.3 Thèmes transversaux

Critère	Jugement	Commentaires
Genre	**bien**	Effets positifs et approche d'IEC genre-sensible. Pas de stratégie, actions ou moyens genre-spécifiques (à l'exception d'une formation en fin de projet).
Environnement	**très bien**	Effets très positifs par l'évacuation adéquate des eaux usées, y compris les excréta. Le Projet n'a pas servi de catalyseur pour un assainissement intégré du quartier.
Economie sociale	**passable**	Pas d'effets négatifs, mais pas d'actions positives.
Droits des enfants	**bien**	Effets positifs et depuis peu une démarche envers les écoles en matière d'IEC, mais pas de stratégie explicite.

Tableau 17 : Jugement critères des thèmes transversaux

8.1.4 Gestion du Cycle de Projet

Critère	Jugement	Commentaires
Identification	**passable**	Le secteur et le ciblage sont pertinents. L'analyse a été trop superficielle, les acteurs clés n'ont pas tous pu être mobilisés et le Projet est resté isolé.
Formulation	**passable**	L'analyse et la formulation des R1 et R2 sont très bonnes. Le développement, ainsi que les hypothèses des R3 et R4 sont faibles. Le Cadre Logique est médiocre, surtout les indicateurs.
Mise en œuvre technique	**bien**	Très faible jusqu'en septembre 2009. Depuis lors excellente pour R1 et R2, bien pour R3 et R4.
Gestion administrative et financière	**bien**	Les rapports administratifs et financiers sont bons. Les documents contractuels et les procédures à suivre ne sont pas toujours suffisamment développés.
Suivi & évaluation	**bien**	Le suivi des activités et de l'utilisation des moyens sont très bien. Le dispositif ne permet pas de monitorer les changements non-physiques. La SMCL et l'UGP ont appris des mauvaises expériences des 15 premiers mois et ont pu renverser la tendance, mais les facteurs de blocage ont été identifiés tardivement.
Upscaling	**faible**	Le Projet n'avait pas l'ambition d'innovation, de modèle ou d'alimentation d'un dialogue ou d'une stratégie.

Tableau 18 : Jugement critères de Cycle de Projet

8.2 Recommandations

8.2.1 Pour la finalisation du Projet

1°) Consolider les activités d'IEC pour une bonne information des populations sur le déroulement des travaux et une appropriation adéquate du système. Un calendrier et description des tâches précis pour la période après novembre doivent être élaborés à très court terme, et ceci en concertation entre les Responsables et le service IEC de l'ONAS, avec l'appui technique de l'assistante junior.

Même si l'approche de sensibilisation n'est aujourd'hui pas optimale, il n'est pas conseillé de la bouleverser encore durant ces derniers mois, d'autant plus que l'accompagnement méthodologique sera moins intensif, pendant que les tâches liées directement à l'acceptation et à la bonne utilisation du réseau d'évacuation des eaux usées deviendront encore plus importantes. Il ne s'agira certainement pas d'un engagement à temps plein des 6 animateurs, mais leur mobilisation reste nécessaire pour une meilleure acceptation sociale du Projet, d'autant plus qu'il s'agit de leaders d'opinion du quartier.

Les animateurs ont aujourd'hui un contrat avec l'ONAS, et ceci jusqu'à fin octobre. Il est recommandé de leur proposer une « Lettre d'engagement » pour la période après. Cette lettre précisera alors les actions que l'animateur entreprendra et le Projet s'engage à rembourser, à montant forfaitaire et paiement mensuel, les frais liés à cet engagement pour la communauté.

L'accompagnement méthodologique des animateurs devrait être assuré par l'équipe IEC de l'ONAS et ceci comme une contribution locale. Les frais des animateurs peuvent être pris en charge par le Projet. Il est important que les animateurs restent au courant de l'avancement et de la planification des travaux pour en informer la population.

2°) Elaborer un retro-planning contraignant pour finaliser l'ensemble des travaux et actions avant fin mai (6 mois après l'expiration de la Convention Spécifique). Les contrats avec les différents prestataires doivent être de montant et de délais fermes. Les clauses relatives aux pénalités doivent être explicites[10]. Le nouveau Code des marchés publics impose d'ailleurs l'application effective des pénalités de retard.

Il semble incontournable d'intégrer dans ce planning les travaux d'avenant proposés par le bureau d'ingénieurs conseils, et qui sont donc dus à la qualité très médiocre du DAO initial et la nécessité d'arriver à une couverture totale dans le quartier si l'on veut atteindre une acceptation sociale du Projet et optimiser ainsi ses chances de durabilité. Rappelons qu'une bonne partie du réseau est semi-collectif, ce qui demande également une prise en charge partielle par les usagers, notamment pour les coûts de vidange des fosses, une bonne utilisation du réseau (à faible diamètre) et un contrôle social de son utilisation.

La planification des entreprises doit être plus précise, en indiquant les dates buttoir par corps d'ouvrage et la cadence programmée pour les travaux de type récurrent (pose de canalisations, pose des regards).

[10] La planification proposée maintenant par le bureau d'ingénieurs conseils est basée sur i) la fin des travaux, tous avenants compris, 3ième semaine d'avril ; ii) remise des plans de recollement 3ième semaine de mai ; iii) remis du rapport final par l'ingénieur-conseil 3ième semaine de juin. Ces deux dernières activités pourront être effectuées chacune dans un délai de deux semaines au lieu d'un mois – ce qui nous ramène donc à un dépôt du rapport final par l'ingénieur conseil vers le 20 mai.

3°) Profiter des avenants à conclure avec l'entreprise SVTP/GC (génie civil pour le réseau d'évacuation et la construction de la SPAB) et avec le bureau d'ingénieurs conseils SETICO ***pour revoir les délais*** de présentation de leur plan de recollement (SVTP) et rapport final des travaux (SETICO). Dans les contrats de base, chacun d'eux dispose d'un mois pour produire ces documents, ce qui nous amène à une clôture deux mois après la finalisation des travaux. Aussi bien l'entreprise que le bureau d'ingénieurs devraient pouvoir livrer leurs rapports dans un délai de 10 à 15 jours.

4°) Engager un consultant externe pour la supervision des activités (travaux et IEC) pour une durée de 6 mois, avec une description des tâches très précises. Ses responsabilités incluent :

- Représenter la CTB auprès des acteurs locaux dans la gestion des relations opérationnelles.
- Tenir informée la CTB sur le déroulement des activités, l'utilisation des ressources mises à disposition, le respect du calendrier par les différentes parties prenantes et l'atteinte des objectifs.
- Veiller au respect des engagements par les différentes parties prenantes dans la mise en œuvre des infrastructures, y compris les délais d'exécution, le cadre budgétaire, la qualité et la quantité des prestations.
- Vérifier que les prestations d'IEC soient conformes avec le calendrier et la description des tâches et assurer que les moyens pour leur mise en œuvre soient disponibles.

La responsabilité de ce consultant est délicate et ses tâches sont complexes. Le recrutement doit donc être fait avec précaution. Il est conseillé d'associer le Responsable national à ce recrutement, de veiller à ce que candidat ait suffisamment d'expériences à des postes de responsabilité et de vérifier ses antécédents.

Un backstopping intensif restera nécessaire pour veiller au respect du calendrier par l'ensemble des parties prenantes, pour s'assurer que leurs relations restent fluides et pour vérifier la mise en œuvre correcte des travaux et actions de sensibilisation. Ce backstopping pourra se concrétiser à travers une réunion à fréquence mensuelle avec le Responsable national, le consultant et le chef de mission de l'ingénieur-conseil, coordonnée par le Chargé de programme de la CTB-Dakar. Ce dispositif peut éventuellement être complété par quelques courtes missions de vérification par un ingénieur de la CTB.

5°) L'engagement du Responsable national doit également être assuré jusqu'au dépôt du rapport final des travaux par le bureau d'ingénieurs conseils.

6°) Clarifier les rôles du Comité Local de Pilotage et du Comité de Gestion, ainsi que leurs relations avec l'ONAS. C'est surtout le rôle et le fonctionnement du Comité de Gestion qui doivent être renforcés en lui donnant des tâches et compétences, telles que précisées en § 4.4.2. Un mécanisme de collaboration entre le Comité et le service régional de l'ONAS doit être mis en place, clarifiant leurs termes de collaboration et de communication. L'idée avancée par le Comité de se constituer en GIE pour s'occuper des vidanges des fosses n'est pas soutenue par la mission d'évaluation. Le Comité doit plutôt se limiter aux rôles mentionnés, ce qui n'est pas compatible avec un rôle d'opérateur – pour lequel il existe d'ailleurs une filière privée.

7°) Le transfert des équipements à l'ONAS devra être programmé en fonction des besoins pour une finalisation correcte du Projet. Tous les équipements qui sont nécessaires pour une continuité du travail des animateurs, du Responsable national et pour le consultant externe de supervision devront rester à la disposition du Projet jusqu'à son entière finalisation.

8°) Une Feuille de route doit être élaborée avec urgence par les Responsables, avec l'appui de la Représentation de la CTB. Cette Feuille ne porte pas uniquement sur la clôture administrative du Projet, mais également sur les différentes actions qui doivent encore être menées avant le 27 novembre, date d'expiration de la Convention Spécifique.

9°) L'éventuel solde du projet PAUDA-SL pourrait être utilisé dans le cadre de la finalisation du projet PAN-SL afin d'optimiser la filière de l'évacuation des ordures ménagères. La mission appuie l'idée de lancer au préalable une étude qui devrait mener à l'élaboration d'un business plan pour le service de nettoiement de la ville. Les soldes des deux projets pourraient être utilisés pour un complément d'équipement du service. Les ambitions doivent cependant rester réalistes puisque ce sous-secteur fait également face à des contraintes organisationnelles et financières importantes.

8.2.2 Pour la pérennisation des acquis

10°) L'ONAS a intérêt à accélérer les réflexions sur la ***responsabilisation de ses services régionaux***. Si l'on veut arriver à une dynamique partenariale locale (avec le Comité de Gestion, avec la Commune, avec le Service d'hygiène et avec les STM), il faut que l'interlocuteur de l'ONAS puisse prendre ses responsabilités.

11°) Ces services régionaux ont intérêt à ***créer une collaboration avec les usagers organisés***, surtout dans les quartiers où l'on met un système semi-collectif puisque la responsabilité pour le bon fonctionnement du réseau y dépend fortement des comportements des usagers. Mais aussi dans les quartiers à réseau collectif, les structures de quartier peuvent jouer un rôle de « régulateur local » en absence d'un service public de contrôle et de régulation.

12°) Elaborer une petite ***fiche d'opération pour les clients*** et ajouter ça au contrat entre l'ONAS et chaque client individuel. La fiche doit, de façon très visuelle, préciser les « do's and don'ts » pour la bonne utilisation du réseau. La fiche sera différente pour les usagers du système collectif et semi-collectif. Les pistes doivent être analysées pour que le respect de ces règles devienne contraignant.

13°) Il faut absolument ***dynamiser un mécanisme de contrôle sur le respect des règles d'hygiène environnementale***. Aujourd'hui, c'est le service de l'hygiène qui en a la charge, mais il est sous-équipé. Il nous semble d'ailleurs que ce type de contrôle ressort des compétences « de proximité », et une forte implication, sinon responsabilisation de la collectivité locale nous semble donc indispensable. Pour ce qui concerne la composante eaux usées, ce contrôle doit inclure i) l'utilisation correcte du réseau d'évacuation, ii) le décharge contrôlé des boues de vidange des fosses.

14°) La station de lagunage mérite un meilleur entretien pour une dépollution optimale des eaux usées. Vu les conditions climatiques, géographiques (espace disponible, proximité de la mer) et économiques, ce système de traitement est bien approprié, mais nécessite toutefois un entretien régulier. Le solde de la contribution sénégalaise sur le Résultat 2 pourrait partiellement être utilisé à cet effet.

8.2.3 Pour de futures interventions

15°) Inclure dans le processus de formulation une ***analyse du contexte politico-institutionnel*** si l'on s'engage dans un nouveau secteur ou avec un nouveau partenaire.

16°) Réaliser systématiquement et pendant le processus de formulation, une ***analyse des capacités institutionnelles et organisationnelles*** d'un nouveau partenaire, ainsi que des risques liés aux systèmes nationaux.

17°) Préciser en concertation avec le partenaire ***les attentes envers l'assistance technique***, les domaines dans lesquels un renforcement des capacités est souhaité et les mécanismes de mise en œuvre et de monitoring de cette assistance. Ce principe doit aussi être respecté pour les assistants juniors puisque leur implication dans un projet porté par un partenaire national est encore plus délicate vu leur expérience limitée.

9 ANNEXES

9.1 Termes de référence de l'évaluation finale

1. Historique de l'intervention

1.1. Contractualisation du projet

Le projet «Projet d'Assainissement Urbain du quartier de Darou à Saint Louis» est un projet de coopération directe bilatérale entre le Gouvernement du Sénégal et le Royaume de Belgique. Une Convention Spécifique a été signée entre les deux parties le 27 novembre 2006. Elle expire le 27 novembre 2010.

Le projet s'inscrit dans le Programme Intégré de Coopération tel que négocié entre les deux gouvernements à l'occasion de la commission mixte de novembre 2006.

Le budget total du projet est de 4.003.147 € dont 1.500.000 € de contribution du gouvernement sénégalais. Ce montant est implémenté, principalement, suivant la modalité de financement « cogestion ».

1.2. Politique d'assainissement

Pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) le Gouvernement du Sénégal s'est doté d'une stratégie sectorielle et d'un plan d'action pour l'eau potable et l'assainissement dénommés « PEPAM 2015 » : Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire. Le processus a été lancé officiellement en janvier 2004 par la première réunion du Comité de Pilotage.

En juillet 2005, le Gouvernement du Sénégal a publié une Lettre de Politique Sectorielle sur l'Eau Potable et l'Assainissement (LPSEPA). Dans cette lettre sont consignés les orientations et les objectifs chiffrés poursuivis par le programme ainsi que les engagements de l'Etat pour sa mise en œuvre. Le PEPAM se positionne dès lors comme le cadre stratégique national de référence des interventions de l'ensemble des acteurs de l'hydraulique et de l'assainissement jusqu'en 2015.

Le Gouvernement a formalisé son engagement pour le Programme par la signature de l'arrêté interministériel N° 5773 en date du 20 octobre 2005 portant la création, l'organisation et le fonctionnement du PEPAM. Cet arrêté interministériel a été signé par les deux Ministères de tutelle (Hydraulique, Assainissement).

En milieu urbain la stratégie du PEPAM repose sur quatre (4) axes :

- L'évolution des cadres organisationnels et institutionnels de l'hydraulique et de l'assainissement issus de la première série de réformes de 1996, avec la mise en oeuvre des réformes dites « de deuxième génération » ;
- Le renforcement et la consolidation des infrastructures techniques, en vue de faire face à l'augmentation de la demande, améliorer la qualité de service et étendre la desserte ;
- L'atteinte des équilibres financiers à long terme, pour chacun des sous-secteurs de l'hydraulique et de l'assainissement ;
- La contribution du programme à la lutte contre la pauvreté par la mise en place d'un programme d'accès aux services d'eau et d'assainissement ciblant spécifiquement les ménages urbains les plus pauvres.

Les objectifs définis dans le cadre du PEPAM visent un taux de desserte en eau potable de 82% (64% en 2004) et en services d'assainissement de 59% (17% en 2004) pour l'an 2015. Les actions à mener pour atteindre les résultats en matière d'eau potable et d'assainissement en milieu rural ont été

clairement définies dans le programme national.

1.3. Objectifs du projet

L'objectif global du projet est « le cadre de vie des habitants de Darou est amélioré ».

L'objectif spécifique du projet est « le réseau d'évacuation des eaux usées de Darou est réalisé durablement ».

Les principales autorités responsables sont :

- La Direction Générale de la Coopération au Développement (DGD) auprès du Service Fédéral des Affaires Etrangères du Commerce et de la Coopération qui est l'entité administrative belge chargée d'engager le budget. La DGD est représentée à Dakar par l'Attaché de la Coopération Internationale auprès de l'Ambassade de la Belgique à Dakar ;
- Le Ministère en charge de l'assainissement avec l'ONAS comme agence d'exécution de l'Assainissement urbain ;
- La Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI/MEF) qui est l'Ordonnateur des dépenses du Projet ;
- La Coopération Technique Belge (BTC-CTB) qui est l'entité responsable de l'exécution et du suivi du Projet pour la partie belge. Le Représentant Résident de la CTB au Sénégal est le Co-Ordonnateur des dépenses du Projet ;
- La direction du projet.

Le bilan des activités du Projet et sa guidance sont assurés chaque semestre par le Comité de Pilotage (ou Structure Mixte de Concertation locale) du projet.

1.4. Résultats & activités

Résultat 1 : Les infrastructures nécessaires à l'assainissement des eaux usées du Quartier de Darou régulier sont mises en place et opérationnelles	
A.1.1.	Réaliser l'analyse environnementale initiale (AEI)
A.1.2.	Réaliser les études de détail relatives aux modifications du réseau du Quartier de Darou par rapport au PDA Réaliser deux appels d'offres distincts : le premier pour la partie génie civil (GC) et le 2eme pour la partie électromécanique (EM)
A.1.3.	Poser les conduites de collecte primaire et secondaire ainsi que la conduite de refoulement
A.1.4.	Réaliser les raccordements des foyers du Quartier de Darou régulier ayant demandé un raccordement et payé leur cotisation
A.1.5.	Construire la station de pompage unique (réunion SPA et SPB au point bas du quartier de Darou ou Ndiolofène Nord – station SPAB - parcelle 90)
A.1.6.	Surveillance et Contrôler les travaux GC et EM. (Darou et SPAB)
Résultat 2 : La station de pompage SP14 et la conduite de refoulement vers le lagunage sont réhabilitées et fonctionnelles	
A.2.1.	Vérifier les études de détail APD et réaliser deux appels d'offres distincts: le premier pour la partie génie civil (GC) et le second pour la partie électromécanique (EM)
A.2.2.	Réhabiliter les équipements électromécaniques de la station de pompage SP14
A.2.3.	Réhabiliter la conduite de refoulement et génie civil de la SP14
A.2.4.	Surveiller et contrôler les travaux de génie civil
A.2.5.	Surveiller et contrôler les travaux d'électromécanique

Résultat 3 : Les populations du Quartier de Darou sont sensibilisées aux problématiques de l'hygiène en général et de l'assainissement des eaux usées	
A.3.1.	Organiser *en début de projet et avant le démarrage des travaux* des ateliers participatifs, séminaires et formations à l'attention des représentants des populations et du Conseil de Quartier de Darou
A.3.2.	Sensibiliser et mobiliser les populations en organisant des formations, ateliers participatifs et actions concrètes en matière d'hygiène et d'assainissement
A.3.3.	Organiser des actions concrètes d'assainissement *en synergie* avec les services municipaux et structures chargés du nettoiement ; et sensibiliser les populations à une vision globale de l'assainissement (déchets solides et liquides)
Résultat 4 : Les structures de l'ONAS, les STM et l'ADC sont renforcées et coordonnées dans la gestion du réseau d'assainissement	
A.4.1.	Réaliser en début de projet une étude préalable pour l'ingénierie sociale (personnes relais et méthodologies de formation / sensibilisation).
A.4.2.	Former les personnes relais (ONAS / ADC) aux problématiques de l'assainissement
A.4.3.	Organiser des tables rondes entre les équipes de nettoiement et les équipes d'assainissement des eaux usées
A.4.4.	Organiser des formations techniques et 'on site' coaching du personnel de projet et du personnel de l'ONAS
A.4.5.	Fournir du matériel adapté au Service Régional de l'ONAS à Saint Louis

1.5. Structures de gestion du projet

Il existe un cadre légal appelé « Convention Spécifique » qui fixe les modalités légales d'exécution, à savoir :

- Les responsabilités de chaque Partie ;
- Les obligations de chaque Partie ;
- Le coût du projet et la contribution financière de chaque Partie ;
- Les organes de gestion du projet (leur rôle, attribution, mode de fonctionnement).

Le projet est principalement géré en cogestion qui est une approche concrétisant le principe de partenariat basé sur l'égalité, fondée sur la responsabilité partagée et sur la gestion conjointe des opérations. Le but de ce type de gestion est d'intégrer les autorités et les structures locales dans la prise de décision. Ceci constitue une condition nécessaire à la réussite de l'intervention, principalement en matière de continuité des activités en fin d'intervention.

La gestion au quotidien du projet est assurée, en co-responsabilité, par la Direction du projet (DP), composée d'un Directeur National et d'un Codirecteur qui sont responsables de la production des RI du projet en vue de l'atteinte de son objectif spécifique. Ils sont chargés de la gestion technique, budgétaire, comptable, administrative du projet et assurent le secrétariat du Comité de Pilotage.

1.6. Equipe du projet

L'équipe actuelle du Projet est composée de :

- Un responsable national et un AT, co-responsable du projet ;
- Un secrétaire comptable ;
- Une Assistante Junior ;
- Deux chauffeurs.

2. Finalité de la présente évaluation

En 2009, le projet a connu des problèmes d'exécution, la planification et la mise en œuvre des activités ont accusé un tel retard (de près de 09) que la direction du projet a été changé. En effet un nouveau responsable national a été nommé, au mois d'octobre, dans le but de relancer le projet.

En 2009, le taux de réalisation des activités ne justifiait pas l'organisation d'une évaluation à mi-parcours.

Il a été soumis à l'approbation de la SMCL de février 2010, l'organisation de l'évaluation finale, au début du 3ème trimestre de 2010 et de surseoir à l'évaluation à mi-parcours vu que le projet se termine en novembre 2010.

L'objectif général de cette évaluation finale est d'apprécier la contribution du projet PAUDA-SL dans l'amélioration du cadre de vie des habitants de Darou à travers la réalisation d'un réseau d'évacuation des eaux usées durable.

L'évaluation finale cherchera à faire le point du niveau de mise en œuvre de l'intervention et à apprécier ses performances au regard des indicateurs du cadre logique d'une part, et des indicateurs de pertinence, d'efficience, d'efficacité, de respect des délais et de la qualité des prestations d'autre part. Une analyse de l'impact, de la viabilité/durabilité ainsi que de quelques critères HARMO[11] devrait également être faite.

2.1. Tâches de la mission

Les évaluateurs, dans la recherche de l'atteinte des objectifs dévolus à cette évaluation, s'appuieront sur une recherche documentaire, des réunions avec les entités responsables des activités au niveau central (Direction Assainissement, Direction ONAS) et décentralisé (Service Technique Régional de l'ONAS, représentants des habitants du quartier de Darou, la Mairie de Saint Louis).

Des visites de terrain seront effectuées afin de rencontrer les populations et de mesurer la perception qu'ont les bénéficiaires de cette intervention dans les zones d'intervention du projet.

La mission d'évaluation devra entre autres :

- Faire le bilan des activités réalisées et en cours d'exécution en prenant en considération, leur conformité par rapport au Dossier Technique & Financier et le calendrier d'exécution tout en tenant compte des aménagements décidés lors des Comité de Pilotage ou Structure Mixtes de Concertation (SMCL) ;
- Evaluer la pertinence des objectifs, du cadre logique, et des indicateurs ;
- Analyser le cadre institutionnel et fonctionnel du projet ;
- Faire des recommandations pour d'éventuelles réorientations (dans la mesure du possible) des activités et du budget du projet afin d'améliorer ses performances dans le dernier trimestre du projet ;
- Formuler des recommandations pour l'exécution du projet après le départ de l'ATI, et pour la préparation du hand-over du projet.

[11] Critères relatifs à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide

3. Groupes d'intérêt concernés par l'évaluation finale

L'équipe d'évaluation aura des entretiens avec :

- La Direction de l'assainissement ;
- La Direction Général, la Direction des Etudes et des Travaux et la Direction de l'exploitation de l'ONAS ;
- Les représentants des habitants du quartier de Darou (régulier et irrégulier) ;
- Le Ministre Conseiller de la Coopération Internationale de l'Ambassade de Belgique ;
- La Représentation Résidente de la CTB au Sénégal ;
- Les membres de la SMCL ;
- Les Partenaires Techniques et Financiers du secteur ;
- Les autorités locales des zones d'intervention ;
- Les autres agences / projets / programmes intervenant dans le secteur de l'assainissement urbain dans la ville de Saint Louis.

L'équipe d'évaluation devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer un traitement équitable des différents intervenants.

L'équipe d'évaluation prendra soin d'adopter une méthode participative dans toutes ses analyses en particulier avec les groupes cibles.

4. Critères à étudier (objet de l'évaluation)

4.1. Critères de base

4.1.1. Pertinence

Deux aspects devraient être examinés :

- La conception du projet est-elle encore en accord avec les politiques et stratégies nationales (DSRP, plans de développement de l'assainissement, stratégies sectorielles nationales, environnement et les OMD) ?
- Le projet est-il conforme à la politique de développement, aux stratégies et aux priorités du donneur belge ?

L'équipe d'évaluation devrait fournir une réponse à la question de savoir si le projet est encore pertinent et quelles mesures devraient éventuellement être prises pour orienter les nouvelles formulations, en prenant en compte les leçons tirées de la mise en œuvre du projet actuel ainsi que les nouvelles conditions et situations.

4.1.2. Efficience

Les questions suivantes sont cruciales afin de vérifier dans quelle mesure le projet a respecté sa planification, dans différents domaines et à différents niveaux.

- Les inputs (finances, ressources humaines, équipement) sont-ils implémentés suivant la planification ?
- Les activités sont-elles implémentées en respectant le calendrier proposé ?

- Les contributions des deux parties sont-elles mises à disposition selon les engagements pris ? Sont-elles gérées correctement? Qu'est-ce qui pourrait être fait mieux, moins cher, plus rapidement ?
- La qualité des activités est-elle satisfaisante ?
- Les indicateurs indiquent-ils que les résultats sont atteints ?

L'évaluation finale est supposée se prononcer sur l'efficience du projet et la certitude que les activités et les résultats seront acquis en respectant le calendrier proposé et en accord avec les moyens planifiés.

L'évaluation finale expliquera chaque retard, contrainte ou problème que le projet rencontre et formulera des recommandations par rapport aux approches et moyens additionnels, nécessaires pour améliorer/adapter la situation au cours des futures interventions.

4.1.3. Efficacité

Les questions clefs pour évaluer l'efficacité du projet sont :

- Dans quelle mesure l'objectif spécifique (OS) du projet est-il atteint, au regard des indicateurs ?
- La mise en œuvre des activités est-elle faite de façon satisfaisante ?
- Les résultats attendus ont-ils été atteints ?
- Dans quelle mesure les capacités techniques, humaines et professionnelles de l'assistance technique ont elle facilité la mise en œuvre du projet ?
- Dans quelle mesure les activités réalisées ont-elles permis d'obtenir les améliorations souhaitées à la fois sur le plan opérationnel et sur les politiques d'assainissement ?
- Dans quelle mesure la mise en œuvre du Projet répond-elle aux problèmes, besoins et priorités des bénéficiaires ?
- Dans quelle mesure l'environnement et le cadre de travail (logistique, organisationnel et relationnel) a-t-il permis à l'Assistance technique d'être efficace ?
- Dans quelle mesure les bénéficiaires sont-ils satisfaits des résultats du projet ?

L'évaluation devrait se prononcer par rapport à la réalisation de l'objectif spécifique et l'utilisation par les bénéficiaires des résultats. L'évaluation dégagera – si nécessaire – les raisons qui expliqueraient pourquoi l'objectif spécifique et/ou certains résultats n'auraient-ils pas été atteints.

Si approprié, l'équipe d'évaluation formulera des recommandations sur des approches plus efficaces pour l'atteinte des objectifs, en examinant les facteurs qui auraient freiné la réalisation du projet.

4.1.4. Durabilité

L'évaluation de la durabilité implique l'examen des éléments suivants :

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué/ contribue à la durabilité sur le plan social, politique sectorielle, technique, économique, environnemental, institutionnel et/ou organisationnel ?
- Dans quelle mesure les intéressés sont-ils capables et prêts à garder les facilités opérationnelles et à assurer la continuation des activités ?
- Le projet prévoit-il suffisamment de capacity building, afin d'augmenter/d'assurer sa durabilité ?
- Dans quelle mesure les solutions proposées et les approches acceptées sont-elles maîtrisées par les bénéficiaires ?

L'équipe d'évaluation finale fournira une indication l'opinion qu'elle a de la pérennité des actions mises en place et des bénéfices produits par le projet. Elle mettra l'accent sur les recommandations qui viseraient l'amélioration de la durabilité des actions des futures interventions.

4.1.5. Cohérence

Les questions à formuler sont :

- Les stratégies et approches d'autres PTF (niveau international ou bilatéral indirect) sont-elles cohérentes avec les stratégies et approches de la CTB pour des projets avec objectifs similaires ?
- Les stratégies et approches du projet PAUDA SL sont-elles cohérentes par rapport à d'autres projets dans la ville de Saint Louis ou de la zone d'intervention de la CTB (PANSL, PEPAM BA).
- Y-aurait-t-il des contradictions flagrantes entre le projet PAUDA SL et d'autres projets de la CTB dans la ville de Saint Louis (PANSL) et dans la zone de concentration, indépendamment des objectifs ?
- Y-aurait-t-il des synergies à promouvoir entre PAUDA SL et les autres projets ou programmes dans la même zone d'intervention ou avec les mêmes objectifs ?

L'équipe d'évaluation formulera des commentaires et recommandations sur la cohérence du projet et – si nécessaire – sur des éventuelles contradictions ou synergies entre les projets qui devraient être respectivement évitées ou soutenues.

4.1.6. Impact

Les questions à étudier sont :

- Quels sont les effets/impacts que les populations, les structures centrales et déconcentrées de l'assainissement ressentent du projet ? Ces changements sont-ils durables ?
- Quelle est la nature de ces changements: positifs, négatifs, directs, indirects, intentionnels, non intentionnels ? Y a-t-il une relation causale entre les changements et la présence du projet ?
- Est-ce que toutes les parties prenantes ressentent les changements introduits par le projet de la même façon ?
- Est-ce que les changements observés contribuent à la réalisation de l'objectif global ?

L'évaluation sera amenée à donner des indications sur les effets/impacts possibles qui peuvent surgir après la fin du projet. L'évaluation devrait, si possible et quand c'est nécessaire, formuler des recommandations sur les approches qui renforcent les impacts positifs et évitent les effets négatifs du projet pour les populations bénéficiaires que les structures du MSPM.

4.2. Critères HARMO pour renforcer l'efficacité

Qu'est-ce que le projet a fait et pourra faire mieux afin d'appliquer dans la pratique les principes de la Déclaration de Paris :

- Harmonisation ;
- Alignement ;
- Gestion axée sur les résultats ;
- Responsabilité mutuelle ;
- Appropriation.

4.3. Thèmes transversaux

L'évaluation devra étudier ce que le projet a fait au niveau de l'incorporation des thèmes transversaux : Equité du genre, Economie sociale, Environnement et Droit des enfants.

4.3.1. Egalité de Genre

L'équipe d'évaluation finale devrait -lors de toute l'analyse- différentier ses données (statistiques pour les femmes et pour les hommes…). L'exercice d'évaluation finale devrait se faire de manière genre spécifique ce qui signifie qu'on mesure (quantitativement et qualitativement) les effets du projet pour les femmes et les hommes.

En plus l'équipe d'évaluation devrait répondre aux questions suivantes :

4.3.1.1.1. Questions d'ordre général

- Y-a-t-il une politique nationale de la promotion de l'égalité des femmes et des hommes, y-a-t-il un plan d'action relatif ? Si oui, le projet respecte-il les politiques nationales en matière de genre ?
- Le projet est-il en contact avec le ministère en charge de la promotion féminine ? A-t-il pris contact avec le point focal genre au ministère de la santé ? Des activités communes, ont-elles été organisées ? (alignement)
- Le projet a-t-il pris contact avec d'autres projets d'autres bailleurs de fonds pour une collaboration en ce qui concerne l'approche genre ? (harmonisation)

4.3.1.1.2. Questions d'ordre opérationnel

- Quel est la composition de l'équipe du projet ? Le projet favorise-t-il le recrutement des femmes ? Si oui, de quelle façon (actions positives ?)
- Lors des activités de capacity building et de formation, le projet a-t-il favorisé autant les femmes que les hommes (autant au niveau interne qu'au niveau des groupes cibles) ?
- Le projet a-t-il (à travers ses activités) favorisé autant les personnes des fonctions hiérarchiques (directeurs/directrices, chargé-e-s des services…), que les personnes des fonctions exécutives (infirmier/infirmières, laborant-e-s…) ?
- Le projet a-t-il mené un système de suivi et d'évaluation genre spécifique ? Les statistiques ont-ils été systématiquement différentiés ? Les outils internes de suivi et d'évaluation ont-ils été différentiés ?
- Les femmes ont-elles joué un rôle actif dans le projet et ont-elles participé à la planification, l'implémentation, le suivi et l'évaluation interne des activités ?

4.3.1.1.3. Questions sur les effets et les résultats

- Les hommes et les femmes bénéficient-ils de la même manière de l'intervention du projet (formation, renforcement des capacités…) ?
- Y a-il des hommes ou des femmes négativement affectés par le projet ?
- Le projet a-t-il aidé à réduire le fossé préexistant entre les genres (accès aux soins…) ?
- Le projet a-t-il aidé à renforcer le contrôle des femmes sur les services à fournir aux populations ? Y-a-t-il une plus grande participation des femmes à la prise de décision (représentation au sein des organes de gestion des structures de santé politique…) ?
- Le projet a t-il appuyé le changement des relations de genre au sein des ménages bénéficiaires et/ou des communautés (en lien avec le statut économique, social ou politique) ?
- Certains changements se sont-ils produits dans les modèles traditionnels (valeurs, standards…)

depuis le début du projet ?

- Quels sont les effets pour les hommes et les femmes suite aux résultats du projet ?

L'évaluation devrait être capable de donner un aperçu du niveau de renforcement des capacités des femmes. Il devrait également signaler les efforts effectués pour renforcer l'empowerment des femmes et pour la prise en compte des besoins pratiques des femmes en matière de soins de santé.

L'équipe d'évaluation devrait être attentif aux bons exemples, qui peuvent servir comme 'best practices' pour d'autres interventions.

L'évaluation devrait vérifier si des catégories de populations sont exclues de l'intervention en dehors du genre. Y-a-t-il d'autres groupes vulnérables que le projet a pu prendre en compte (handicapés, minorités ethniques…).

4.3.2. Environnement

L'environnement en tant que thème transversal fait référence au lien qui existe entre les activités du projet et ses résultats et le respect de l'utilisation rationnelle et durable et de la protection des ressources naturelles. La dimension environnementale tient compte d'un respect durable de l'écosystème et de l'habitat naturel, de la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources, des risques potentiels pour l'environnement, de l'adaptation des technologies.

Les aspects devant être étudiés sont :

- L'utilisation de services, technologies, produits ou méthodes respectueuses de l'environnement. Si le projet utilise des approches néfastes pour l'environnement, y a-t-il d'autres alternatives plus respectueuses de l'environnement ?
- Le respect des mesures de sécurité pendant les activités.

L'équipe EMP devrait être capable de pointer les questions critiques affectant négativement l'environnement. Si possible, l'équipe EMP devrait être capable de proposer des mesures pour améliorer le respect de l'environnement.

4.3.3. Economie sociale

La revue des critères d'économie sociale analyse les aspects suivants du projet :

- Quelle est la finalité des services et résultats délivrés (directement ou indirectement) par le projet ? Sont-ils plutôt sociaux ou économiques ? Comment ces bénéfices sont-ils redistribués parmi les bénéficiaires ?
- Quelles sont les caractéristiques des bénéficiaires ? Le projet est-il destiné aux pauvres ou aux plus pauvres ?
- Dans quelle mesure le projet facilite-il la participation de la société civile ?
- Le projet respecte-t-il un processus démocratique de prise de décision ?
- Le projet opère-t-il dans un environnement décentralisé ?
- Le projet renforce-t-il la mise en réseau entre les acteurs ?

L'équipe d'évaluation devrait se focaliser sur les obstacles dans le but de proposer des mesures visant à améliorer la participation de la société civile et renforcer les critères d'économie sociale.

4.3.4. Les droits des enfants

- Les « Droits des Enfants » est un nouveau thème transversal qui peut être considéré durant l'évaluation finale. L'évaluation de ce critère fait référence aux efforts que le projet fournit dans le

but d'améliorer les conditions de vie des enfants. Dans le but d'évaluer ce thème transversal, l'équipe d'évaluation devrait se focaliser sur la question de savoir si le projet renforce les soins de santé de base pour les enfants ? Si oui, l'accès est-il également garanti pour les garçons et pour les filles ?

5. Méthodologie de l'évaluation

Principes de base :

- L'évaluation doit avant tout être un exercice d'apprentissage et d'accompagnement de différents groupes d'acteurs. Cet apprentissage ne concerne pas uniquement les acteurs locaux mais également les autres acteurs dans le secteur de la santé. L'évaluation est donc une opportunité excellente d'apprentissage pour ces groupes. Elle devrait contribuer à améliorer les pratiques, à adapter et développer de meilleures politiques sectorielles, et à créer une mémoire institutionnelle au niveau du Ministère de la Santé et la Coopération belge.
- L'évaluation doit veiller à une dynamique participative du début jusqu'à la fin en consultant tous les acteurs concernés, inclusif les utilisateurs des services.
- L'évaluation doit être intégrée dans une dynamique de réflexion continue. Si durant le cycle de projet des mécanismes de dialogue permanent et de réflexion autour la qualité ne sont pas mis en place ou pas exploitées, l'évaluation constitue une bonne opportunité pour renforcer ce processus. Cela rentre dans une gestion globale de la qualité de l'intervention. Ceci est particulièrement intéressant pour les appuis qui sont suivi d'une phase ultérieure.
- L'évaluation doit être conduite en adoptant une approche globale et systémique. Elle doit considérer aussi d'autres dimensions que la dimension technique telle que par exemple l'engagement des acteurs locaux, la qualité relationnelle, le partenariat, les préoccupations plus générales des acteurs locaux au-delà des objectifs immédiats du projet. Une approche systémique implique aussi une attention aux synergies avec les autres interventions en relation avec le projet, appuyées par la Belgique ou par d'autres bailleurs. Elle doit aussi apprécier comment 'le projet' joue son rôle de 'policy experiment' et comment il donne un feedback aux décideurs de la politique de santé au niveau régional et ou au niveau central.

Ces principes facilitent l'appropriation des questions d'évaluation (au début du processus de l'évaluation) et des recommandations (à la fin) par les acteurs concernés.

L'évaluation finale commencera par une analyse de la stratégie du projet en rapport avec son cadre logique ainsi que des conditions préalables formulées lors de l'identification et la formulation du projet afin de vérifier si les hypothèses sont toujours valables.

L'équipe d'évaluation analysera également le fonctionnement et l'organisation du projet. Le fond de l'évaluation consiste toutefois dans l'analyse des critères de base, des critères de renforcement de l'efficacité, des thèmes transversaux.

Le projet d'évaluation que le consultant international proposera, inclura la transformation des critères d'évaluation en questions d'évaluation. Ces dernières seront à leur tour traduites en une série d'indicateurs, vérifiable à l'aide d'instruments de collecte de données. L'équipe d'évaluation assurera la production d'informations valables et fiables en appliquant la triangulation comme méthode de collecte de données, signifiant que les différentes méthodes de collecte de données doivent générer des résultats similaires. Ces résultats répondront aux questions d'évaluation. Ces réponses produiront ensuite des conclusions à chaque critère d'évaluation. Ces conclusions seront traduites en recommandations, qui pourront être utilisées lors d'une prise de décision pour des interventions futures.

6. Documents à produire par l'équipe d'évaluation

Un **aide-mémoire** (en français) comprenant d'une façon synthétique l'ensemble des observations et recommandations exprimées par la mission d'évaluation. L'Aide-mémoire constitue la base du rapport provisoire et sera remis à la SMCL lors des réunions de restitution organisée sur le terrain et au niveau central.

Le **rapport provisoire** (en français) qui sera élaboré en intégrant dans l'aide mémoire les observations pertinentes faites par les différentes parties lors des réunions de restitution. Ce rapport sera transmis à la Représentation de la CTB au plus tard 10 jours après la fin de la mission. Il pourra faire l'objet d'observations de la part de la Représentation Résidente de la CTB, de l'équipe du projet ainsi que du siège de la CTB dans un délai de 7 jours.

Le **rapport définitif** (en français) sera transmis au siège et à la Représentation Résidente de la CTB au plus tard 5 jours après la période prévue pour la réception des commentaires.

Structure indicative du rapport de mission (un template sera transmis au prestataire de service) :

Le résumé exécutif :

Le résumé doit être court (5 pages max.) Il devra se concentrer principalement sur les questions-clés de l'évaluation, décrire les principaux points analytiques, indiquer clairement les conclusions principales, énoncer les leçons à tirer et proposer les recommandations spécifiques (avec renvois vers les pages / paragraphes correspondants).

Le texte principal :

Précédé d'une table des matières, le texte principal devrait commencer par une introduction décrivant le Projet et les objectifs de l'évaluation. Le corps du texte devrait de préférence se distribuer en 7 chapitres : bilan des réalisations, lien entre activités et résultats intermédiaires, lien entre résultats intermédiaires attendus et objectif spécifique, revue des conditions, hypothèses et risques, pertinence externe du projet, efficience, efficacité, durabilité et impact sur les bénéficiaires en décrivant les faits, les interprétant et les analysant. Voir template du rapport, ce template devrait être utilisé de manière pragmatique (non répétitif). Les critères non retenus lors de ces TdR, ne devront pas être pris en compte lors de l'élaboration du rapport. Les parties non-pertinentes du template devront être 'deletée'.

Les conclusions et recommandations :

Pour chaque conclusion il devrait y avoir une recommandation correspondante. Celles-ci devront être réalistes, opérationnelles et pragmatiques.

Elles devront prendre en considération aux plans conceptuel et opérationnel le contexte actuel du projet à travers l'adaptation de ses stratégies d'intervention au redécoupage administratif et sanitaire de sa zone de couverture ainsi que les ressources encore disponibles pour la mise en oeuvre.

Elles devront être soigneusement ciblées en fonction d'auditoires précis à tous les niveaux : Direction du Projet, ONAS, CTB, DGD. Voir Checklist sur les recommandations.

Les annexes :

Le rapport comprendra au moins les annexes suivantes :

- Les termes de référence de l'évaluation ;
- Les dossiers des experts-évaluateurs (CV limité à une page par personne) ;
- La méthodologie de l'évaluation ;
- Calendrier définitif de la mission ;
- Matrices des cadres logiques (originales et améliorées) ;

- Carte de la zone géographique couverte par le projet ;
- Liste des personnes / organisations rencontrées ;
- L'aide-mémoire ;
- PV des réunions et ateliers ;
- Littérature et documentation consultées ;
- Liste des abréviations ;
- Checklist sur de recommandations à remettre avant à la SMCL pour approbation ;
- Checklist pour l'Input in PIT.

7. Période et durée de l'évaluation finale

Etant donné que les résultats de l'évaluation finale devraient être présentés et validés avant la fin du projet (fin novembre 2010), **le rapport final devrait être disponible fin septembre au plus tard**.

Jours	Activités
Jour 1	Briefing à la CTB Bruxelles pour le/les experts internationaux
Jour 2	Voyage Bruxelles – Dakar
Jour 3	Réunion d'instruction à la CTB Dakar en présence de l'Attaché de la Coopération et divers contacts sur Dakar : Direction Assainissement et Directions ONAS, MEF (DCEF/DDI) etc. Concertation entre les experts sur le programme et la méthode. Note de démarrage.
Jour 4	Revue documentaire et rencontres au niveau central
Jour 5	Départ pour Saint Louis. Rencontre avec la Direction de Projet, les représentants des habitants du quartier de Darou, la Mairie de Saint Louis, etc.
Jour 6	Visites de terrain[12]
Jour 7	Visites de terrain
Jour 8	Visites de terrain
Jour 9	Synthèse et rédaction des données recueillies
Jour 10	Synthèse et rédaction des données recueillies
Jour 11	Débriefing et discussion de l'aide mémoire à Saint Louis. Discussion des recommandations provisoires. Discussions de la checklist pour l'input in PIT
Jour 12	Retour sur Dakar
Jour 13	Débriefing à la RESSEN (CTB Dakar) et Voyage Dakar – Bruxelles
Jour 17-21	Dépôt rapport provisoire en version électronique et débriefing au Siège de la CTB à Bruxelles
Jour 21-25	Remise des commentaires sur le rapport provisoire
Jour 25-30	Remise du rapport final en 15 exemplaires originaux et 01 CD

[12] Les visites terrain comprennent également les rencontres avec les autorités administratives et locales (Gouverneurs, Collectivités locales etc.), et les partenaires au développement au niveau local.

	Visite de terrain (dans le pays partenaire)	Domicile + (dé)briefings
Consultant International	12	10
Consultant local	14	0

Pour rappel, le consultant local n'est pas recruté via le présent marché, et les jours de voyage internationaux ne sont pas pris en charge par la CTB.

8. Déroulement de l'évaluation finale

Le chef de la mission d'évaluation à finale sera en charge des activités ci-dessous :

- Briefing au siège de la CTB et à la Représentation (avec les instituts partenaires, le Représentant Résident, l'équipe d'évaluation, le projet). Echange de points de vue sur l'objet de la mission, le programme et la méthodologie appliquée.
- Etude / analyse des documents disponibles ;
- Visites de terrain ;
- Collecte de données auprès des bénéficiaires, du personnel du projet, de la direction du projet, des autorités et des instituts partenaires ;
- Atelier de restitution avec les intéressés, après les visites de terrain ;
- Débriefing à la Représentation et remise de l'Aide-mémoire ;
- Rédaction du brouillon de rapport de mission et envoi au siège de la CTB ;
- Débriefing au siège de la CTB, présentation des résultats, conclusions et recommandations ;
- Rédaction du rapport final et envoi au siège de la CTB ;
- Règlement des formalités administratives et financières.

9. Composition de l'équipe de l'Evaluation finale

9.1. Equipe de référence

Une équipe de référence appuiera l'équipe de l'évaluation à finale. Elle sera constituée des personnes suivantes :

- Au Sénégal : M. Représentant Résident et la Chargée de Programmes ;
- A Bruxelles : Le Conseiller Géographique / Sectoriel / Thématique.

9.2. Equipe de l'Evaluation finale

La mission sera exécutée par une équipe de consultants individuels ayant une expérience avérée en matière d'évaluation de projets d'assainissement urbain. Les membres de la mission devront être indépendants. Ils ne devront pas avoir été directement impliqués dans le projet ni dans sa formulation, ni dans son exécution ou son suivi technique.

L'équipe sera constituée de 2 personnes, dont une de nationalité sénégalaise. Le Chef de Mission sera un expert international.

9.3. Profil et responsabilités des Consultants

9.3.1. Consultant international, chef de mission

- Il / elle sera ingénieur en assainissement, environnementaliste ou génie civil ;
- Il / elle aura une expérience de minimum 15 ans dans le domaine de la coopération au développement et notamment en matière d'assainissement urbain ;
- Il / elle aura une connaissance approfondie en matière de gestion des eaux usées urbains, notamment la conception, la construction et la gestion de réseaux d'évacuation des eaux usées ;
- Il / elle aura réalisé des évaluations de projets portant sur l'assainissement urbain Afrique semblables au projet sous revue ;
- Il / elle aura de préférence une expérience dans la conduite d'identification et/ou de formulation de projet ;
- Il / elle aura une connaissance approfondie en matière de gestion de projet ;
- Il / elle aura de préférence une expérience préalable en zone sahélienne ;
- Il / elle aura une parfaite connaissance de la langue française.

Le consultant international est entièrement responsable des conclusions et recommandations de l'évaluation à finale. Il / elle est en charge des tâches suivantes :

- Coordonner l'équipe d'Evaluation finale ;
- Définir une méthode de travail en accord avec les commanditaires et les 2 autres membres de l'équipe ;
- Assurer le programme de visites et des réunions en tenant compte du temps imparti et de l'importance à accorder à chacune des rencontres ;
- Gérer le temps des experts en fonction de la réalisation des objectifs de la mission, s'assurer que tous les intéressés sont effectivement impliqués dans la mission ;
- Participer aux visites de terrain ;
- Assurer la cohérence de l'évaluation, la pertinence de l'analyse et la conformité aux termes de référence ;
- Superviser la rédaction du brouillon de rapport de mission, garantir la qualité technique du document ;
- Assurer l'évaluation des critères de base (cohérence, relevance, efficience, efficacité, durabilité et impact) et d'autres critères, tels que mentionnés au point 4 « Critères à étudier (objet de l'évaluation) » ;
- Rédiger le résumé des conclusions et recommandations principales à présenter lors des réunions de débriefing ;
- Rédiger l'aide-mémoire, le rapport provisoire et le rapport final en collaboration avec les autres experts de la mission, y compris la check-list des recommandations et la check-list sur l'input en PIT. La responsabilité finale restant du ressort du chef de mission.

9.3.2. Le consultant national de nationalité sénégalaise, expert en environnement, hydraulique ou assainissement urbain

Profil :

- Diplôme supérieur en environnement, sociologie, économie ou équivalent ;
- Expérience professionnelle de 15 ans minimum ;
- Maîtrise de la problématique de l'environnement et de l'assainissement au Sénégal et expérience de terrain de 5 ans minimum dans ce domaine ;
- Expérience en évaluation de projet.

Tâches :

- Préparer la mission d'évaluation en collaboration avec l'expert international, chef de mission ;
- Fournir au Chef de Mission toutes les informations en rapport avec le cadre sectoriel et institutionnel du projet au travers des documents mis à sa disposition ou à identifier ainsi qu'au cours de rencontres avec des personnes ressources, du secteur, de la commune, de l'ADC, des acteurs de nettoiement, des populations, des autres projets en assainissement (projet espagnol, PAUDA SL…) ;
- Participer, sous la responsabilité de l'expert international, à l'élaboration et à la présentation des aide-mémoires et rapports prévus dans le cadre de la mission.

9.2 Critères et questions d'appréciation

CRITERES	QUESTIONS SPECIFIQUES	MOYENS DE VERIFICATION ET D'ANALYSE
Critères de base		
Pertinence	Face aux politiques et stratégies nationales Face à la politique, stratégie et priorités belges de coopération Face aux besoins et priorités des bénéficiaires Prise en compte d'éventuelles évolutions et nouvelles situations depuis la formulation Contribution aux ODM	Etude documentaire Interviews avec CTB et DGD représentants Interviews avec ministères, municipalité et ONAS Interview avec agences et PTF du secteur Interviews avec focus groupes de bénéficiaires
Efficience	Pertinence, qualité et modalités de gestion des inputs Mise à disposition des contributions des deux parties Qualité des activités Pertinence et respect de la planification Contribution de l'Assistance Technique et son cadre de travail Procédures de monitoring et rapportage	Analyse des rapports du projet Interviews avec les acteurs de mise en œuvre (UGP, ONAS Saint Louis, STM, ADC…) et les prestataires Visite des infrastructures et analyse des rapports de leur fonctionnement Rencontre membres de la SMCL
Efficacité	Atteinte de l'Objectif Spécifique et des Résultats: quantifier et qualifier les indicateurs Description des bénéficiaires actuels – comparer avec les bénéficiaires prévus Degré de satisfaction des bénéficiaires Analyse des hypothèses et des facteurs externes	Etude des dossiers techniques Visite des infrastructures Analyse des rapports de projet et de l'ONAS-SL Interviews UGP, ONAS-SL, STM, ADC
Durabilité	Contribution du projet au développement humain durable Viabilité du réseau d'assainissement et durabilité de l'impact Appropriation locale des résultats – renforcement des capacités et d'organisation, développement institutionnel organisés ou facilités par le projet Opportunités de reproduction au niveau local et national	Analyse des dossiers techniques et des infrastructures Discussions avec ONAS-SL et analyse de leurs rapports narratifs et financiers Interviews avec focus groupes de bénéficiaires Rencontre Direction d'Exploitation de l'ONAS
Cohérence	Cohérence des stratégies et approches de la CTB avec celles d'autres PTF Cohérence avec d'autres projets dans la ville de Saint Louis Synergie et coordination avec d'autres interventions et acteurs	Interviews avec ONAS, Direction de l'Assainissement et la Mairie de Saint Louis
Impact	Les changements ressentis par les bénéficiaires, les acteurs locaux et nationaux Les changements indirects et non intentionnels (positifs and négatifs) Relations causales entre ces changements et le projet Cartographie des « gagnants » et des « perdants » du projet	Interviews bénéficiaires, centres de santé, directions d'écoles, autorités et associations locales Interviews avec des témoins privilégiés (p.ex. les vidangeurs, les ONG travaillant dans le quartier…)

Critères HARMO (selon la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide – Mars 2005)		
Harmonisation	Arrangements avec d'autres donateurs et agences de développement Synergie et contradictions de l'approche opérationnelle de l'intervention avec l'approche d'autres donateurs Mécanismes pour gérer la synergie, la complémentarité et éventuelles contradictions	Etude du DTF et des rapports d'avancement Etude des PV de la SMCL Rencontre avec d'autres donateurs et agences Discussion avec représentants DGD et CTB
Alignement	Alignement sur la stratégie nationale Alignement sur les systèmes et procédures nationaux Focus sur les capacités managériales relatives au monitoring & évaluation, rapportage, gestion financière, contractualisation, ressources humaines, développement organisationnel Est-ce que l'approche et l'attitude de l'UGP a contribué à l'alignement Prédictibilité et indépendance de l'aide bilatérale	Etude du DTF et des rapports d'avancement Etude des PV de la SMCL Etude du Plan Directeur d'Assainissement de la ville de Saint Louis Rencontre avec les nationales et municipales Discussion avec représentants DGD et CTB Rencontre avec UC-PEPAM Analyse du processus d'attribution de marchés et de la gestion administrative et financière
Gestion axée sur les Résultats	Dispositif de planification basé sur des systèmes nationaux Dispositif de M&E basé sur le système national du PEPAM Utilisation des approches et méthodes axées sur les résultats Gestion du personnel, des partenaires et des prestataires centrée sur les résultats	Etude du dispositif de planification et de monitoring du projet Analyse des rapports d'avancement Discussion avec l'UGP et ONAS-SL Inventaire des outils de gestion du cycle de projet
Responsabilité Mutuelle	Transparence entre les partenaires Mécanismes de rapportage envers les différents niveaux de gouvernance et envers les bénéficiaires Fonctionnalité des structures de pilotage (SMCL et Groupe de Coordination) Respect des engagements des différentes parties	Etude du DTF et des rapports d'avancement Etude des PV de la SMCL et du Groupe de Coordination Rencontre avec les membres de la SMCL et du Groupe de Coordination
Appropriation	Leadership du partenaire local dans les différentes phases du projet Capacités de coordination des partenaires locaux Contribution du projet au renforcement des capacités locales en matière de coordination, de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation Contribution du projet à l'optimisation des stratégies et praxis locales et nationales	Discussion avec ONAS-SL, les STM et l'ADC Rencontre avec les membres de la SMCL et du Groupe de Coordination Atelier avec les acteurs locaux, axé sur les rôles, responsabilités, capacités, compétences et relations (voir Calendrier – action # 10) Interviews CTB, DGD, UC-PEPAM, Direction de l'Assainissement et autres bailleurs

Thèmes transversaux de la coopération belge au développement		
Egalité de genre	Alignement sur la stratégie et plan d'action nationaux en matière de genre Harmonisation avec d'autres bailleurs et synergie avec d'autres interventions Activités et résultats genre-spécifiques (formation, accès aux services…) Système de suivi et d'évaluation genre-spécifique Impacts et indicateurs différentiés selon le genre Rôle et responsabilités des hommes/ femmes dans les différentes phases du projet Impact éventuel du projet sur les relations genre (familles, acteurs, partenaires) et sur le renforcement des capacités des femmes Sensibilité au genre au niveau de l'UGP et des partenaires Inclusion et prise en compte des besoins et intérêts d'autres groupes vulnérables	Etude documentaire Analyse des rapports d'avancement Analyse du dispositif de monitoring Discussion avec l'UGP et ONAS-SL Discussion avec associations ou ONG locales engagées dans la promotion de genre Interviews avec focus groupes de bénéficiaires
Environnement	Alignement sur la stratégie nationale et le plan d'aménagement urbain en matière d'environnement Utilisation de services, technologies, produits ou méthodes respectueuses de l'environnement Prise en compte des principes de Gestion Intégrées des Ressources en Eau Impact sur l'environnement Actions sur le comportement environnement-sensible d'individus et d'institutions Respect des mesures de sécurité	Etude documentaire Analyse des rapports d'avancement Analyse du Plan Directeur de l'Assainissement Analyse du dispositif de monitoring Discussion avec l'UGP et ONAS-SL Discussion avec associations ou ONG locales engagées dans la protection de l'environnement Visite des installations, lagunage et décharge
Economie sociale	Distribution des bénéfices et charges économiques et sociaux parmi les bénéficiaires Caractéristiques sociaux et économiques des bénéficiaires Rôle de la communauté locale, de la société civile et du secteur privé local Articulation avec les processus de démocratie locale et de décentralisation Actions et impact sur les réseaux locaux et sur la relation entre les acteurs locaux et supra-locaux	Interviews avec focus groupes de bénéficiaires Discussion avec ONAS-SL sur l'analyse des charges, barrières d'accès… Atelier avec les acteurs locaux, axé sur les rôles, responsabilités, capacités, compétences et relations Interview avec quelques personnes qui ont perdu des avantages ou bénéfices dû au projet
Droits des enfants	Actions et impact sur l'éducation des enfants (filles et garçons) Actions et impact sur la santé de base des enfants Actions et impact sur l'accès à l'eau et l'assainissement de base des enfants Actions et impact sur la protection des enfants contre la violence	Interview avec des directions d'écoles et visite de leurs installations sanitaires Interview et visite de centres de santé de base Interviews avec focus groupes de bénéficiaires

Tableau 19 : Critères et questions d'appréciation

9.3 Cadre Logique de l'Intervention

	Logique de l'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de vérification	Suppositions
Objectif global	***Le cadre de vie des habitants de Darou est amélioré***			
Objectif spécifique	***Le réseau d'évacuation des eaux usées de Darou est amélioré durablement***	- A la fin du projet, les canalisations primaires et éventuellement secondaires d'évacuation des eaux usées sont installées et fonctionnelles dans le Quartier de Darou - 70 % des foyers ont demandé et obtenu le raccordement au réseau d'évacuation des eaux usées - Les concessions et les rues du Quartier de Darou ne font plus l'objet de déversements sauvages d'eaux usées - La station de pompage SP14 est réhabilitée et fonctionnelle - Maladies d'origine hydrique diminuées de 50 % dans la population ciblée	- Rapports de projet - Etats d'avancement des travaux et décaissement du projet - Photographies des concessions et des rues du Quartier de Darou - Rapports épidémiologiques du Quartier de Darou - Rapports de l'ONAS - Rapports de l'ONAS sur la maintenance et l'entretien préventif des nouvelles installations	- Le Plan Directeur d'Assainissement de Saint Louis est scrupuleusement respecté, aussi bien pour les interventions et équipements concernés par le PAUDA que pour les autres projets d'assainissement dans la ville - Le terrain nécessaire pour l'installation de la station de pompage de Darou / Ndiolofène est disponible à disposition par la Commune - L'ONAS joue son rôle de coordination des travaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) entre les divers projets (entrepreneurs, bureaux de contrôle et bailleurs de fonds) actifs à Saint Louis - L'Etat du Sénégal a mis en œuvre le budget pour la réhabilitation du la station de pompage principale (SP14) et de la conduite de refoulement vers le lagunage ; ces interventions constituant les interventions d'urgence de réhabilitation du réseau - Les populations adhèrent au projet et ont demandé le raccordement au réseau, ainsi que payé la cotisation nécessaire

Résultat 1	**Les infrastructures nécessaires à l'assainissement des eaux usées du Quartier de Darou régulier sont mises en place et opérationnelles**	- Les travaux ont été effectivement réalisés : - Pose des canalisations (gravitaire et refoulement) - Installation de la station de pompage - Branchements particuliers des foyers (concessions) ayant payé leur cotisation - La station de pompage SPAB est fonctionnelle	- Rapports d'activité du projet - Rapports de surveillance et de contrôle des travaux - PV de réception provisoire et définitive - Résultats des tests de mise en service - Rapports de l'ONAS sur le fonctionnement de la station de pompage de Darou (volumes pompés sur base journalière) - Photographies des travaux	- Le terrain nécessaire pour l'installation de la station de pompage de Darou / Ndiolofène est disponible et mis à disposition du projet par la Commune - Les travaux suivent les spécifications du Plan Directeur d'Assainissement de Saint Louis (spécifiquement l'APD et les DAO) et ses modifications dans les études de détail
Résultat 2	**La station de pompage SP14 et la conduite de refoulement vers le lagunage sont réhabilitées et fonctionnelles**	- Les travaux ont été effectivement réalisés selon le planning suivant : - Pose de la canalisation de refoulement - Réhabilitation de la station de pompage - La station de pompage SP14 réhabilitée est fonctionnelle - La conduite de refoulement depuis la station de pompage SP14 vers le lagunage est réhabilitée et fonctionnelle	- Rapports d'activité du projet - Rapports de surveillance et de contrôle des travaux - PV de réception provisoire et définitive - Résultats des tests de mise en service - Rapports de l'ONAS sur le fonctionnement de la station de pompage SP14 (volumes pompés sur base journalière ont augmenté) - Photographies des travaux	- L'Etat sénégalais continue à accorder la priorité à l'assainissement - La contrepartie sénégalaise au projet est mise en œuvre en même temps que la contrepartie bilatérale, ce qui constitue une *condition simultanée d'exécution*
Résultat 3	**Les populations du Quartier de Darou sont sensibilisées, éduquées et mobilisées aux problématiques de l'hygiène et de l'assainissement des eaux usées**	- 70 % des foyers du Quartier de Darou régulier a demandé un raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées - Au moins 50 % des usagers (Darou régulier et Darou irrégulier) connaissent les risques liés à l'eau, l'hygiène et l'assainissement	- Rapports d'activité du projet et notamment des équipes d'animation - Demandes de raccordement des foyers (disponible à l'ONAS) - Enquêtes auprès des populations	- Les acteurs locaux sont impliqués dans le projet (Conseil de Quartier, ADC, ONAS) - Les synergies avec les actions de nettoiement des déchets solides sont effectives

Résultat 4	**Les structures de l'ONAS, les STM et l'ADC sont renforcées et coordonnées dans la gestion du réseau d'assainissement en accord avec le plan directeur d'assainissement de Saint Louis**	- Rapports d'activité du projet et notamment des équipes de formation - Les différents travaux sur le réseau (réhabilitation, construction, entretien) sont coordonnés et ne se télescopent pas - Les termes du Plan Directeur d'Assainissement sont respectés	- Rapports d'activité du projet et notamment des équipes d'animation - Rapports d'activité de l'ONAS - Rapports de réunion entre acteurs dans le domaine de l'assainissement - Rapports d'activités des autres projets d'assainissement	- Les acteurs locaux sont impliqués dans le projet (Conseil de Quartier, ADC, ONAS) et essayent de maintenir et développer leurs acquis - La structure de l'ONAS permet au Service Régional de Saint Louis une plus grande autonomie dans la gestion au jour le jour du réseau, et dans la planification des interventions (à court, moyen et long terme)
Conditions préalables: La réalisation effective des interventions d'urgence de réhabilitation du réseau La subvention de l'accès des populations avec des faibles revenus au service d'assainissement des eaux usées, y compris leur sensibilisation à l'utilisation durable du réseau et leur éducation à l'hygiène sanitaire. Le processus de subvention inclut l'intervention financière de la Ville de Saint Louis dans les frais de branchement au réseau des ménages indigents La mobilisation effective des capacités de l'ONAS en adéquation avec les besoins de la mise en œuvre du projet La participation active des Services communaux de la Ville de Saint Louis, en l'occurrence l'ADC et les STM, à la mise en œuvre du projet, y compris celle également considérée comme essentielle du Comité de Quartier de Darou				

Tableau 20 : Cadre Logique de l'intervention

Résultat 1:	**Les infrastructures nécessaires à l'assainissement des eaux usées du Quartier de Darou régulier sont mises en place et opérationnelles**
Activité A.1.1.	Réaliser l'analyse environnementale initiale (AEI) relative aux travaux d'assainissement prévus dans l'APD initial
Activité A.1.2.	Réaliser les études de détail relatives aux modifications du réseau du Quartier de Darou par rapport au PDA (notamment la réunion des stations de pompage SPA et SPB en une seule et l'implantation de cette station de pompage unique sur une parcelle appropriée). Réaliser deux appels d'offres distincts : le premier pour la partie génie civil (GC) et le second pour la partie électromécanique (EM).
Activité A.1.3.	Poser les conduites de collecte primaire et secondaire ainsi que la conduite de refoulement
Activité A.1.4.	Construire la station de pompage unique (réunion SPA et SPB au point bas du quartier de Darou ou Ndiolofène Nord - station SPAB - parcelle 90)
Activité A.1.5.	Réaliser les raccordements des foyers du Quartier de Darou régulier ayant demandé un raccordement et payé leur cotisation
Activité A.1.6.	Surveiller et contrôler les travaux de génie civil (pose de canalisations)
Activité A.1.7.	Surveiller et contrôler les travaux d'électromécanique (station de pompage)

Résultat 2:	**La station de pompage SP14 et la conduite de refoulement vers le lagunage sont réhabilitées et fonctionnelles**
Activité A.2.1.	Vérifier les études de détail (APD) du Plan Directeur d'Assainissement de Saint Louis et réaliser deux appels d'offres distincts : le premier pour la partie génie civil (GC) et le second pour la partie électromécanique (EM).
Activité A.2.2.	Réhabiliter les équipements électromécaniques de la station de pompage principale SP 14
Activité A.2.3.	Réhabiliter la conduite de refoulement en génie civil de la SP14
Activité A.2.4.	Surveiller et contrôler les travaux de génie civil (pose de canalisations)
Activité A.2.5.	Surveiller et contrôler les travaux d'électromécanique (station de pompage

Résultat 3:	**Les populations du Quartier de Darou sont sensibilisées aux problématiques de l'hygiène en général et de l'assainissement des eaux usées**
Activité A.3.1.	Organiser *en début de projet et avant le démarrage des travaux* des ateliers participatifs, séminaires et formations à l'attention des représentants des populations et du Conseil de Quartier de Darou (choisir les personnes relais de manière participative) ; puis relayer ces formations vers les populations du Quartier de Darou et obtenir un maximum d'adhésion au projet (au minimum 70 % des foyers demandent leur raccordement au réseau)

Activité A.3.2.	Sensibiliser et mobiliser *tout au long du projet* les populations en organisant des formations, ateliers participatifs et actions concrètes en matière d'hygiène et d'assainissement (le choix des thématiques et des formations sera réalisé de manière concertée entre tous les acteurs) ; obtenir une mobilisation sociale permanente et perceptible d'amont en aval autour du projet, de ses objectifs et de sa mise en œuvre
Activité A.3.3.	Organiser des actions concrètes d'assainissement *en synergie* avec les services municipaux et structures chargés du nettoiement ; et sensibiliser les populations à une vision globale de l'assainissement (déchets solides et liquides)

Résultat 4:	**Les structures de l'ONAS, les STM et l'ADC sont renforcées et coordonnées dans la gestion du réseau d'assainissement en accord avec le plan directeur d'assainissement de Saint Louis**
Activité A.4.1.	Réaliser *en début de projet* une étude préalable pour : 1) définir les personnes relais à former (ONAS / ADC) en matière d'ingénierie sociale, et 2) déterminer les méthodologies de formation et de sensibilisation à l'assainissement
Activité A.4.2.	Former les personnes relais (ONAS / ADC - A.4.1) aux problématiques de l'assainissement et leur donner les méthodes pour sensibiliser, former et mobiliser les populations autour de la problématique de l'assainissement ; et pour promouvoir l'adhésion au réseau[13]
Activité A.4.3.	Organiser des tables rondes et séminaires entre les équipes techniques en charge du nettoiement (STM, GIE, CETOM, ADC) et les équipes techniques en charge de l'assainissement des eaux usées (ONAS, STM, ADC, PAUDA) et dégager des synergies efficaces (principalement vers la sensibilisation et la mobilisation des populations
Activité A.4.4.	Organiser des formations techniques (mise en œuvre de travaux d'assainissement) et de '*on site*' coaching (maintenance et entretien des équipements) du personnel du Service Régional de l'ONAS par l'UGP. mise en œuvre de travaux d'assainissement
Activité A.4.5.	Fournir du matériel adapté au Service Régional de l'ONAS à Saint Louis : - un tracteur avec benne tractable pour le petit hydrocureur - un extracteur / pulseur d'air pour la sécurisation des interventions - un détecteur de métaux - Un groupe électrogène 30 kVA pour alimentation de secours SPAB La fourniture de ces équipements s'accompagnera d'une formation à leur utilisation par l'UGP

[13] L'ADC étant en charge de l'ingénierie sociale pour la Commune de Saint Louis, elle devra pouvoir reproduire ces actions pour d'autres projets et ainsi assurer le caractère durable de sa formation

9.4 Références

Cadre sectoriel

- Lettre de Politique Sectorielle de l'Hydraulique et de l'Assainissement en milieu urbain et rural. Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique – Ministère de la Prévention, de l'Hygiène Publique et de l'Assainissement – Ministère du Plan et du Développement Durable – Ministère de l'Economie et des Finances. Dakar. Juin 2005.
- Arrêté Interministériel portant création, organisation et fonctionnement du Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM). Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique – Ministère de la Prévention, de l'Hygiène Publique et de l'Assainissement. Dakar. Octobre 2005.
- Revue Annuelle Conjointe 2010 – PEPAM – Rapport de présentation. Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Construction et de l'Hydraulique & Ministère de l'Assainissement et de l'Hygiène Publique. Dakar ; Avril 2010.
- Livre Bleu Sénégal – L'eau, la vie, le développement humain. Secrétariat International de l'Eau & Comité National Livre Bleu Sénégal ; Montréal & Dakar ; 2010.

PAUDA-SL

- Dossier Technique et Financier du Projet d'Assainissement du quartier Urbain de Darou à Saint Louis (PAUDA-SL). CTB ; Bruxelles & Dakar ; Juillet 2007.
- Rapport de formulation. TECASS pour la CTB. Bruxelles & Dakar ; Mai 2007.
- PV des SMCL du 22 Mai 2007
  13 Mars 2008
  6 Février 2009
  20 Août 2009
  29 Octobre 2009
  18 Mars 2010
  17 Juin 2010.
- Rapport Annuel 2008; Janvier 2009.
- Rapport Annuel 2009 ; Janvier 2010.
- Analyse Environnementale Initiale – Rapport provisoire. Trait d'Union Nord Sud Consulting. Saint Louis ; Septembre 2008.
  + Commentaires sur le Rapport provisoire. N.N. s.d.
- Protocole d'Accord (entre le PAUDA SL et l'ONAS, relatif à la mise en œuvre des activités IEC). Dakar ; Novembre 2009.
  + Premier rapport trimestriel – Février 2010.
  + Deuxième rapport trimestriel – Mai 2010.
- Etude situationnelle – Quartier de Darou. Equipe IEC ; ONAS ; Mars 2010.
- Rapport d'avancement des travaux. SETICO Ingénieurs-Conseils. Saint Louis ; Septembre 2010.
- PV de réunion de chantier hebdomadaire N°6 du 7 Octobre 2010.

Autres programmes et projets

- Rapport de suivi du programme de la coopération bilatérale entre la Belgique et le Sénégal. Comité des Partenaires. Dakar ; Mai 2010.

- Programme Indicatif de Coopération 2010 – 2013 (entre la Belgique et le Sénégal). Dakar & Bruxelles ; Décembre 2009.
- PV de la 12ième Réunion Technique Mixte de coopération au développement entre la République du Sénégal et le Royaume de Belgique. Dakar ; Décembre 2009.
- Rapport d'appréciation du programme de coopération bilatérale entre la Belgique et le Sénégal. Bruxelles & Dakar ; Décembre 2009.
- Document et stratégie pays et Programme Indicatif National pour la période 2008-13. Gouvernement du Sénégal & Commission Européenne. Dakar & Bruxelles ; 2007.

ONAS

- Projet de réhabilitation, de renforcement et d'extension des infrastructures d'assainissement de la ville de Saint Louis. BRL – Ingénierie pour l'ONAS. Dakar ; Janvier 2007.
- Contrat de performance Etat/ONAS. Ministère de l'Economie et des Finances & Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique urbaine, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement & Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales. Dakar ; Août 2008.
- Etude organisationnelle de l'ONAS – Rapport 1 : Diagnostic et recommandations. ICEA & Mazars pour le compte de l'ONAS. Dakar ; Juillet 2006.

  + Rapport d'avancement N°2 du Plan d'Actions « Organisation ONAS ». ICEA & Mazars. Dakar ; Février 2008.
- Etude sur l'évolution institutionnelle du secteur de l'hydraulique urbaine et de l'assainissement après 2011 – Rapport de diagnostic. Nodalis Conseil & SOGREAH. Dakar ; Octobre 2009.
- Rapport mensuel Août 2010. Service régional Nord de l'ONAS. Saint Louis ; Septembre 2010.

Sites internet :

www.pepam.gouv.sn

www.onas.sn

9.5 Déroulement de la mission

Date	Endroit	Actions	Personnes impliquées
Jeudi 30 sept. 2010	CTB – Bruxelles	Briefing (SL)	Conseiller Géo – chargé du Sénégal
Dimanche 3 octobre	Vol international (SL)		
Lundi 4 octobre	CTB – Dakar	Présentation du projet Déroulement des activités Contraintes et acquis	Coresponsable PAUDA Assistant junior
	CTB – Dakar	Briefing de la mission	Représentant Résident CTB-Sénégal Attaché à la coopération auprès de l'Ambassade de Belgique Chargé de Programme CTB-Sénégal Responsable et Coresponsable PAUDA Assistant junior PAUDA
Mardi 05 octobre 2010	CTB – Dakar	Aspects contractuels, administratifs et financiers Scénarii pour la finalisation	Représentant Résident CTB-Sénégal Chargé de programme CTB-Sénégal
	Direction de l'Assainissement	Organisation et réformes du secteur Fonctionnement de la SMCL Finalisation et appropriation du Projet Attentes envers l'EF	Directeur de l'assainissement (Président de la SMCL)
	UC-PEPAM	Evolutions et défis du secteur Mécanismes de suivi	Coordonnateur
	DG de l'ONAS	Réflexions sur les réformes institutionnelles	Directeur Général
	Cellule Communication et Relations Publiques (ONAS)	Organisation et activités de la Cellule Déroulement R3 du PAUDA Répartition des rôles	Chef de la Cellule Equipe IEC engagée dans le PAUDA-SL
	DET de l'ONAS	Les réseau d'évacuation à Saint Louis Articulation entre directions centrales et services régionaux	Directeur des Etudes et des Travaux
	Cellule Passation de Marchés (ONAS)	Organisation de la démarche de passation de marchés Chronologie de la démarche pour les marchés du PAUDA	Coordinateur de la Cellule
Mercredi 6 octobre	Voyage sur Saint Louis		
	Visite du quartier de Darou		
	Service Régional Nord de l'ONAS	Organisation du service Implication dans le Projet Relations avec d'autres acteurs Acquis et défis du Projet	Chef du Service Régional
	Direction Services Techniques Municipaux	Organisation des différentes composantes de l'assainissement Implication dans le Projet	Directeur des STM

	Service de Nettoiement de Saint Louis	Organisation du service d'évacuation des ordures ménagères Etat des lieux des équipements et des besoins	Chef de service
Jeudi 7 octobre	ADC	Historique, activités et fonctionnement de l'ADC Implication dans le PAUDA Les problématiques et l'organisation de l'assainissement à Saint Louis	Directeur Général Adjoint
	Quartier Darou	Visite du chantier Réunion de chantier	Superviseur et contrôleur des travaux (SETICO) Conducteur des travaux des entreprises SVTP, RCC, SADE
	Equipe IEC Animateurs	Déroulement de la composante IEC Atouts et limites du quartier Synergie avec d'autres projets et dynamiques Impact du PAUDA Mécanismes de suivi Défis et risques pour la phase de finalisation et pérennisation	Responsable cellule IEC de l'ONAS Assistant junior Animateurs de Darou
	Comité Local de Pilotage Comité de Gestion	Rôle des Comités Organisation communautaire à Darou Défis de l'assainissement dans le quartier Relations avec les autres acteurs du développement local	Délégué du quartier (Président du CLP) Président du Comité de Gestion Membres
Vendredi 8 octobre	Mairie de Saint Louis	Organisation du sous-secteur Rôle et engagement de la Commune Relations et synergies	Adjoint au Maire, responsable de l'environnement et de l'assainissement
	Visite de la station de lagunage Visite du CET Visite des dépôts d'ordures		Responsable du réseau de l'ONAS à Saint Louis
Samedi 9 octobre	Service Régional Nord de l'ONAS	Design technique Renforcement de l'ONAS Répartition des rôles dans la composante IEC	Responsable national PAUDA
	Service Régional Nord de l'ONAS	Design technique Planification des chantiers Appréciation de la qualité des travaux et des entrepreneurs Contenu et planification des avenants	Bureau d'Ingénieurs Conseils – SETICO
Dimanche 10 octobre	Hôtel	Préparation de la réunion de restitution locale Rédaction de l'Aide-mémoire	
Lundi 11 octobre	Salle de réunion IEC	Réunion de restitution locale à Saint Louis	Responsables du Projet Assistant junior Equipe IEC Bureau de Contrôle SETICO
	Retour sur Dakar		

Mardi 12 octobre	CTB – Dakar	Debriefing interne Scenarii pour la finalisation du Projet	Représentant Résident CTB-Sénégal Chargé de Programme CTB-Sénégal
	CTB – Dakar	Rédaction de l'Aide-mémoire	
Mercredi 13 octobre	CTB – Dakar	Finalisation Aide-mémoire Rédaction du rapport	
Jeudi 14 octobre	CTB – Dakar	Réunion de restitution	Directeur de l'Assainissement DET de l'ONAS DDI du Ministère des Finances Attaché de l'Ambassade de Belgique Représentant Résident CTB-Sénégal Chargé de Programme CTB-Sénégal Les Responsables du PAUDA Assistant junior
	CTB – Dakar	Organisation du suivi pour la période post-Convention	Les Responsables du PAUDA
	CTB – Dakar	Rédaction du rapport	
Vendredi 15 octobre	CTB – Dakar	Clôture du Projet Organisation de la période de finalisation Tâches et responsabilités de l'ingénieur de suivi	
	CTB – Dakar	Rédaction du rapport	
	Vol international de retour (SL)		
Vendredi 22 octobre	Dépôt de la version provisoire du Rapport d'EF		
Mardi 9 novembre	CTB – Bruxelles	Débriefing (SL)	Conseiller Géo – chargé du Sénégal Conseiller Thématique – chargé de l'environnement
Lundi 6 décembre	Réception dernières commentaires sur le rapport provisoire		
Mercredi 8 décembre	Dépôt de la version définitive du Rapport d'EF		

Tableau 21 : Programme de la mission d'évaluation

SL = Stef Lambrecht

9.6 Personnes rencontrées

Nom	Structure	Fonction
JANSSENS Laurence	CTB	Représentant Résident
VANBEVEREN Eric	Ambassade de Belgique	Attaché à la coopération
SUTTON Tim	CTB	Coresponsable PAUDA SL
DIKOMITRIS Elena	CTB	Assistante Junior
NIOX Corine	CTB	Chargée de Programme
NIANG Alioune	ONAS	Responsable PAUDA SL
M'BAYE Adama	Ministère de l'Urbanisme et de l'Assainissement	Directeur de l'Assainissement
NDAO Fadel	Unité de Coordination PEPAM	Coordinateur
DIENG Amadou Lamine	ONAS	Directeur Général
M'BAYE Abdoulaye	ONAS	Directeur des Etudes et Travaux
DIENE Bassirou	ONAS	Chef de la Cellule Communications et Relations Publiques
DIOUF Ndèye Maria G.	ONAS	Division Marketing Social et IEC
NGALANE Ndèye Aminata F.	ONAS	Division Marketing Social et IEC
BA Mamadou Alassane	SETICO	Chef de projet
M'BODJ Moussé	Quartier de Darou SL	Délégué de quartier/Président du comité local de pilotage du PAUDA SL
N'DIAYE Ibrahima	Quartier de Darou SL	Président Comité de gestion du quartier
SOW Oumar	Quartier de Darou SL	Président du Conseil de quartier
M'BAYE	Mairie de Saint Louis	Adjoint maire/Resp. ass.
N'DIAYE Arouna	Services Techniques Municipaux Saint Louis	Chef de la Division nettoiement
SOCE Momath	ONAS Saint Louis	Responsable Régional
SAKHO Abdoulaye	ONAS Saint Louis	Chef section réseau
DIENE Maurice	Services Techniques Municipaux Saint Louis	Directeur des services techniques
SOUMARE Boun Daouda	Agence de Développement Communal Saint Louis	Directeur Général Adjoint
PIERSEAUX Georges	CTB – siège	Conseiller Géo – chargé du Sénégal
CROIZER Claude	CTB – siège	Conseiller Thématique – chargé de l'environnement

Tableau 22 : Personnes rencontrées

9.7 Compte-rendu de la réunion de restitution finale

Le jeudi,14 octobre une séance de restitution de la mission d'évaluation du projet PAUDA SL s'est produite dans les locaux de la CTB Dakar.

Après le mot de remerciements et de bienvenue présenté par madame Janssens à l'ensemble des participants, la parole a été donnée à monsieur Lambrecht, consultant international, chef de l'équipe d'évaluation du projet.

Monsieur Lambrecht a d'abord expliqué la méthodologie qui a été utilisée pour mener cette mission d'évaluation en précisant que les résultats et les impacts sont difficilement appréciables compte tenu que les travaux – qui forment le corps du projet – sont encore en pleine exécution.

Monsieur Lambrecht a parcouru l'aide-mémoire en faisant une genèse du déroulement du projet et en mettant l'accent sur le retard de près d'une année et demi.

Malgré cela, la mission d'évaluation est restée convaincue que le projet a été opportun aussi bien pour les populations du quartier de Darou à Saint Louis que pour les autorités du Sénégal.

A ce stade également du projet où les travaux ne sont pas encore terminés, il est très difficile de faire une analyse selon une approche biographique.

Il a été précisé que les attentes et la démarche pour les activités liées aux Résultat 3 et 4 ont été très mal formulées. Dans un contexte où l'organisation et les découpages politico organisationnelles des communes et des acteurs de l'assainissement ne sont pas très clairs, les résultats R3 et R4 ne pouvaient se limitaient que par la mise en place de mécanismes qui vont contribuer à pérenniser les infrastructures. Quant aux institutions et leurs relations ou performance, le projet n'a eu aucune influence.

Revenant sur les travaux du projet, il a été souligné que ces derniers sont en cours avec un avancement aujourd'hui de 30%. Un avenant de l'ordre de 25% du marché de base pour les travaux de génie civil, sera cependant indispensable pour une couverture presque totale de branchement du quartier de Darou.

Le retard de ce projet est dû également à la méthodologie préconisée par la formulation du dossier qui n'était pas en phase avec les institutions et l'organisation de l'ONAS, ce qui a eu comme conséquences un blocage de près de 18 mois avant le démarrage effectif du projet. Il faut souligner que le projet a été mieux recadré depuis sa prise en charge par la Direction des Etudes et Travaux (DET) de l'ONAS.

Pour la durabilité de ce type de projets il est recommandé d'avoir un cadre institutionnel de l'ensemble du secteur de l'assainissement où les responsabilités des acteurs tels que les communes, les organisations et l'Etat soient clairement définies avec des missions bien précises.

Concluant pour ce résumé en rassurant que toutes les dispositions ont été prises par les Responsables du projet pour sa réalisation dans les règles de l'art. Tous les engagements seront conclus d'ici deux à trois semaines, et tous les travaux et activités seront finalisés vers fin avril – mai.

Suite à l'exposé de monsieur Lambrecht, monsieur Adama M'Baye, Directeur de l'Assainissement, a pris la parole pour féliciter d'abord l'équipe de la mission d'évaluation pour son aide-mémoire.

Monsieur M'Baye a expliqué que l'analyse du pilotage du projet par le SMCL doit être faite en tenant compte du contexte que le projet était bloqué pendant un an et demi et que des mesures énergiques ont été prises pour résoudre les problèmes et recadrer le projet dans la dynamique organisationnelle de l'ONAS.

Monsieur M'Baye a souhaité également que des leçons soient tirées et que des liens soient bien définis entre les opérationnels et les institutions pour une meilleure gestion des projets.

Concernant également la gestion des ordures ménagères, monsieur M'Baye souligne toute la problématique de l'assainissement dans sa globalité et rappelle que ce volet est aussi un facteur pouvant influer sur la réussite de la gestion de l'infrastructure d'évacuation des eaux usées ou l'endommager si les comportements ne seront pas changés.

Ensuite la porale a été donnée à monsieur Abdoulaye M'Baye qui a abordé le problème dans le même sens que son prédécesseur en émettant le souhait que toutes les ressources soient réservées pour le quartier de Darou et qu'un mécanisme soit mis en place pour la finalisation des travaux après la fin de la Convention entre l'Etat belge et l'Etat sénégalais.

Monsieur Alioune Niang, Responsable national du projet, a rappelé qu'au départ le projet ne concernait que le quartier régulier de Darou, mais compte tenu de la proximité du quartier de Darou irrégulier, il a été opportun de faire une extension pour cette partie afin d'éviter des frustrations dans une même population.

Monsieur Niang a attiré l'attention sur le volet « évacuation des eaux pluviales » qui n'a pas de réseau dans ce quartier et peut également avoir des conséquences dans la gestion du futur réseau d'assainissement du PAUDA SL.

Monsieur Niang demande également que des recommandations soient faites pour la station d'épuration par lagunage et pour une prise en compte de l'assainissement dans sa globalité.

Suite à l'intervention de monsieur Niang, madame Nyirarukundo a pris la parole et souligné son inquiétude pour la suite du projet au-delà de la date de la fin de la Convention et souhaite qu'un cadre de réflexion soit mené afin que les travaux se poursuivent et se terminent.

Pour cela, madame Nyirarukundo a demandé qu'un état soit fait pour savoir ce qui reste à réaliser ; ce qui peut se faire et qui peut le faire.

Ainsi il faudra s'assurer que la contribution de la partie sénégalaise est bien disponible et surtout mobilisée.

Suite au débat qui a été mené, monsieur Lambrecht a donné une orientation pour l'équipe qui va prendre en charge la poursuite de la gestion des travaux du projet en mettant l'accent sur la conservation de monsieur Niang dans sa mission de coordinateur avec un ingénieur qui représentera la CTB et qui assura la supervision du projet sur site.

Une réflexion sera faite pour définir les termes de référence de la mission de cet ingénieur et pour élaborer un cadre de suivi des activités par des rencontres périodiques.

Compte tenu des délais d'expiration de la Convention entre l'Etat belge et l'Etat sénégalais, un retro-planning pour l'ensemble des actes techniques, administratives et financières doit être élaboré le plus rapidement possible

Tous les engagements devront être signés avant la date du 27 novembre 2010, l'ensemble des activités, ainsi que le paiement des factures doivent être clôturés le 27 mai, ou six mois après l'expiration de la Convention.

9.8 Illustrations

POSE DE LA CONDUITE AVEC RABATTEMENT DE NAPPE (WELL POINT)

VISITE DU CHANTIER AVNT LA REUNION HEBDOMADAIRE

SYSTEME DE BLINDAGE ET RABATTEMENT DE NAPPE

POSE DE LA CONDUITE PRIMAIRE

LE SOL EST CHARGE D'ORDURES MENAGERES

POSE DE LA CONDUITE PRIMAIRE

EMPRISE DE LA STATION SPAB

REGARD PREFABRIQUE

EXUTOIRE ENTREE DE LA STATION DE LAGUNAGE

OCCUPATION ANARCHIQUE DU TERRAIN À DAROU

ACESSIBILITE AUX ORDURES PAR DES ENFANTS

INONDATION DES LIMITES DU QUARTIER DAROU

9.9 Localisation et description des ouvrages

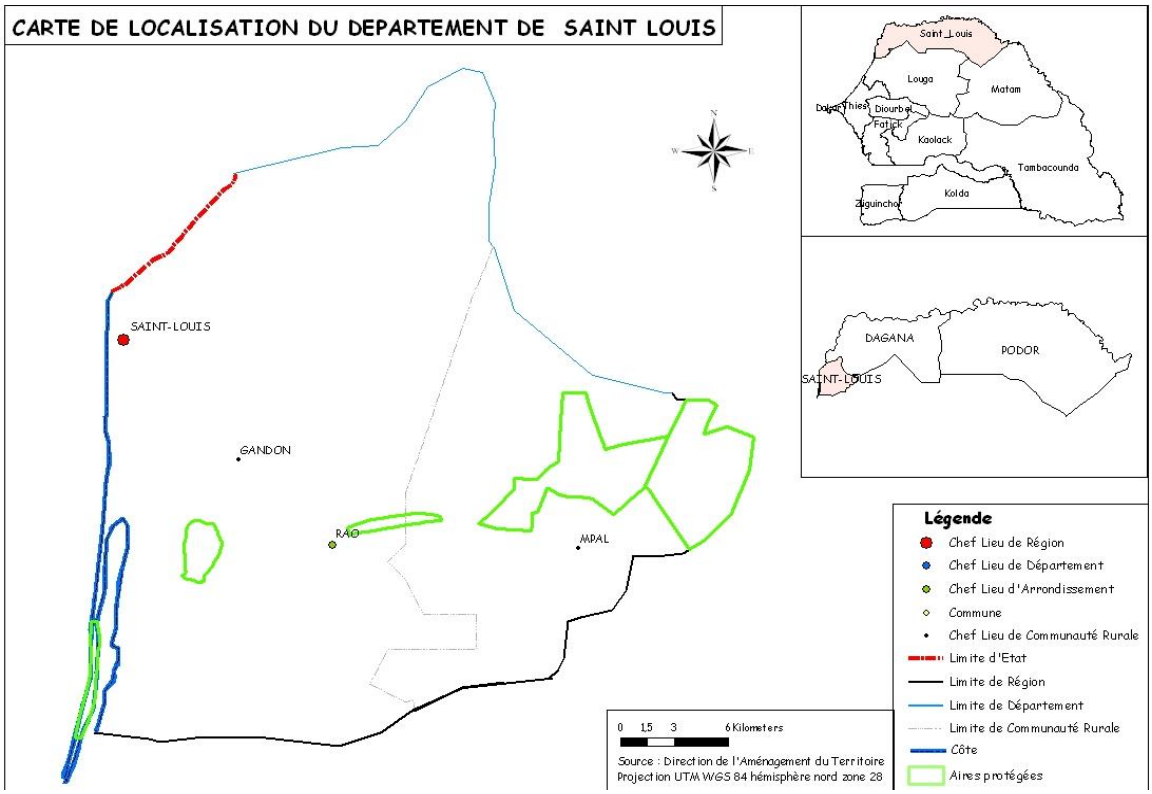

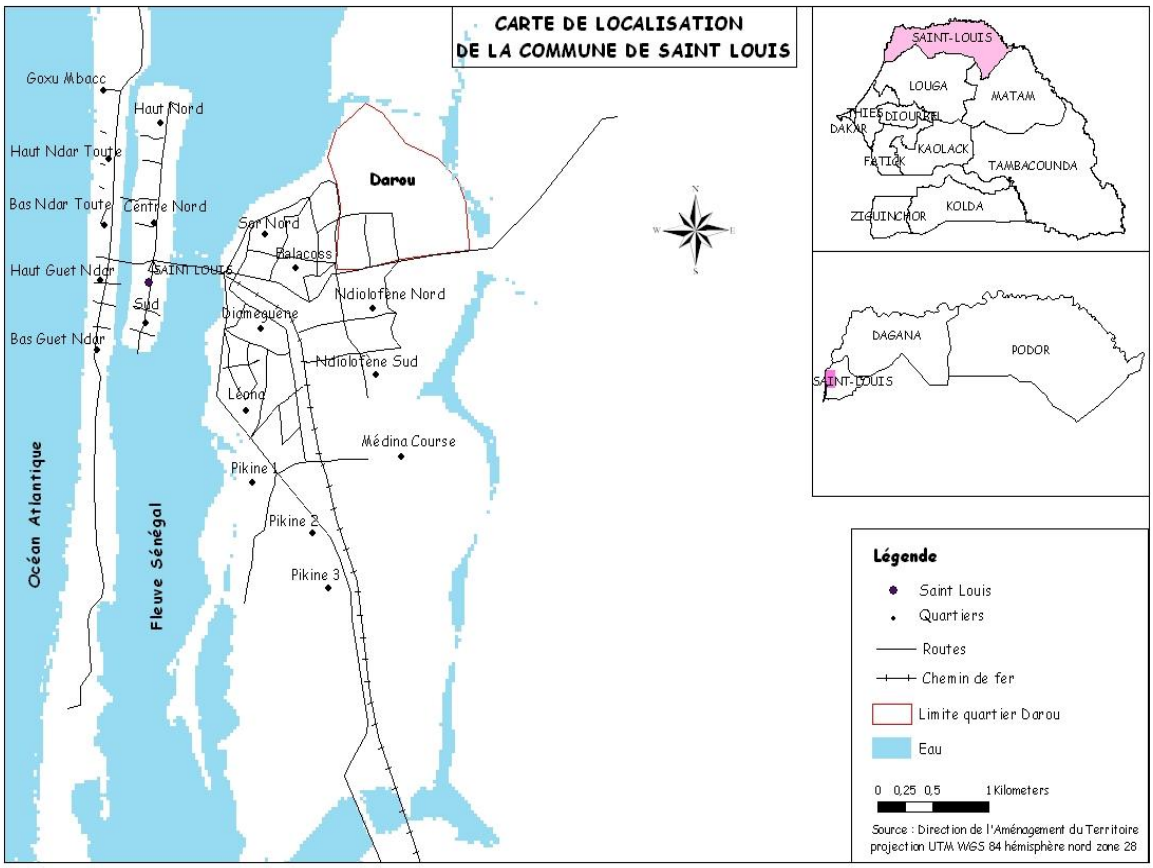

Quartier de Darou "régulier"
Station de pompage SP14
Lagune de traitement des effluents

Le réseau d'assainissement de Saint Louis a été réalisé en plusieurs phases de travaux :

- une première phase lors de l'époque coloniale : le réseau mis en place se situe essentiellement au niveau de l'île
- une deuxième phase réalisée à partir du plan directeur élaboré en 1981, qui a permis d'assainir :
  - en partie le quartier de Ndar Tourte,
  - le quartier de Sor Nord – Balacoss,
  - en partie le quartier de Diamaguène,
  - le quartier des HLM – Léona,
  - quelques rues du quartier de Ndiolofène,
  - un réseau reprenant les effluents de l'Université pour se raccorder sur le réseau de la Ville de Saint Louis.

Le réseau d'assainissement se compose de :

- 34 km de canalisations gravitaires,
- 10 km de canalisations en refoulement, dont 6 km entre la station de pompage SP14 et la station de lagunage.

La ville compte 10 stations de pompage d'eaux eaux usées dont 6 principales et 4 secondaires et qui se situent au niveau de :

- Guet Ndar (n°2) qui draine les eaux usées de Ndar Toute,
- l'île Nord (n°3) pour rejeter les eaux vers l'île sud avant la traversée du fleuve,
- l'île Sud (n°4) pour traverser le fleuve,
- de Balacos (n°6) drainant les eaux des quartiers de Sor Nord et Balacos,
- de Léona (n°5) récupérant les effluents du quartier de Léona,
- de Diamanguène (n°14) récupérant l'ensemble des effluents d'eaux usées de la ville de Saint Louis avant le rejet dans le lagunage,
- de l'Université (4 stations secondaires) qui se situent dans son enceinte.

Le lagunage de Saint Louis est constitué d'une lagune de type aérobie à microphytes. Elle est composée de deux bassins fonctionnant en série.

- ✓ Un bassin de tête A de forme sensiblement trapézoïdale :
  Surface totale : 90 600 m^2, volume 163 080 m^3 (profondeur 1,80 m).
- ✓ Un bassin de finition B de forme rectangulaire :
  Surface : 34 875 m^2, volume 57 544 m^3 (profondeur 1,65 m).

Les bassins sont assez mal entretenus (colmatage, dépôts, récupération par les maraîchers) et leur volume effectif ne dépasse probablement pas 100.000 m^3.

La canalisation de refoulement des effluents en provenance du poste de relèvement SP14 est en DN 300 mm, cette canalisation débouche à l'air libre sur un ouvrage statique d'aération en béton, constitué de 3 paliers d'une hauteur de 0,50 m. L'eau à traiter y est aérée par cascade.

LES TRAVAUX PROPREMENT DITS DU PAUDA-SL CONCERNENT :

Résultat 1. :

A. Réseau d'assainissement

- ✓ Marché n° T 0412/10 – partim : Réalisation des infrastructures d'assainissement du quartier de Darou à Saint Louis (Entreprise SVTP/GC) ;

Pour Darou Régulier

Réseaux d'assainissement et **360** branchements domiciliaires

- Fourniture et pose de collecteurs en PVC DN 250 type assainissement sur 6 400 ml ;
- Fourniture et pose de collecteurs en PVC DN 160 type assainissement sur 5 400 ml ;
- Fourniture et pose de PVC pression PN10 DN 250 sur 1 500 ml ;
- Construction de 157 regards en béton armé ;

Pour Darou Irrégulier

Réseaux d'assainissement et **250** branchements domiciliaires

- Fourniture et pose de collecteurs en PVC DN 160 type assainissement sur 1 500 ml ;
- Fourniture et pose de PVC pression PN10 DN 160 sur 400 ml ;
- Raccordements en PVC DN 110 type assainissement sur 5000 ml ;
- Fosses d'interception préfabriquée : 170 unités ;
- Regard de jonction : 15 unités ;
- Boîte de changement de direction : 09 unités ;
- Boîtes de connexion domiciliaires : 250 unités.

B. Construction d'une station de relèvement, appelée Station AB

- ✓ Marché n° T 0412/10 – partim : Réalisation des infrastructures d'assainissement du quartier de Darou à Saint Louis (Entreprise SVTP/GC) ;
- Chenal dégrilleur ;
- Dessableur de dimensions intérieures : 6,20 x 4,10 m, profondeur 6,24 m ;
- Bâche de pompage de diamètre intérieur 3,50 m et de profondeur 7,18 m ;
- Chambre des vannes de dimensions intérieures : 4,10 x 3,00 x 1,50 m ;
- Locaux de services (local technique abritant un groupe électrogène, des armoires électriques, un réservoir de carburant, un palan ; local gardien) ;
- Mur de clôture y compris portail double battants de largeur 5,00 m.

C. Equipement de la station de relèvement SPAB

- ✓ Marché n° T 0413/10 : Réalisation des équipements électriques et électromécaniques de la station de pompage SPAB (Entreprise RCC) ;
- Fourniture et pose de deux (02) groupes électropompes immergées de débit 80 m^3/h par pompe, HMT = 12 m, moteur de 13 KW, avec toutes accessoires (coude pied avec brides, flotteur et déclencheur, fiche protection moteur, chaîne accrochage, pièces de montage, dispositifs spéciaux, …) ;
- Fourniture et pose d'une armoire électrique de commande automatique Normal/Secours (N/S) avec tous les accessoires (alimentation et compteur BT,

compteur de fonctionnement des pompes, chauffage armoire, interrupteurs, ampèremètres…) ;

- Fourniture et pose d'équipements électriques avec tous les accessoires (éclairage, prises…) ;
- Fourniture et pose d'un dégrilleur manuel de largeur 1,0 m ;
- Fourniture et pose d'un groupe électrogène non capoté insonorisé de 60 KVA ;
- Fourniture et pose de colonnes de refoulement en fonte ;
- Fourniture et montage d'un ballon anti-bélier de capacité 3000 litres ;
- Fourniture et pose de robinetteries en fonte (vannes, clapets anti - retour, coudes, joints Gibault, tés, plaques pleines, etc.) ;
- Fourniture et pose de deux palans à chaîne manuelle avec manille et lingerets de sécurité de capacités 1 tonne et 2 tonnes ;
- Fourniture et pose d'un bac de stockage de carburant, en polyéthylène, de capacité 1000 litres muni d'indicateur de niveau, de pompe de remplissage etc.;
- Raccordement de la station au réseau BT et mise en place d'un réseau d'éclairage de la station ;
- Fourniture et pose d'accessoires hydro-électriques.

Résultat 2 :

A. Remplacement de la conduite de refoulement de la station de pompage SP14

- ✓ Marché n° T 1114 (Lot 1) : Fourniture et pose de la conduite de refoulement de la station SP14 (Entreprise SADE) ;
  - Fourniture et pose de canalisation PVC DN 400 PN 10 : 3 230 ml/3150 ml

B. Equipement de la station de pompage SP14

- ✓ Marché n° T 1113 (Lot 2) : Equipement de la station de pompage SP14 (Entreprise SADE).